

LE PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Notre
Programme
Politique

PRIX : 1 fr. 25

PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22

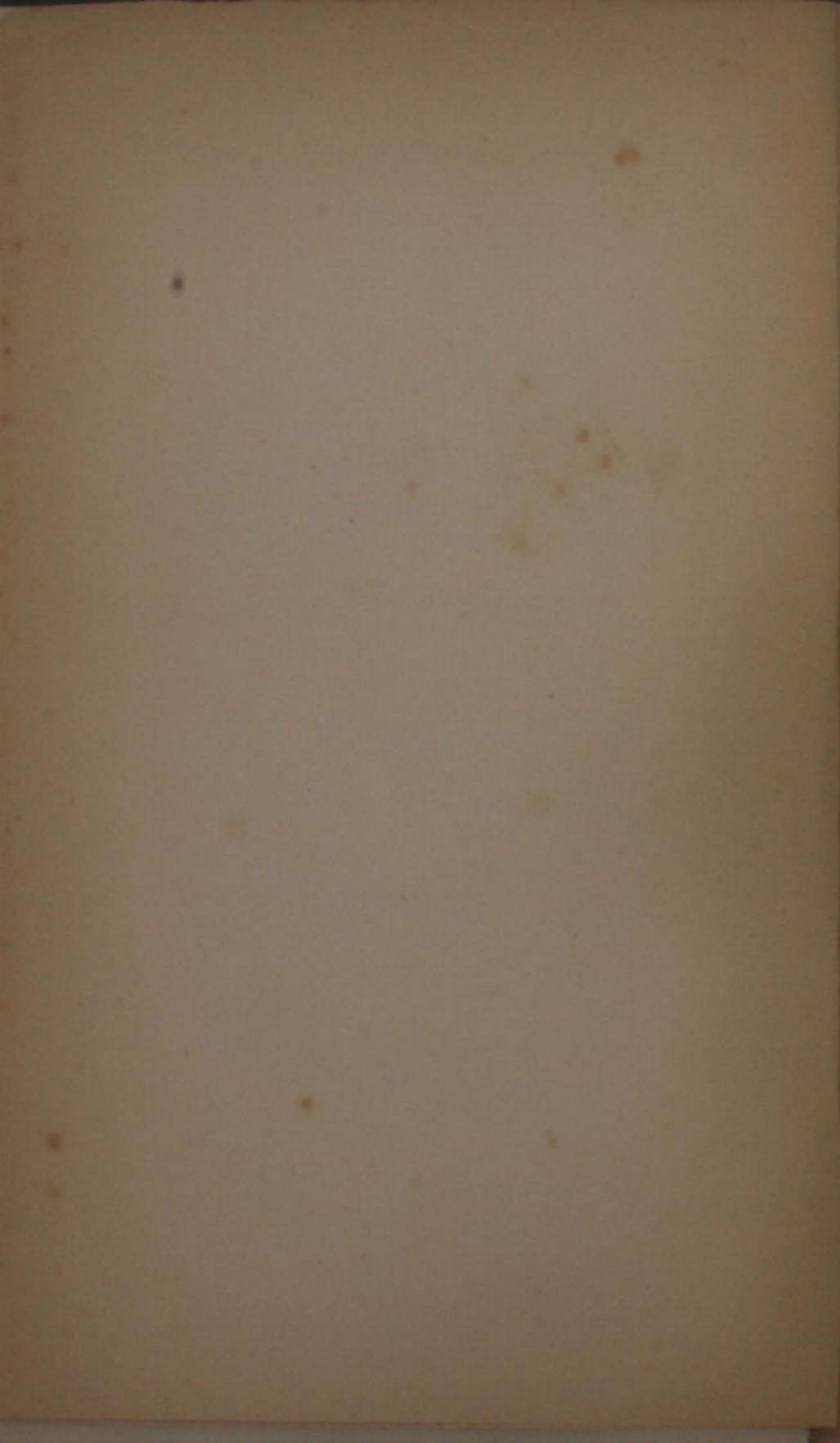
Fernando Benon

Handwritten signature or scribble

LE PROGRAMME DE LA " DÉMOCRATIE SOCIALE "

II

Notre Programme Politique



LE PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Notre

Programme Politique



ALBIN MICHEL, ÉDITEUR

PARIS. — 22, Rue Huyghens, 22. — PARIS

AVERTISSEMENT

En dépit de l'intérêt véritablement documentaire que présentent la plupart des éléments qui composent cette brochure, nous n'hésitons pas à déclarer que nous obéissons, en les réunissant, à des préoccupations qui dépassent la spéculation abstraite. Nous tenons à préciser, pour le public, le sens d'une action collective dont les efforts convergents ont déjà produit d'heureux résultats, et dont nous sommes fondés à espérer, pour notre pays et pour la Démocratie, de plus grands et bienfaisants effets encore dans un avenir rapproché.

Ceux de nos lecteurs qui suivent notre tentative ont pu se rendre compte, par les documents rassemblés dans une précédente brochure (1), de la signification de nos controverses autour de la création d'un parti nouveau qui prendrait à cœur d'organiser vraiment la République.

Les documents réunis dans les pages ci-après montreront quels efforts positifs nous avons déjà tentés en ce qui concerne l'organisation politique de la Démocratie, pour faire passer, dans la mesure de nos moyens, nos espérances et nos convictions, dans la réalité des faits.

En d'autres brochures ultérieures, nous préciserons les autres parties de notre conception, notam-

(1) *Les Préliminaires d'une Démocratie Sociale*. D. S., 22, rue Huyghens, Paris.

ment en ce qui concerne plus spécialement les problèmes économiques, sociaux, religieux — ainsi qu'en ce qui touche aux grandes directions à donner à notre politique extérieure.



Tout d'abord, nous avons tenu à préciser les termes généraux du problème politique actuel : nous avons envisagé la crise présente de la Démocratie, et cherché à établir dans quel large esprit national nous devons nous efforcer de dégager les solutions qui nous permettront d'organiser un ordre nouveau.

Les travaux accomplis par ceux des membres du Comité de la Démocratie sociale qui ont participé soit au Premier Congrès républicain de la Jeunesse, soit au Congrès national des Jeunesses laïques, soit à l'un et à l'autre de ces mouvements, établissent nettement le sens de notre action. Nous avons marqué, croyons-nous, avec force et précision, les lignes générales que devra suivre la Démocratie pour se réaliser pleinement sur le terrain politique en se dégageant des équivoques où certains prétendent l'enfermer. Revision de la constitution, décentralisation et développement du régionalisme, organisation des pouvoirs publics d'après les principes généraux du syndicalisme intégral des intérêts, et tout d'abord, pour permettre la réalisation de ces réformes, rénovation de l'esprit public par la réforme électorale : tels sont les termes essentiels de ce programme d'action politique.

NOTRE PROGRAMME POLITIQUE

INTRODUCTION

LES TERMES GÉNÉRAUX DU PROBLÈME POLITIQUE ACTUEL

La Crise de la Démocratie (1)

En même temps que les journaux quotidiens nous apportaient le récit des troubles violents, des scènes de barbarie et de jacquerie qui viennent de se dérouler en Champagne, je recevais deux livres remarquables, signés de deux noms d'amis, et c'est, on peut dire, à la lueur des incendies d'Ay et, dans le tumulte des manifestations d'Epernay, de Dammery et de Reims que j'ai lu le *Procès de la Démocratie* (2), de Georges Guy-Grand, et la *Démocratie*

(1) Cette étude a paru dans la *Démocratie Sociale*, 14 mai 1911.

(2) *Le Procès de la Démocratie*, 1 vol. de la collection du *Mouvement Social Contemporain*. — Librairie Armand Colin, 3 fr. 50.

sociale devant les idées présentes (1), d'Etienne Antonelli. Ces deux ouvrages, écrits par deux démocrates, se complètent admirablement. Le livre de Georges Guy-Grand est avant tout d'un philosophe et d'un moraliste qui a conservé quelque chose de la pensée de Proudhon. Le livre d'Antonelli, qui est professeur au Collège libre des Sciences sociales et rédacteur en chef de la *Démocratie sociale*, est plutôt d'un économiste et d'un politique. Mais, chose curieuse, un même fonds d'idées se retrouve dans ces deux esprits si différents; des critiques de même nature, dirigées contre l'actuel mouvement démocratique, des aspirations du même ordre, et des conceptions d'avenir orientées dans le même sens. Et cela même semble assez naturel et assez rassurant, si l'on pense que l'un et l'autre ont étudié la même réalité, ont réfléchi sur les mêmes données, ont comparé entre eux les mêmes faits.



Il n'est pas douteux que la Démocratie traverse actuellement, dans notre pays particulièrement, une crise profonde. En effet, tandis que, d'une part, les événements les plus graves, au point de vue économique et politique, se succèdent avec une étrange continuité : (après les troubles du Midi, la grève des postes, celle des chemins de fer, les désordres de la Champagne, et quoi demain ?) ; les scandales privés et publics, attestant un déplorable relâchement des mœurs, se multiplient d'autre part avec une fréquence plus grande encore, comme des boutons purulents sur le corps d'un malade. Et, pendant que ces faits s'accumulent, une double catégorie de théoriciens et de penseurs entreprend la critique de fond de la Démocratie elle-même : ce sont, d'une part, les critiques violents d'extrême

(1) *La Démocratie Sociale devant les Idées présentes*, 1 vol. de la Bibliothèque des Sciences économiques et sociales. — Marcel Rivière, éditeur, 31, rue Jacob, 3 francs.

droite et d'extrême gauche, « les amis de Maurras », et les théoriciens de la Révolution sociale, ce sont, d'autre part, des critiques plus modérés, au moins dans le ton donné à la polémique, mais tout aussi attristants ou attristés : C'est M. Faguet, cherchant à démontrer que la Démocratie est le culte de l'incompétence ; c'est M. Deherme, un ancien démocrate ardent, qui prétend que la Démocratie n'est pas réalisée, et qui fait appel pour la réaliser à la dictature positiviste ; ce sont une foule de penseurs plus ou moins brillants, plus ou moins éloquents qui, tous, avec des arguments plus ou moins solides, mais qui ne laissent pas que d'impressionner fortement, entreprennent en chœur le procès de la Démocratie.

On comprendra que nous ne puissions ici nous étendre longuement sur ces objections d'extrême droite et d'extrême gauche.

Qu'il nous suffise de préciser brièvement que pour les néo-monarchistes de l'*Action Française*, le problème est « politique d'abord », alors que tout au contraire pour les révolutionnaires qui se réclament du mouvement ouvrier, il est avant tout économique et social. L'« intérêt national » commande toute la théorie des « nationalistes intégraux ». C'est en son nom qu'ils font le procès de la Démocratie, en son nom qu'ils condamnent le régime parlementaire, et le système électif, en son nom enfin, qu'ils se rattachent à une tradition qui s'arrêterait brusquement à la Révolution française, et qu'il prétendent faire appel « au roi ». Leur thèse, dans son ensemble, est présentée par Maurras avec une telle habileté et s'enrichit parfois d'aperçus si ingénieux qu'elle a séduit un certain nombre d'intellectuels par l'apparence même de sa logique. M. Paul Bourget, par exemple, s'est rallié à cette conception, dans un esprit singulièrement positiviste : « La tradition monarchique, déclare-t-il, est la seule qui soit conforme aux enseignements les plus récents de la science. » Le roi seul peut représenter l'intérêt géné-

ral et, en son nom, accomplir les réformes sociales que commande l'intérêt national. « L'évolution économique, elle-même, postule le retour de la dynastie. »

*
**

A cette thèse ainsi brièvement résumée, nous répondrons avec nos amis Guy-Grand et Antonelli, avec la Démocratie Sociale et la Jeunesse Laïque, par deux constatations : d'abord, que la Révolution française, elle-même, que toutes les aspirations démocratiques du dix-neuvième siècle, que le romantisme, l'individualisme et l'idéologie révolutionnaire font, elles aussi, maintenant, partie de la « tradition nationale » au moins autant que l'idée monarchique; et ensuite : que *la démocratie nous apparaît comme un état social historiquement nécessaire*. Antonelli analysant l'œuvre de Tocqueville, montre avec force combien cet intègre et vigoureux penseur, qui ne flatta jamais la démocratie, qui redouta pour elle quelques-uns des vices les plus graves et qui dénonça avec clairvoyance toutes ses faiblesses, vit juste lorsqu'il posa la question sur le terrain historique et combien il se trouve ainsi beaucoup plus d'accord avec nous, « démocrates de raison », qu'il ne l'a été avec nos aînés, « démocrates de sentiment ».

L'auteur de la « Démocratie en Amérique », cinquante ans avant notre époque, avait prévu le rôle prépondérant que jouerait l'Association dans la Démocratie de l'avenir ; seul à peu près à son époque dans le parti libéral, il demandait la Séparation des Eglises et de l'Etat, dans une pensée remarquablement clairvoyante de grand politique, et, aujourd'hui encore, nous aurions beaucoup à apprendre de lui.

Mais, précisément, si nous nous plaçons sur ce terrain historique, qui nous paraît le seul véritable

où nous puissions nous engager, si nous admettons que la démocratie soit la conséquence nécessaire d'une évolution politique, sociale et économique qui s'impose à nous, nous n'aurons aucune peine à reconnaître que la Démocratie n'est pas « liée à une forme déterminée », qu'elle ne doit pas nécessairement être attachée à un régime politique spécial, tel que, par exemple, la Constitution actuelle qui régit la France républicaine. C'est là une forme, parmi bien d'autres possibles, de la Démocratie. Nous dirions même, avec Fournière: « Il faut avoir le courage de tenir la Démocratie pour un régime de transition et non pour le fondement politique d'une société telle que la font nos besoins et nos sentiments actuels », et encore, avec Thomas Carlyle, cité par Antonelli: « La Démocratie n'est qu'une transition vers quelque chose de nouveau et de définitif. »

En d'autres termes, nous ne concevons pas que les formes politiques soient détachées de la vie, qui est mouvante et qui est perpétuellement rajeunie. Nous ne nions pas la tradition, mais la tradition se crée tous les jours, elle est le passé qui, dans une large mesure, conditionne le présent et l'avenir, le détermine, mais ne l'absorbe pas tout entier. « L'évolution est créatrice. » C'est bien, comme l'a plusieurs fois indiqué G. Guy-Grand, la philosophie bergsonnienne, qui vient ici consolider la thèse démocratique et lui apporter un fondement idéologique. Ou plutôt la philosophie bergsonnienne n'est elle-même qu'un des aspects du grand mouvement qui emporte la pensée contemporaine. Et, comme nous l'avons démontré nous-même dans nos études d'esthétique, elle « intègre » un aspect de la vie de l'époque, suivant les lois même qui s'imposent à toute œuvre de création psychique, intellectuelle ou esthétique.

Nous tenant sur ce terrain, nous sommes donc en très forte posture pour répondre aux adversaires monarchistes de la Démocratie. Au « politique d'abord » de Charles Maurras, nous pouvons répondre: « Soit! Nous acceptons votre postulat. Nous

acceptons beaucoup des matériaux apportés par vous. Vos critiques contre la centralisation étaliste ; vos appels à la décentralisation, à la vie profonde des provinces, nous les acceptons — sous bénéfice d'inventaire. La critique impitoyable à laquelle vous et vos amis vous êtes livrés contre la Démocratie, et qui n'a pas été inutile, nous allons la reprendre contre vous. Nous allons éliminer ce qui, dans vos idées, est « sentimental » et conserver ce qui est « positif ». Toutes vos tirades sur la monarchie traditionnelle, la vieille France, les vieilles coutumes, tout cela c'est du sentiment, de la poésie, du romantisme — nous le trouvons très intéressant, mais nous le rejetons de la politique : il y a chez vous erreur d'optique lorsque vous pensez faire revivre le passé. La réalité nouvelle, nous ne nous soucions pas qu'elle dépende rigoureusement d'une tradition antérieure à la Révolution pas plus que nous ne prétendons la faire dépendre entièrement de la tradition révolutionnaire. Notre vue est plus complexe que la vôtre. Elle embrasse à la fois votre tradition monarchique et toute l'œuvre philosophique du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Bien mieux, elle a la prétention de dépasser notre époque elle-même, et d'en rassembler les éléments encore aujourd'hui épars. Car nous ne prétendons pas qu'il faut « s'enfermer dans une tradition », qu'il faut s'immobiliser dans les formules et dans les dogmes. En même temps que nous constatons la nécessité historique de la Démocratie, nous affirmons notre volonté créatrice, et si certains éléments positifs indiscutables subsistent dans votre œuvre et dans celle de vos amis, nous les retrouverons après une rigoureuse épreuve critique, et ces éléments s'incorporeront d'eux-mêmes dans la réalité à laquelle nous devons appliquer des formules « nouvelles ».

Ainsi, lorsque votre critique aura mis à nu l'insuffisance du régime parlementaire actuel, lorsque vous aurez démontré avec nous l'urgence et la nécessité d'une décentralisation profonde, d'une réorganisa-

tion intégrale, politique, économique et sociale de la France, nous, démocrates et républicains, parce que nous ne lions pas la Démocratie ni la République à une seule forme de gouvernement traditionnel ou parlementaire, parce que nous n'identifions même pas ces deux termes : « élection et représentation » (1), nous serons libres de proposer à nos concitoyens des formes politiques et sociales nouvelles qui, seules, pourront s'imposer à la réalité d'aujourd'hui ou de demain. Les fleuves ne remontent pas vers leurs sources, et il est évident qu'en vertu même des lois de la vie, « il faudra créer les formes politiques » qui devront donner pleine satisfaction à des besoins nouveaux.



Et le même langage que nous pouvons et devons tenir aux dogmatiques de l'« Action française », nous devons le tenir à l'égard des dogmatiques du parti socialiste révolutionnaire. Sans méconnaître tout ce qu'il y a de fondé dans tout l'immense mouvement de forces et d'idées qui constitue le socialisme moderne, de moins en moins nous pourrions nous résigner à accorder une valeur presque mystique à deux ou trois formules sacro-saintes servies en sectaires par des bigots fanatiques : concentration de la production capitaliste, lutte de classes, socialisation des moyens de production et d'échanges. C'est au nom de ces aphorismes simplistes dans lesquels on prétend enfermer toute la réalité contemporaine, que l'on voudrait accaparer tout l'avenir de l'humanité. Le droit d'une classe érigé en entité mystérieuse, comme enfermée dans le tabernacle de la très sainte Unité, et servi avec une idolâtrie intransigeante : voilà à quoi l'on prétend réduire tout un

(1) Voir sur ce point G. Guy-Grand, p. 129.

grand mouvement de critique économique et sociale, qui devrait, pour rester fécond, demeurer libre, spontané, sans parti pris.

Mais déjà sous la forme du syndicalisme, la classe ouvrière prétend échapper à la tutelle des dogmatiques de l'École et de la Politique. Peut-être, jusqu'ici, ne fût-ce que pour retomber sous le joug d'autres doctrinaires, plus violents encore et plus simplistes que les premiers. Mais tout tend à démontrer que le mouvement ouvrier, à mesure que l'éducation des individus se fera plus réfléchie et plus clairvoyante, cherchera à se développer librement, hors de toute contrainte autoritaire. Déjà, les Fédérations de métiers, composées des individualités les plus averties et les plus éclairées, commencent parfaitement à préciser une tactique d'action qui peut être des plus féconde en résultats. Et, malgré les mots durs de quelques théoriciens orgueilleux et versatiles pour les « braves gens du réformisme », il est à espérer que la raison, là comme ailleurs, finira par avoir raison.

Ce qui paraît résulter du grand mouvement de critique économique et sociale qui, depuis une dizaine d'années, fait tant de progrès en France, c'est l'élaboration d'une conception nouvelle de l'État. Nous avons dit tout à l'heure, à propos du « politique d'abord » de Charles Maurras, que nous reconnaissons la grande part de vérité de son aphorisme. Il est incontestable que la vie publique est en partie conditionnée par les formes politiques même où elle doit s'exprimer. Le vote politique des lois sur les Syndicats professionnels et les Associations a eu, par exemple, les conséquences sociales les plus profondes. Mais il n'en reste pas moins que, comme le diront les économistes, ces lois n'auront eu d'importance que parce qu'il existait, « à l'état brut », si l'on veut, des « forces » sociales qui trouvaient à remplir le cadre qu'on leur offrait, et qui vivifiaient les formes dans lesquelles on prétendait les enfermer. C'est si vrai qu'aujourd'hui déjà, ces

forces débordent le cadre et les formes, et qu'une nouvelle adaptation nous semblera bientôt nécessaire. La vérité nous semble donc être dans une solidarité constante du politique et de l'économique, et c'est bien pourquoi il nous semble que l'effort de la critique sociologique contemporaine aboutira à une transformation du droit public et de la notion de l'Etat. Avec M. Duguit, nous constatons « qu'est en train de mourir la forme romaine, régaliennne, jacobine, napoléonienne, collectiviste, qui, sous ces divers aspects, n'est qu'une seule et même forme de l'Etat ». L'idée d'une autorité supérieure aux volontés individuelles et s'imposant extérieurement et par la force à elles, nous paraît de plus en plus s'éloigner de notre conception de la Démocratie et du droit public (1). Ce qui nous paraît ressortir aussi bien des faits dont nous sommes les témoins que des aspirations de la conscience contemporaine, c'est la naissance d'une conception de l'Etat très voisine de celle que Proudhon avait si remarquablement et si fortement esquissée : une conception fédéraliste et syndicaliste. J'ai développé moi-même, dans un article paru dans la *Revue* du 15 janvier 1909, les idées essentielles de cette conception nouvelle : « Le syndicalisme actuel n'est pas la tendance la plus profonde de l'âme populaire et de la réalité moderne ; il n'est qu'une expression partielle et momentanée d'une aspiration beaucoup plus large que lui ; il n'est, en effet, qu'un des nombreux mouvements dérivés de ce « fédéralisme organique », déjà deviné et révélé par Proudhon, qui s'efforce de naître sous diverses formes, au-dessous de la fixité morte des institutions séculaires que rien ne vivifie plus. Si une nouvelle Europe et un nouveau monde doivent naître, si une nouvelle organisation sociale doit être possible, c'est bien celle-là. L'individu d'abord, conscience autonome ; puis le groupement des indi-

(1) Voir sur ce point Antonelli, p. 101 et suivantes.

vidus conscients, dans la région d'abord, dans la nation ensuite, dans l'ordre international enfin.

Cette conception si simple et si vaste est au fond de toutes les tendances nouvelles, elle se réalise partout, et dans le syndicalisme lui-même comme ailleurs. Elle est progressive et organique et se développera comme un arbre poussé. Signe caractéristique, elle s'impose aux partis politiques mêmes qui croient la combattre, et aucun groupement de quelque importance ne se crée aujourd'hui qui n'adopte d'instinct cette formule fédéraliste, tant elle est celle qui s'impose à la vie qui veut se constituer socialement. Et cela se conçoit. L'ordre qui doit naître doit nécessairement avoir l'individu libre et conscient à sa base. Une organisation vaste qui n'a plus pour support le principe d'autorité doit, pour vivre, adopter le principe du groupement volontaire des énergies libres, c'est-à-dire le principe fédéraliste. Et l'expérience justifie ici l'instinct. Toutes les Associations qui se créent, de quelque nature qu'elles soient, morales, philosophiques, politiques, économiques, aussitôt qu'elles ont quelque vie en elles, qu'elles grandissent, fédèrent leurs adhérents, régionalement, puis nationalement, puis internationalement. Telle est la nécessité de la vie nouvelle, et spontanément elles s'y plient. Tout en créant, elles s'adaptent au milieu, peut-être pour mieux le transformer. Elles suivent la loi de la vie. »

Je m'excuse, parlant des ouvrages de deux amis, de cette citation personnelle. Si je me la permets, c'est qu'elle me paraît résumer les conclusions positives auxquelles aboutissent aussi bien Georges Guy-Grand qu'Etienne Antonelli, et je tiens à montrer l'unité de pensée qui unit tous ceux qui se sont posés le problème de l'organisation de la Démocratie. Ce sont à des conclusions analogues aussi que s'arrête Aimé Berthod, dans son livre sur « Proudhon et la Propriété », qu'Etienne Antonelli analyse dans les pages 208 et 216 de son ouvrage.

Ainsi, une communauté de pensée commence à se

former parmi tous ceux qui réfléchissent sur la crise présente du mouvement démocratique, et sans prétendre formuler des conclusions définitives, nous pouvons du moins en tirer quelques indications qui ne sont peut-être pas sans importance pratique.



Les adversaires actuels de la Démocratie triomphent un peu trop facilement lorsque, faisant état des crises graves et des scandales qui se multiplient, ils prétendent conclure du particulier au général, et de l'insuffisance du régime parlementaire actuel à l'impuissance de la Démocratie elle-même. L'organisation politique que nous connaissons actuellement en France n'est pas la seule forme politique possible de la République et de la Démocratie ; d'autre part, l'anarchie sociale et économique que nous subissons ne peut être évidemment qu'un état momentané qui ne peut se prolonger indéfiniment. Déjà, spontanément, des organismes se créent, qui aspirent à régénérer la production en assurant aux producteurs une dignité éminente dans la cité. Une philosophie du travail des plus séduisantes s'élabore. Mais il doit rester bien entendu que, pour qu'elle ait chance de produire d'heureuses conséquences, il ne faut pas que la production devienne la proie des sectaires fanatiques, qui la fausseront en en faisant une arme de combat. Pour qu'une transformation de l'Etat puisse s'accomplir dans le sens que nous avons indiqué, il faut que le syndicalisme s'élargisse, et qu'au lieu de n'apparaître que sous la forme d'un syndicalisme sectaire il s'élargisse jusqu'à la conception du syndicalisme intégral, réconciliant et groupant toutes les classes actuelles de la société, et les orientant de concert vers des formes de propriété nouvelles. Il nous semble aussi inadmissible de concevoir une classe ouvrière réduite au servage économique qu'il nous paraîtrait déplorable de subir la

tyrannie impitoyable d'un groupe particulier ou d'une seule classe de producteurs. Nous sommes persuadés que les antagonismes actuels iraient s'apaisant, parce que se coordonnant et s'affaiblissant dans un état politique, social et économique nouveau, conçu sous la forme fédéraliste que nous avons esquissée. Une conciliation des intérêts ne peut se produire que dans l'ordre, et l'ordre n'est possible que si un groupe d'individus n'est pas systématiquement ou brutalement sacrifié à un autre groupe. Tout le problème se ramène pratiquement à une question d'éducation collective, et nous l'avons toujours affirmé.

« Politiquement, conclut Georges Guy-Grand, nous ne savons pas du tout si le peuple saura se servir de ce régime démocratique qui nous est apparu, en fin de compte, comme le moins imparfait, mais aussi comme le plus difficile à manier des instruments politiques. Il n'exige pas, comme on voudrait le faire croire, une inaccessible vertu ; mais il exige quelque conscience, quelque caractère, quelque bonne volonté de décider, et avant tout, quelque loisir. Nous ne savons pas si cela se trouvera. » Il ajoute plus loin : « Une démocratie ne peut vivre que par l'ardent intérêt porté par tous les citoyens à la chose publique. » Qu'est-ce à dire, sinon que tout le problème de la crise actuelle de la démocratie se ramène à cette question d'éducation que nous signalons ? Intellectuellement parlant, comme l'a dit M. Bouglé, « la voie est libre ». Les objections dressées par les adversaires de la Démocratie seront sans valeur, si la Démocratie fait l'effort nécessaire pour affirmer sa force et sa vitalité, et pour développer harmonieusement toutes les conséquences de son principe.

Mais, si nous reconnaissons, posant ainsi le problème, que le plus magnifique avenir peut s'ouvrir devant la Démocratie, nous ne nous dissimulons pas non plus les risques qu'elle court, si elle fait faillite à son idéal. Les sociétés humaines veulent, avant

tout, pour se développer, bénéficier de l'Ordre. Nous rêvons la création d'un Ordre spontané, harmonieux, ayant l'individu et son bonheur à la base. Si cet ordre-là n'est pas possible, si les brutalités, les violences, les pillages viennent le compromettre, si les foules déchaînées viennent menacer d'engloutir la civilisation sous la barbarie, très certainement un autre ordre s'imposera, fait de contrainte et fait de peur. Dictature d'un homme ou d'une assemblée, pouvoir appuyé sur la force, monarchie, empire ou même république oligarchique, on peut être sûr qu'un gouvernement naîtra, qui réduira par la violence les appétits et les convoitises des violents. C'est qu'avant tout l'humanité veut vivre et qu'elle veut, avant de conquérir des richesses intellectuelles ou matérielles nouvelles, conserver le bénéfice des avantages déjà acquis. Etant données les forces sociales actuellement en présence, la Démocratie ne résoudra les difficultés qui se dressent devant elle que par une action méthodique, patiente, faite surtout d'équilibre et de mesure. C'est une question d'« art » politique bien plutôt que de « science » proprement dite. La Démocratie trouvera-t-elle les hommes d'action dont elle a besoin, aussi hardis dans la pensée que souples et qu'habiles dans l'exécution ? Saura-t-elle leur faire confiance, respecter et soutenir les compétences, les talents, les valeurs véritables ? Si ces hommes se trouvent, s'ils imposent leur autorité morale, s'ils savent proposer les solutions pratiques désirables, la Démocratie traversera sans encombre les redoutables défilés où il faut qu'elle s'engage. Sinon, ce sera, à bref délai, la porte ouverte aux pires aventures...

LÉON VANNOZ.

(Tandis qu'étaient ainsi analysées et définies les causes du malaise politique présent, nous nous préoccupions également de dégager les forces d'avenir qui permettraient d'en triompher. L'article suivant, paru dans la Démocratie Sociale du 7 mai 1911, répond à cette préoccupation.)

Vers un sentiment national régénéré

Il est certain que des transformations profondes qui se préparent dans la société française naîtra un sentiment national nouveau. — Il s'annonce. Mais son éclosion donne lieu, pour l'instant, à des confusions et à des égarements.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour découvrir, au fond des tourments, ou, si l'on veut, de la stagnation, qui paraissent plonger actuellement la France dans la stupeur, des germes d'énergie en train de se composer et de prendre force. Cette pensée nouvelle, ce cœur nouveau, n'ont pas encore de voix précise : les gens les plus sensibles, ceux qui se penchent sur les événements, ceux qui écoutent, en saisissent les balbutiements et les traduisent ensuite comme ils peuvent. Mais ils sont d'un autre monde, eux : ils ont été élevés sous l'intimidation d'autres voix ; la vie les a poussés et modelés dans des cadres sociaux dont toute leur chair porte l'inflexion, et qui commencent à faire souffrir les chairs plus jeunes qui émergent : s'ils parlent, pour expri-

mer le rêve qu'ils entendent se former et dont craquent et tremblent les parois de leurs habitudes, malgré eux, leurs paroles endolorissent le sens de leurs prévisions sous la sujétion d'un verbalisme qui sait mal s'y adapter. C'est ainsi que, dans les périodes transitoires où les sociétés tournent et retournent leur fièvre et se remettent à vagir comme des enfants, les prophètes sont condamnés à mentir. Ils se lèvent des décombres des vieux usages, comme des victimes à demi échappées d'une catastrophe et, ce qu'ils clament, c'est autant le sanglot de leur passé écrasé que la joie de l'avenir qui les écrase.

Plus que jamais, aujourd'hui, nous assistons à ces douloureuses impuissances, à ces efforts généreux, annonciateurs et bâtards. Prenez les hommes de la génération de cinquante ans ; interrogez-les ; regardez-les vivre. Ils sont la proie d'une angoisse continue. Ils veulent agir et ils n'agissent pas, par scrupule et par clairvoyance d'agir maladroitement. Sans trêve, ils se débattent contre eux-mêmes. Ils ont grandi dans la poussière et la fumée de la défaite ; on leur a appris à entendre sonner sur leur cœur le passage des escadrons et des musiques, comme un âpre cortège de deuil. Ils ont détesté la guerre, mais pas par idéal, en en ayant peur et en en ayant honte. C'est alors que la République s'est emparée d'eux et les a martelés sur des enclumes scolaires qui avaient forme de galères grecques, et étaient fondues dans l'airain romain. Là-dessus, on les forgea à la raison laïque et à la science. Ils en ressentirent un autre trouble. En leur esprit se mêlaient des goûts positifs, et tout le romanesque qui fleurit de l'humanisme. Que firent les circonstances de ces âmes emplies de contradictions qui avaient l'horreur des choses les plus chères, qui ne parvenaient point à s'en détacher, mais qui ne semblaient plus y être attachées que pour les juger et pour en rire ? Fils de soldats à qui l'armée était amère, humanistes dont le sens critique bafouait les folles guirlandes, ils s'adonnèrent avec âpreté à tous les

examens, à tous les doutes, à toutes les parodies. Coup sur coup, les plus vastes desseins passèrent sur eux et ils en firent litière ; ils touchèrent à tous les aspects de l'idéal, à toutes les merveilles de l'illusion, et leurs doigts ne surent que les fausser. Durant ces quarante années, la science engendra les plus sûres possessions ; au-dessus de la société française qui reprenait vie, on vit se rassembler et se déployer la plus étonnante variété d'expériences et de réalités. Mais aucune ne tint : toutes s'avilirent. Cette génération bouleversée de contrastes pouvait considérer avec une sorte de dédain l'histoire de ses pères et se moquer de leur simplicité ; elle était incapable d'atteindre à la pureté de leur bonhomie. et à la rectitude de leur conduite. Ainsi l'idéal de la paix, l'idéal de la guerre, l'idée de patrie, l'idée d'humanité et la pratique de la République, entreheurtés dans le désordre et l'inquiétude, déchurent misérablement. Il surgissait, par moments, des conjonctures en apparence passionnantes, où l'un de ces éléments de l'anxiété générale semblait devoir l'emporter sur les autres et dépasser le degré auquel, dans le passé, on l'avait lui-même fixé. La France allait-elle s'orienter vers le pacifisme antimilitaire ? Allait-elle surélever, au gré d'un procès, le sentiment de la justice ? Allait-elle cimenter de fortes assises démocratiques ? On le croyait. Et c'étaient, de toutes parts, exaltations outrées et feints enthousiasmes. Puis, un an après, on n'y pensait plus. Chacun, faute de meilleure assurance, se replia sur son intérêt. Les draperies solennelles de toutes les lois flétries furent jetées sur des coffres-forts et des comptoirs. Et l'on vit des assemblées d'agioteurs et de maquignons arrondir leurs bras avarés sous les toges de la liberté.

La confusion fut telle qu'en vérité même les différences de classes y succombèrent. Les partis qui les exploitaient durent surenchérir et s'étourdir de déclamations pour se figurer encore en tirer quelque effet. L'ouvrier, le bourgeois, le noble de cinquante

ans ne se distinguent guère que par le costume, l'éducation et les occupations. Le fond de leur âme est le même : ils ont tous cette humeur déprimée, ce désarroi exsangue ravalé à l'égoïsme le plus étroit, qui rendent stériles les luttes de classes, les séparations et les harmonisations des groupes sociaux, parce qu'en définitive il n'y a plus ni classes, ni groupes, et que tous sont entraînés dans une commune déroute.



Mais sous cette Société malheureuse, sous cette génération sacrifiée, voici qu'à présent une génération nouvelle s'organise qui, elle, s'annonce comme le régime de l'ordre et des différenciations harmonieuses. En vue de s'éduquer et de former les caractères dont elle a besoin, elle ne part pas d'en haut, du couronnement politique ; elle ne s'épuise pas à essayer de le consolider ou de le remplacer, les pieds dans le vide. Elle le laisse tel quel pour le moment. Elle part d'en bas, des racines sociales qui sont les intérêts. Elle les suit et les élève et les cultive jusqu'à en composer de luxuriants et spacieux massifs juxtaposés, capables de constituer un ensemble à la fois divers et cohérent. C'est l'œuvre des syndicats. Borné encore à une besogne de défrichage, et empruntant ses outils à l'arsenal des partis, le syndicalisme ne travaille présentement que sur un point : il ne tardera pas à se répandre sur tous. Alors, la société française se révélera comme étant non plus une hiérarchie de castes ou de classes, ainsi qu'elle le fut dans les monarchies et sous les deux empires, ni ce tumulte affaibli qu'elle est depuis quarante ans, mais une colonie de plants sociaux poussant d'un seul jet, branchés les uns sur les autres, et pourtant nettement isolés et s'équilibrant non par des compro-

mis, mais par la vigueur, au contraire, de leurs différences.

Dans un pareil fonctionnement, la société n'impliquera aucune suprématie, par conséquent aucun asservissement d'intérêts : et, par suite, les intérêts jouant librement, n'ayant plus lieu ni de se protéger, ni de se défendre, puisque leur combinaison suffira à les soutenir et les garantir, le souci de l'intérêt se confondra avec le sentiment paisible de la vie elle-même. Et l'on peut dire que la notion actuelle d'intérêt, avec tout ce qui la corrobore, la notion de droit, d'égoïsme, la notion de lutte et de menace disparaîtra. On arrivera à cette situation, au premier abord paradoxale, mais logique, que, d'avoir laissé une société se fonder sur les intérêts, on aura, en quelque sorte, éliminé l'intérêt.

C'est de là que nous devons nous placer pour envisager le sentiment national digne de servir de ferment à une telle société. Nous ne pouvons le concevoir comme un dogme, ni comme une force mystique, ni comme une doctrine exclusivement rationnelle, ni comme un nationalisme belliqueux et barricadé. Il contiendra en lui, avant tout, les forces naturelles issues du sol réel de chaque groupe social, et, dans chaque groupe, de l'âme personnelle de chaque individu. Il sera donc plein de particularisme, si je puis dire. Mais, en même temps, par le contact et l'expansion mutuelle de tous ces groupes, de tous ces individus, il recélera un pouvoir de diffusion inusité. Et, par là, il débordera d'épanchements magnanimes. Il attachera puissamment les hommes à leurs origines et à leurs fonctions : il fleurira de piétés locales, de ferveurs natales et professionnelles. Mais le don de sensibilité particulière qui l'animera lui permettra de rayonner sans peine, de sensibilité voisine en sensibilité voisine, jusqu'à l'universel. Ce sentiment national sera un patriotisme et même un régionalisme, pénétrés de tendresse limitée, et, conjointement, il comportera une compréhension plus large et toute humaine. En lui aussi, le

frein de l'intérêt n'existera plus. Et les patries seront, de même que les groupes sociaux, parfaitement définies, parfaitement isolées, et puissamment alimentées par leurs racines propres, mais, au même moment, solidaires les unes des autres, et liées par le rythme commun de leurs cimes.

Je ne puis exprimer mieux ce que je peux ressentir des prémisses de ce sentiment national naissant : peut-être ai-je été trop vague, peut-être trop précis ? Mais nous sommes là en face du possible, en face du probable, et chacun doit, pour être exact, procéder par divination plutôt que par définition.

Or, à mesure que cette société couve et s'ébauche, à mesure le sentiment national dont elle sera nourrie envahit lentement les âmes. Ce n'est encore qu'une buée, qu'une nébuleuse. Il est là, cependant, et on le sent. Et il n'est pas seulement chez les jeunes gens, chez ceux que la société nouvelle emmène avec elle et qu'elle fera siens ; il monte jusqu'aux autres ; il les éclaire, il les éblouit, il les réveille. Et comme ils restent, malgré tout, nos éducateurs, nos conseillers ou nos maîtres, ce sont eux qui essayent d'en jeter les premiers le cri, d'en semer les premiers le bienfait. Mais leur passé les tient captifs. Leurs divisions les enchainent. Leurs préjugés dirigent leurs mots dans leurs gorges.

C'est pourquoi ce que nous entendons au dehors n'est pas ce que nous entendons en nous-mêmes. Prenons garde de ne pas aliéner à des servitudes ressuscitées la sincérité qui commence à s'agiter en notre désir ! Est-ce ce sentiment national si large, si discret et si neuf, les rodomontades chauvines, le romantisme militaire des grands journaux bourgeois ? Est-ce lui, davantage, l'humanitarisme matamoresque, bouffi et abstrait, du socialisme ? Est-ce lui, le provincialisme recroquevillé et élégiaque ? Est-ce lui, l'antisémitisme rationnel ?

Oui, le souffle est partout, et s'élève des sources sociales ranimées. Mais, à la surface, la génération brouillonne n'en façonne que des hérésies. Ah ! mé-

fions-nous des méprises et des simulacres ! Tout se remet en mouvement ; tout s'agite : et, malgré nous, les mots, même contrefaits, nous entraînent. C'est une période critique. Si le sentiment national regreffé sur des errements caducs, et penchant tantôt vers le nationalisme, tantôt vers l'humanitarisme, déprave une génération de plus, c'en sera fini : après, il sera trop tard pour réagir.

HENRI HERTZ.

(En même temps que nous cherchions ainsi à éclaircir en nous-mêmes notre sentiment intime, nous nous mêlions à l'action des groupes politiques et sociaux, et au contact de leur réalité, nous prenions une plus vive conscience du problème à résoudre qui est : L'organisation de la Démocratie.)

L'Organisation de la Démocratie (1)

Une discussion chez M. Marc Sangnier. — La vanité des solutions fragmentaires. — La véritable portée de la solution syndicaliste.

Jamais, peut-être, la gravité de la crise morale ne m'est apparue avec plus de force que l'autre soir, dans cette petite salle de réunion où Marc Sangnier discutait avec ses amis l'organisation de la démocratie. Autour de nous, venus là en curieux, ce n'étaient que jeunes gens graves et recueillis, que l'on sentait pleins de bonne volonté, désireux de se libérer de l'incertitude et du doute, mais incapables de retrouver, à travers leurs hésitations et leurs tâtonnements, la voie de clarté où l'esprit peut s'avancer avec confiance et sérénité. Simplement, sans prétentions oratoires, sans pédantisme, des objections aux idées de Marc Sangnier étaient présentées et discutées. Or, ce qui frappait dès l'abord, c'était

(1) Cet article a paru dans la *Démocratie Sociale* du 14 mai 1911.

l'incertitude de tous ces esprits, manifestée aussi bien par les questions posées que par les solutions proposées. La discussion se portait, tour à tour, sur les questions les plus diverses, parfois les plus futiles. Il semblait que, dans ce travail d'organisation de la démocratie, dans cet effort de construction, chacun voulût apporter une petite pierre sans se soucier du plan d'ensemble. Et dans les réponses se révélait le même désordre et la même incertitude. A chaque instant revenaient dans la bouche de Marc Sangnier des phrases comme celles-ci : « Je ne vous apporte pas un état définitif... vous me convaincriez facilement... » Combien on était loin de cette unité et de cette fermeté qu'on trouve, par exemple, chez un Charles Maurras ! Et, vraiment, une angoisse profonde nous pénétrait peu à peu, nous simples auditeurs, au spectacle de toutes ces bonnes volontés courageuses, mais égarées, se débattant au hasard autour de questions secondaires comme celle du *referendum* ou de *l'unité d'origine des officiers*, à l'heure où la Démocratie traverse la plus grave des crises organiques, et, invinciblement, je me prenais à songer, avec le poète, à ces :

Folles enfants sans lampes dans la nuit
Se heurtant et pleurant et que rien ne conduit...

Mais voici que peu à peu, au choc répété des questions et des réponses entendues, mon angoisse se dissipait et qu'une confiance joyeuse lui succédait. La discussion, en effet, en se précisant et en se développant, dégageait deux courants bien distincts qui se heurtaient sans parvenir à se confondre. Marc Sangnier apparaissait enveloppé de toutes les obscurités des formules de la démocratie révolutionnaire, invoquant la Loi à laquelle il souhaitait de voir attribuer à nouveau tous les caractères de la loi romaine, protestant contre le syndicalisme administratif et disant : « Il faut que l'ÉTAT soit le chef », se con-

tentant de faire quelques concessions timides et fragmentaires à l'esprit nouveau qu'il sentait comme une marée monter autour de lui de l'âme ardente de ces jeunes gens qui l'entouraient. L'un de ceux-ci, avec les phrases encore un peu confuses d'une pensée qui se cherche, dénonçait l'erreur d'un Sénat professionnel qui accentuerait la confusion des intérêts politiques — c'est-à-dire, au sens propre du mot, des intérêts généraux de la nation — avec les intérêts privés des groupements professionnels. Un autre, à propos de l'organisation administrative, opposait au timide projet de décentralisation de Marc Sangnier le rêve d'une organisation vraiment syndicaliste des services publics. Un autre, enfin, à propos des retraites ouvrières, constatait, avec une joie non dissimulée, la répugnance de l'ouvrier vis-à-vis de l'étatisme. Ainsi, de plus en plus nettement, se manifestait l'emprise, sur ces jeunes cerveaux, de la mentalité syndicaliste faite d'une réaction contre l'étatisme régalién et oppresseur de la démocratie révolutionnaire et d'une aspiration vers l'organisation sociale spontanée des intérêts. Et je songeais, en voyant se heurter ainsi rudement, sous la bienveillance des paroles et du tutoiement, ce chef déjà dépassé, timide et inquiet, et ces jeunes hommes, logiques avec eux-mêmes et avec les faits, et ne craignant point de regarder franchement devant eux, je songeais : « Jeunes hommes, c'est vous qui avez raison. Il ne vous manque que de préciser le but entrevu, que de prendre plus nette conscience de votre mentalité profonde et des réalités actuelles. Vous le sentez déjà, ce n'est pas avec des réformes fragmentaires que vous organiserez la Démocratie. Il ne s'agit point de restaurer, il faut construire sur un plan nouveau, et celui-ci, vous le sentez, ne peut être que le plan syndicaliste, qui est le nôtre. »

Hauriou, dans son magistral ouvrage, qui restera comme un des monuments les plus considérables de la science publique contemporaine, oppose, avec une force singulière, les deux notions d'*Etat* et de *Nation*,

celle-ci étant essentiellement constituée par les institutions primaires, les groupements qui existent, qui assurent l'ordre et la vie sociale avant l'apparition de l'Etat. Comment et pourquoi celle-ci est venue se superposer d'abord, puis étouffer l'Institution, ce n'est point ici le lieu de l'expliquer. Disons seulement que l'Etat doit logiquement mourir de son triomphe même. Comme l'étatisme s'est dressé contre les excès du régime de l'Institution, aujourd'hui notre Démocratie sociale se dresse, encore inconsciemment, contre la conception étatiste, sur laquelle repose toute la société moderne. Mais elle ne peut le faire qu'en se ralliant autour d'une conception nouvelle qui oppose la liberté des rapports sociaux à la contrainte étatiste, les *intérêts à l'Etat*, c'est-à-dire autour d'une conception syndicaliste de la Société.

Et c'est pourquoi le syndicalisme intégral nous apparaît comme le principe essentiel, comme le pivot doctrinal destiné à soutenir toutes les réformes partielles de l'heure présente, comme le flambeau qui, seul, peut éclairer notre tâche et sans lequel nous continuerions à nous agiter, vainement, dans les ténèbres, sans parvenir jamais à la coordination des efforts.

*
**

Sans doute, notre idée est à peine esquissée que déjà on la tourne en dérision et qu'on la trahit en la travestissant.

C'est ainsi que certains, qui ne nous comprennent pas ou ne veulent pas nous comprendre, ont affecté de croire que nous proposons notre idéal syndicaliste comme une *vérité* définitive et immuable que nous devrions, dès maintenant, accepter sans discussion, et comme le cadre *réel* de la société de demain. Rien de plus faux. Nous avons dit seulement que cette conception était l'aboutissement logique des

tendances les plus fortes de l'heure présente, les seules qu'il s'agisse de coordonner. Peut-être demain impliquera-t-il une conception sociale différente, nous n'en savons rien, mais il n'importe. J'aperçois, sur la route, un voyageur qui chemine vers un village lointain qui lui apparaît nettement, là-bas, sur la colline. Il marche, en ce moment, vers ce but ; peut-être tout à l'heure, pour une cause inconnue, changera-t-il de route, ira-t-il vers un autre village plus lointain ou plus attirant, je l'ignore ; mais ce que je sais bien, c'est que pour marcher, en ce moment, droit et ferme, il faudra qu'il fixe ce but, qu'il n'atteindra peut-être jamais, mais qui est le but actuel. Notre syndicalisme, c'est ce village.

Et à ces jeunes gens qui se pressaient l'autre soir autour de Marc Sangnier, j'aurais voulu dire : « En ce moment, vous hésitez et vous tâtonnez, aux pierres du chemin, parce que vous ne regardez pas le but. Levez les yeux, fixez avec confiance et courage le but lointain, le blanc village que nous vous montrons ; peut-être changerez-vous de route pour vous diriger vers un autre ; peut-être, en vous en rapprochant, ne verrez-vous plus, de cette grande tache blanche, que les rues d'ombre et les porches noirs et vous en détournerez-vous. Mais qu'importe, sachez seulement, persuadez-vous bien que c'est là, aujourd'hui, que vous allez et, croyez-m'en, jeunes hommes au cœur troublé, aux pas hésitants, vous marcherez alors sous le grand ciel bleu que peuplent les villes blanches de nos rêves, le regard plus clair et l'âme plus sereine. »

ETIENNE ANTONELLI.

LE PREMIER
CONGRÈS RÉPUBLICAIN DE LA JEUNESSE,
SES TRAVAUX ET SES RÉSULTATS

Les 6 et 7 juin 1911, s'est réuni, dans la salle de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain, le premier Congrès républicain de la Jeunesse.

Il a étudié la question de l'Organisation politique et administrative de la Démocratie.

Quatre séances ont été consacrées aux questions suivantes : Décentralisation et Régionalisme. — La question Constitutionnelle. — L'Organisation des Services publics. — La Réforme électorale.

Les représentants de chaque groupement avaient apporté un rapport sommaire sur chaque question inscrite à l'ordre du jour.

On lira plus loin les notes qui ont été lues au Congrès au nom de la Démocratie Sociale et des Annales de la Jeunesse laïque, et qui nous ont servi de base de discussion.

Voici quels étaient les signataires de l'appel adressé à la Jeunesse :

ETIENNE ANTONELLI, rédacteur en chef de la Démocratie Sociale.

ROBERT BILLECARD, ancien président de la Fédération Républicaine des Etudiants de France.

RAOUL CARNOY, président de l'Union des Etudiants Républicains de Paris (progressistes).

EMILE DEMARS, rédacteur à la Démocratie.

ALBERT DULAC, rédacteur aux Droits de l'Homme.

DÉSIRÉ FERRY, vice-président de l'*Union des Etudiants Républicains de Paris* (progressistes).

DOMINIQUE GAFFORY, président de la *Ligue des Etudiants Républicains Nationalistes*.

HENRI GUÉRIN, vice-président de la *Fédération de la Jeunesse Républicaine Patriote*.

HENRI GUERNUT, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, socialiste unifié.

HENRI HERTZ, rédacteur à la *Démocratie Sociale*.

RENÉ LAMBERT, président de la *Fédération de la Jeunesse Républicaine Patriote*.

P.-H. LOYSON, directeur des *Droits de l'Homme*.

ROBERT PERRAULT, président de la *Fédération Républicaine des Etudiants de France*.

MARC SANGNIER, directeur de la *Démocratie*.

LÉON VANNOZ, directeur des *Annales de la Jeunesse Laïque*.

P.-A. VUILLERMOZ, secrétaire de la rédaction des *Annales de la Jeunesse Laïque*.

(L'esprit qui inspira tous les travaux de ce Congrès et les résultats de ces travaux eux-mêmes ont été très exactement mis en lumière dans les deux articles ci-après, parus dans les numéros de la Démocratie Sociale des 4 et 11 juin 1911.)

Avant le Congrès

Le Congrès républicain de la Jeunesse ne se flatte pas de créer un parti nouveau avec un programme unique. Mais il se flatte de donner l'exemple d'un esprit républicain plus large et plus positif.

Dès que le programme du Congrès républicain de la Jeunesse a paru et qu'on l'a vu signé de démocrates catholiques, de républicains plébiscitaires, progressistes, nationalistes, patriotes, du président et du secrétaire des Jeunesses laïques, de démocrates-sociaux, de représentants de fédérations républicaines de tous ordres, on a éprouvé, dans les milieux compétents, quelque stupeur. On a affecté de l'ironie ; on a, surtout, joué l'indifférence. Cette attitude est particulièrement marquée chez les républicains, j'entends les républicains catalogués qui portent sur le cœur le blason de leurs partis.

C'est, en effet, une nouveauté singulière d'oser se dire républicains d'abord, et de s'unir sur ce mot, en laissant toutes les autres épithètes en second

rang. Les républicains ont pris l'habitude de parcourir leur carrière avec un attelage inverse, en faisant trainer, comme un tombereau, leur républicanisme par les folles cavales de leurs sentiments de clans. Radical, d'abord ; socialiste, d'abord ; nationaliste, d'abord ; républicain ensuite ! Et, au besoin, si le tombereau chargé de graves pierres, pour l'édifice social, est trop lourd, on dételle et on se met à cavalader et à tourner, à cheval sur ses épithètes, dans une fantasia hurlante et féroce. Tel est, chacun le reconnaîtra sans peine, le spectacle qu'offrent les partis et le Parlement.

Eh bien, nous voulons montrer, dans ce Congrès, que la jeunesse républicaine entend être républicaine d'abord, et qu'elle veut qu'on la voie avancer, sur un seul rang, poussant les précieux matériaux de l'avenir avec ses bras, ne les devançant pas avec ses cris, et s'effaçant derrière eux.

Voilà quel est le sens général de notre initiative et comment, rien que du fait qu'elle se soit produite et qu'elle ait pu se reproduire, elle revêt une signification importante.

Dans les séances publiques qui vont avoir lieu, chacun de nos groupes disposera les matériaux qu'il aura apportés. Il en expliquera la forme, le poids et l'usage. Il dira à quel plan ils correspondent, quelle habitation ils composeront. Il le fera dans les termes les plus positifs et les plus précis. Il ne fera rien d'autre. Nous ferons grève de tout ordre du jour, de tout choix, de tout parti à prendre qui ne pourrait être, au point où en sont les choses, qu'un parti pris. Ce sera, au milieu des démonstrations agitées et bavardes de la législation de formules et d'épithètes, la manifestation silencieuse du républicanisme pratique, prenant ses devoirs dans leur ordre, et commençant par présenter et comparer les éléments de son travail, au lieu de se précipiter, à la légère, à l'assaut des échafaudages.

Il n'est pas douteux qu'entrepris sous cette discipline dont aucun de nous, j'en suis certain, ne se

départira, ce Congrès ne soit fructueux. On y verra des formes se dessiner, comme on les voit dans les pierres de taille que l'on dépose, à côté les unes des autres, dans un chantier ; on y verra surtout s'organiser l'atmosphère et la vie d'un chantier social, où il n'y aura que les outils réglés, non par des gesticulations, mais par des gestes, qui parleront. Je suis persuadé, quant à moi, que si ce premier établissement de travail républicain prend l'ampleur désirable, il ne tardera pas à en surgir une vision nette et décisive de l'édifice, dont les données et l'équilibre s'imposeront à tous.

Qu'après cela, hors du chantier, chacun de nous reprenant contact avec la réalité et avec les hommes, y poursuive une campagne de sentiment, frappe de sa voix et de son cœur sur ce qui lui paraît néfaste, se laisse aller à ses prédilections profondes, soit catholique, nationaliste, patriote, et que même, si les circonstances l'y entraînent, il ait contre quelque autre de la colère et du découragement, peu nous importe ! Nous savons bien que, désormais, une tâche sérieuse nous aura liés et que c'est à elle que nous reviendrons toujours.

Nous n'avons point, dans la pensée, d'utopie. Il ne nous vient pas à l'esprit l'illusion, la naïveté de croire que nous aurons scellé la mort de nos passions : on n'a pas été impunément bercé au fracas des dogmes, aux appels des recruteurs de bandes ; on n'a pas impunément, dans le sang, un héritage de joies romanesques. Nous céderons encore aux invectives et aux bousculades de la politique. Notre devoir même sera de nous y tenir et d'y lutter ; quand on lutte, on est souvent exposé à succomber. Mais quelque chose d'autre occupera le fond de notre effort : nous ne serons pas satisfaits d'une parade de tribune, ni du succès d'une rixe. Il y aura, persévérant, en nous, un souci de retourner à la société qui ne vit point de mots ni de paniques, et, après nous être séparés, au gré des emportements politiques, de nous retrouver, penchés sur les moel-

lons, enfermés dans la tranquillité des murs en train de monter.

J'espère que ce sentiment-là, cette espèce de distraction de soi-même, pour s'abandonner à une conscience commune, à une foi professionnelle républicaine, débarrassée de toutes secousses sentimentales, se dégagera de nos réunions.

Mais y serait-il obscurci par les tâtonnements de nos débuts, par les fautes que peut-être nous commettrons, et celles que commettra notre auditoire, que nous n'en serions pas moins certains de son existence et de sa présence, parce que, déjà, nous l'avons éprouvé.

Je ne me rappellerai pas, sans émotion et sans charme, les causeries préparatoires que nous avons eues, et où ce sentiment est apparu de lui-même et s'est montré, tout de suite, tangible et fort.

Nous nous attendions, venant d'horizons si différents, ayant été mêlés à des mouvements plus d'une fois opposés, à ressentir une grande gêne, à nous demander longtemps comment nous y prendre pour appareiller nos pensées. Un préjugé restait à côté de nous, qui risquait de mal nous conseiller. Et, en dehors de cet embarras personnel, nous redoutions, encore plus, un embarras de méthode. Car, en somme, qu'est-ce qui nous amenait ? Que venions-nous faire ? Songions-nous à débattre un fait d'actualité, une doctrine à la mode ? Prétendions-nous former une ligue, patronner un système, nous mettre d'accord sur un brevet de régénération française ? Aucune application limitée ne pouvait nous guider.

Enfin, le recours infailible des professions de foi bruyantes nous faisait également défaut ; nous désirions, au contraire, affranchir notre rencontre des déclamations qui enfument les certitudes.

Or, à peine étions-nous ensemble, à peine étions-nous assis dans cette salle où nous nous étions abordés comme des inconnus, que le programme et la méthode furent debout. Nous en saisîmes sur-le-

champ l'envergure et les risques. Nous éliminâmes les questions trop vastes, prêtant à des égarements de rhétorique ; nous réservâmes pour le temps où nous aurions mieux pris l'expérience de nous-mêmes, les synthèses de principes, sur lesquelles, si l'on se hâtait, les passions seraient tentées de s'exercer. En un mot, nous nous mîmes aussitôt l'ouvrage entre les mains, un ouvrage clair, déterminé, et nous le répartîmes sans effort. A la fin de la première réunion, tout était au point : le Congrès avait ses proportions et sa portée.

Ce résultat rapide, auquel avaient concouru, à notre insu, des penchants longtemps entretenus dans le secret de nos réflexions, fut la preuve d'une parenté dont nous sentîmes, sans en rien dire, la douceur. Et, de ce moment, nous comprîmes bien qu'entre nous circulait un certain esprit auquel nous pouvions, sans appréhension, nous confier.

Puissions-nous, à la mesure de nos convictions, l'éveiller, et à la mesure du bien qu'il nous procure, le trouver chez ceux qui viendront s'associer à nos recherches !

HENRI HERTZ.

Les Résultats du Congrès

Si un esprit de concorde nouveau a élevé les débats du Congrès républicain de la Jeunesse au-dessus des passions ordinaires de la politique, il serait déloyal de dissimuler que deux conceptions de la Démocratie restent en présence. — Mais elles ne sont pas inconciliables.

Les personnes qui ont assisté au *Congrès républicain de la Jeunesse* n'auront pas manqué, pour peu qu'elles soient sensibles à la vibration des assemblées, d'éprouver une impression que je veux définir tout d'abord, parce qu'elle constitue le véritable gain de notre initiative et le dédommagement de nos efforts.

Au cours des quatre séances, dans lesquelles furent débattues des questions touchant aux racines mêmes de la République, engageant, par conséquent, chez chacun, des convictions profondes, une espèce d'unanimité, plus haute que les questions, plus persuasive que les paroles, s'est spontanément manifestée. Immédiatement, les débats en ont pris une physionomie inattendue.

J'ai dit à quel sentiment nous avons obéi en organisant ces réunions, combien il avait été vif, naturel, et quel charme nous avons trouvé à le découvrir et à y céder. Mais enfin, ce n'était là, après tout, qu'une disposition intime, qui s'épanchait avec facilité et avec bonheur, dans des cau-

series où nous n'étions qu'avec nous-mêmes : que deviendrait cette effusion secrète au milieu des autres, dans cette sorte de plein air concentré et impénétrable que forme l'atmosphère d'une assistance inconnue ? Que deviendrait-elle quand nous ne penserions plus seulement à elle, mais quand nous suivrions nos idées, attentifs à les tourner tout entières vers le dehors ? Il y avait là une expérience assez hasardeuse à laquelle nous ne songions pas sans angoisse.

Eh bien, entre nos idées et notre sentiment, entre l'assemblée et nous il s'est établi, tout de suite, une façon d'être, une façon d'agir, une façon de parler qui ont, je le sais, profondément surpris et déconcerté quelques vieux routiers de la discussion républicaine. Cette tranquillité, cette courtoisie, cette absence de déclamation, cette sobriété appliquée à des déterminations exactes, ont renversé toutes leurs idées sur la jeunesse. Nous leur avons paru bien froids.

Ce semblant de froideur, nous devons nous en vanter. Il est le signe de la maturité que la République, après les longues souffrances de ses passions, a enfin trouvée dans nos jeunesses, et des proportions nouvelles que ses gestes prendront par l'entremise des nôtres. Nous ne gesticulerons plus ; nous agirons. Nous ne déclamerons plus ; nous discuterons. Nous ne nous brûlerons plus les uns les autres avec des torches, en nous heurtant ; nous nous éclairerons.

Ce sont ces vues de l'avenir, c'est cette méthode inaccoutumée de vie républicaine dont nous avons pu donner un aperçu.

Si l'on veut, pour préciser ce caractère, employer une comparaison, je dirai qu'il y eut, dans ces réunions, un composé subtil des usages du tribunal et des usages de l'assemblée politique. L'esprit républicain nouveau se créait déjà son milieu : nous avions comme un avant-goût de ces Chambres futures, dont nous avons si ardemment parlé, moins fu-

meuses que celles d'aujourd'hui, moins parquées, plus près de la vie et de l'éloquence silencieuse qu'elle inspire, pourvues de quelques qualités des Chambres anglaises, mais avec quelque chose d'autre, de plus fougueux, même quand il est contenu, de plus compréhensif, même quand il se limite, et qui est à nous, qui est Français.

Mais il serait trop beau de proclamer que nous sommes arrivés, sur tous les points, à des résultats aussi nets.

Dès le premier échange de vues qui porta sur la décentralisation et le régionalisme, il apparut très clairement en effet que les congressistes allaient se diviser en deux fractions correspondant à deux conceptions de la Démocratie.

Certes, c'était déjà une simplification heureuse que nos sept groupes, dont jusque-là nous eussions été, par éducation et par préjugé, tentés de faire des partis séparés et ombrageux, n'en formassent plus que deux. Mais enfin, acceptons-en l'aveu loyal, ils en forment encore deux.

Il y a, d'un côté, ceux qui croient que la liberté, que l'harmonie républicaines reposent toujours sur des droits et des devoirs exclusivement politiques, sur l'exercice constant, par chaque citoyen, d'une parcelle de la consultation et du pouvoir politique, sur son souci continu de fondre toute sa vie dans l'expression de l'Etat, par l'entremise de délégués qu'il surveille, qu'il interroge, qu'il soupçonne sans répit, qu'il ne perd jamais de vue et qui ne le perdent jamais de vue.

Et il y a, de l'autre, ceux qui, ayant confiance dans l'évolution de la démocratie, n'attribuent à cette collaboration politique individuelle qu'une importance désormais limitée et considèrent que le moment est venu de rendre les individus, garantis contre toute servitude par des institutions politiques et sociales, plus spacieuses et plus stables, à la liberté de leur propre vie.

La première de ces conceptions tient compte, cer-

tainement, des acquisitions nouvelles de la société : elle leur accorde une valeur relative ; mais elle n'admet pas qu'elles aient une existence propre, ni surtout qu'elles puissent jamais traduire les aspirations de l'individu à l'aide d'un langage nouveau, ni préserver sa liberté et sa dignité au moyen d'organismes qui, en étant variés, demeurent puissants. L'ombre glorieuse de l'Etat, temple ouvert à tous les vœux civiques, domine cette entente de la Démocratie. C'est vers lui que tout encore doit refluer ; c'est sous ses voûtes que la voix innombrable doit résonner.

Au contraire, la seconde conception départage sans méfiance les fonctions anciennes de la République et celles qui viennent, à présent, s'ajouter à elles et les suppléer. Elle accepte, comme une richesse et comme un salut que la vie sociale s'organise en expressions assez fortes et assez autonomes pour que l'individu y ait moins besoin de s'inquiéter, de parler, de questionner et pour que l'Etat soit un temple moins accessible et plus silencieux.

Ce sont là, on le voit, de graves divergences. Dans la pratique, elles mènent à des propositions qui ne peuvent se rencontrer. Les démocrates individualistes et étatistes continuent d'avoir foi dans la centralisation aussi bien professionnelle et sociale que politique ; ils ont peur que si le lien politique se desserre, la nation ne se morcèle, et que le syndicat absorbant l'individu, il n'y ait plus, au milieu de régions muettes et jalouses, qu'un pouvoir aveugle et tâtonnant. Aussi se contentent-ils de chercher d'autres bases à l'Etat actuel, sans en détendre le faisceau, et de réclamer de l'individu d'autres soucis de gouvernement, sans oser l'en soulager, afin que son corps et son âme vivent plus personnellement. Ils repoussent le régionalisme intégral et ils ne voient d'arbitrage efficace, dans les conflits de pouvoirs, que dans le referendum.

Les démocrates syndicalistes et antiétatistes, les démocrates sociaux, sont amenés à des idées in-

verses. Ils déchargent le pouvoir politique et l'individu de tout ce qui n'est pas intérêt général et national. Ils mettent de front la vie politique et la vie sociale ; ils substituent à l'expression politique individuelle, de l'intérêt, l'expression syndicale et régionale des intérêts. Ils voient dans cette composition nouvelle et plus luxuriante de la société, plus de liberté réelle chez les individus, plus d'unité et comme un retour élargi à la vie nuancée et naturelle, mais avec mille regards se combinant et se surveillant, et mille concordances automatiques. Aussi sont-ils régionalistes et, persuadés que le peuple, se fiant aux institutions qu'il commande et qu'il contrôle, considérera comme une vertu de vouloir se taire, ne font point appel à lui, en dehors des consultations normales d'où doivent sortir ses représentants sociaux et ses représentants politiques.

Telles sont, dans leurs lignes et leurs portées les plus générales, ces deux conceptions. Sont-elles opposées et inconciliables ? Sont-elles, au fond, concordantes et conciliables ?

Nous devons nous convaincre qu'elles concordent et qu'elles ne peuvent manquer de se concilier.

La seconde n'est, en effet, que le prolongement de la première ; elle est la première évoluée.

Les démocrates individualistes, conservant l'aigle et la flamme des premiers temps de la République, n'osent pas se persuader encore que la vie de la démocratie gravite vers plus de latitude, plus de sécurité machinale, plus de silence. Ils sont encore sous le coup de l'ivresse individuelle, qui précipitait à l'assaut du vieil Etat des foules emplies d'orgueil, avides d'arracher leur bâillon. Ils parlent et ils légifèrent en hommes de la Révolution, en conventionnels, qui serrent sur leur âme brûlante cet individu, cette personne humaine arrachée aux fers et au mutisme.

Les démocrates sociaux regardent s'éteindre derrière eux l'épopée héroïque, regorgeante de cris et d'étreintes, et ils s'abandonnent aux objurgations

paisibles de la vie transformée. Ils ont foi dans les mouvements apaisés de l'acte de vivre. Tout, autour d'eux, leur montre le spectacle des existences refaites, atteignant à un nouvel équilibre, par la force des groupes : ils mettent leur croyance dans cette métamorphose. L'État révolutionnaire peut casser ses moules : la vie sociale a sa forme et peut vivre. Ils croient à une société sortie des fontes et des refontes de cent vingt ans de république, et s'épanouissent en une Démocratie où la discipline, l'aisance et le goût de la vie puissent aller désormais jusqu'à l'abdication partielle de l'individualisme politique.

Les uns sont donc encore un peu comme les pères des autres ; leur évolution est plus lente ; ils gardent quelque romantisme susceptible et anxieux. Mais, à mesure que les faits s'accentueront, à mesure que la sollicitation sociale, qui grandit chaque jour, deviendra invincible, nul doute qu'ils ne descendent de leur idéal encore abstrait et belliqueux. Alors les deux conceptions et les deux groupes se rejoindront.

HENRI HERTZ.

(Nous nous plaignons d'autre part à retenir, parmi les très nombreux et intéressants articles commentant ce Congrès de la Jeunesse, le passage suivant, nous concernant, d'une importante étude parue dans la Revue Politique et Parlementaire et reproduite par nous dans le numéro de la Démocratie Sociale du 1^{er} octobre 1911.)

Les Jeunes Républicains contre l'étatisme

Si le Congrès républicain de la jeunesse, qui s'est tenu à Paris les 6 et 7 juin dernier, n'avait eu d'autre résultat que de donner une tribune, un auditoire et un peu — ou un peu plus — de notoriété à quelques jeunes ambitions impatientes de se produire, il n'en eût point été fait ici mention.

Mais ce Congrès a été vraiment autre chose qu'un échange de quelques milliers de palabres sans résultat.

Ceux qui participèrent à ses travaux sont de la jeune génération républicaine, nés, pour la plupart, dix ou quinze ans après la guerre.

Or, de cette jeune génération, ils représentaient bien à peu près toutes les tendances, puisqu'on put voir aux séances du Congrès des démocrates catholiques du « Sillon », des démocrates libres-penseurs de la « Jeunesse laïque », des socialistes, des syndicalistes et des délégués des différents groupe-

ments d'étudiants parisiens ; nationalistes et plébiscitaires, progressistes et républicains modérés, radicaux et radicaux-socialistes.

Pendant quatre séances de travail, conformément au programme du Congrès, qui était de confronter les opinions diverses des jeunes républicains, les uns et les autres ont exprimé leurs idées sur ce vaste problème : *Quelle organisation politique et administrative doit être donnée à notre démocratie ?*

Certes, et personne n'y comptait, dix heures de causeries et de discussions n'ont point anéanti les passions politiques, ni réduit toutes les divergences d'opinion, ni abouti à un embrassement général dans l'oubli des programmes différents et des partis hostiles.

Mais il s'est manifesté chez les jeunes représentants des vieux partis, et chez ceux qui n'adhèrent encore à aucun parti, un esprit véritablement nouveau. Il est apparu qu'ils ont tous quelques aspirations primordiales communes, notamment *une même volonté de réagir contre ce que M. Duguît, l'éminent professeur de droit public à l'Université de Bordeaux (1), a très heureusement caractérisé par ces mots : « ...la forme romaine, régaliennne, jacobine, napoléonienne, collectiviste, qui, sous ces divers aspects, n'est qu'une seule et même forme, de l'Etat. »*

Quatre questions étaient inscrites à l'ordre du jour des quatre séances du Congrès : la décentralisation et le régionalisme ; la question constitutionnelle ; l'organisation des services publics ; la réforme électorale.

A propos de chacune d'elles, on a apporté et discuté bien des idées. Tâchons d'indiquer les principales.



Le groupe de la *Démocratie sociale*, qui com-

(1) *Le droit social, le droit individuel et la transformation de l'Etat*, par Léon Duguît (Alean, éditeur, 1910).

prenait : MM. Etienne Antonelli, Hertz et Steens, auxquels se joignirent les deux représentants des *Annales de la Jeunesse laïque*, MM. Vannoz et Vuillemoz, présenta, sous le nom de *syndicalisme intégral*, une doctrine vigoureusement antiétatiste.

Le point de départ de cette doctrine, c'est cette constatation : l'idée d'un Etat centralisé, absolutiste et irresponsable, étendant sans cesse ses attributions, exerçant sa contrainte sur tout le pays, se faisant obéir en tout et de tous, au nom du principe dit d'autorité, *cette idée-là a fait son temps, ne convient plus à un démocrate de liberté*. Dès à présent, on doit et on peut décharger le pouvoir politique d'un grand nombre de besognes.

On le doit : notre démocratie n'a longtemps pensé qu'à son organisation politique ; or, celle-ci ne peut suffire à tout ; la preuve, c'est que nous sommes actuellement en état d'anarchie économique et sociale. L'insuffisance et les abus de la méthode de centralisation étatiste sont aujourd'hui clairement apparents ; et ce ne sont pas deux ou trois formules sacro-saintes prononcées par des bigots fanatiques — « centralisation de la production capitaliste », « lutte de classe », socialisation des moyens de production, — qui pourront rien changer à cette conclusion de multiples expériences.

On le peut : entre l'individu et l'Etat, des forces nouvelles sont nées et se trouvent suffisamment développées pour que l'on puisse opérer une décentralisation profonde, régionale et professionnelle. Ces forces d'organisation économique et sociale, Proudhon et Tocqueville en ont prévu l'importance et annoncé le rôle. Il y a, dans la France d'aujourd'hui, un grand nombre d'intérêts particuliers ou locaux, qui peuvent être administrés en liberté par des groupements professionnels ou régionaux, sous le seul contrôle de l'Etat, *celui-ci ne devant plus avoir à gérer que les intérêts d'ordre essentiellement national*. Réduisons donc le domaine de la contrainte étatiste ; laissons plus de liberté aux

syndicats, aux associations, aux assemblées locales.

Voilà les idées maitresses de la doctrine du « syndicalisme intégral ». De leur application résulteraient, en somme, deux séries d'institutions, qui seraient les organes les unes de la vie économique et régionale du pays, les autres de sa vie politique, nationale — institutions dont, nous dit-on, l'évolution actuelle de notre démocratie paraît bien préparer l'avènement.

L'organe de la vie politique nationale, ce sera un Etat aux rouages simplifiés (plus de Président de la République, ni de Sénat), mais dont l'énergie sera plus efficace puisque plus concentrée : une seule Chambre élue au scrutin de liste avec représentation proportionnelle et un Conseil des ministres. Cette Chambre et ce Conseil auront charge de tout ce qui est d'intérêt national, mais de cela seulement (législation générale, police, justice et services publics, armée, relations extérieures, etc.).

La vie morale, sociale, économique du pays aura pour organes des associations, des syndicats, des assemblées, qui se chargeront de l'étude et de la défense de tous les intérêts régionaux ou professionnels. Des assemblées communales, régionales, auront, sur les choses d'intérêt local, un véritable pouvoir législatif (1). Des groupements professionnels auront un même pouvoir sur les choses de la profession. Le tout fonctionnera sous le contrôle de l'Etat qui sera chargé de la police de ces différentes institutions et aussi, le cas échéant, de défendre les libertés et les droits des individus contre leur tyrannie ou leurs prétentions excessives.

Un conflit viendra-t-il se produire entre telle

(1) Pour que l'on puisse faire sérieusement œuvre de décentralisation, il faut d'abord que soient constitués des centres de vie régionale. Les premières mesures à prendre seraient donc les suivantes : groupement des départements en une vingtaine de régions : élargissement des attributions administratives des Conseils de préfecture ; extension des pouvoirs des Conseils généraux et des Conseils municipaux, jusqu'aux pouvoirs législatifs.

région, telle profession et l'Etat, il sera réglé par une cour d'arbitrage (1). Car, nous dit-on, de même que la Révolution de 1789 a donné aux individus, par la *Déclaration des Droits*, un statut qui défend leurs libertés contre la tyrannie de l'Etat, de même qu'il y a aujourd'hui un Conseil d'Etat qui, bien souvent, empêche que ces libertés ne soient violées sans recours, de même importe-t-il de donner aujourd'hui *aux groupements sociaux un statut légal et constitutionnel*, et d'organiser une sorte de tribunal qui assurera, de leur part et de celle de l'Etat le respect de ce statut.

Telles sont les idées sur l'organisation de la démocratie de demain qu'ont développées au Congrès les rapporteurs et les orateurs de la *Démocratie sociale*.

Ajoutons qu'ils se défendent d'être atteints de cet illusionisme constitutionnel qui a entraîné tant d'esprits à croire qu'avec de bonnes théories d'organisation sociale, on peut commander aux destins et contraindre la réalité. Mais il faut bien un idéal, des tendances réfléchies. C'est à ce titre qu'on nous propose un ensemble d'idées *vers la réalisation desquelles un élan spontané semble, nous dit-on, porter la société d'aujourd'hui*.

**

Cette doctrine est ce que le Congrès a entendu de plus hardi comme fédéralisme antiétatiste.

MARCEL GÉRAUD.

(1) Seraient, notamment, réglés par l'arbitrage les conflits entre l'Etat et les groupements de ses fonctionnaires. Ceux-ci seraient liés à celui-là par des contrats collectifs ; leur statut serait donc d'ordre contractuels, non légal. Mais les syndicats de fonctionnaires n'auraient point la gestion autonome des services publics, qui doivent rester la chose de tous, gérée par tous.

II

LA

RÉFORME POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

(Bien que théoriquement et abstraitement la question du Régionalisme et de la Décentralisation soit distincte de celle de la Revision constitutionnelle, en fait et pratiquement ces deux problèmes paraissent devoir être si intimement unis que nous les étudierons ensemble, au cours des études qui composent ce chapitre général.)

Notes lues au Congrès Républicain de la Jeunesse au nom de MM. Antonelli, Hertz, Vannoz et Vuillermoz, de la Démocratie Sociale et des Annales de la Jeunesse laïque :

I. — DECENTRALISATION ET REGIONALISME

L'examen des conditions de la vie sociale en France nous montre : 1° qu'il y a des régions d'intérêts ; 2° que ces régions ne se confondent pas nécessairement avec les anciennes provinces.

Des intérêts nouveaux, matériels et moraux superposés aux intérêts anciens, donnent leurs formes à ces régions. Les lignes générales du trafic, c'est-à-dire les voies ferrées, en fournissent la configuration. Le travail d'attraction concentré sur certaines villes en prépare les centres.

En se référant à ces données, on voit sans peine se dessiner, sur l'ensemble du territoire français, de 22 à 25 régions, remplaçant les 30 provinces, coïncidant en partie avec elles, et ayant leurs capitales.

Comment ces régions seraient-elles gouvernées ?

Il faut distinguer entre la réforme la plus étendue et la réforme la moins étendue, entre le but complet à atteindre et ses premiers échelons.

La réforme la plus étendue, ce sera le régionalisme intégral, allant des intérêts et des groupes d'intérêts professionnels locaux, fortement organisés, jusqu'aux intérêts régionaux les englobant tous. Les intérêts seront représentés par les syndicats ; les groupes d'intérêts par les communes ; les intérêts régionaux par les assemblées régionales. Celles-ci seront, nous y insistons, des assemblées législatives, avec des pouvoirs très larges, particulièrement en matière financière et économique.

Ce régionalisme n'entamera nullement l'unité nationale. Outre que celle-ci existe en fait, par la maturité même de la nation, elle sera sauvegardée par un pouvoir central uniquement occupé d'elle, chargé de la législation générale, de la juridiction nationale, et des intérêts extérieurs.

Avant de réaliser, d'emblée, le régionalisme intégral, il convient d'envisager les degrés pour y parvenir, c'est-à-dire la réforme la moins étendue. Les éléments existants pourront y être employés. Groupement des départements actuels jusqu'à s'approcher des régions futures ; élargissement des attributions administratives des Conseils de préfecture ; extension des attributions des Conseils généraux jusqu'aux pouvoirs législatifs ; des pouvoirs des Conseils municipaux. Sur ces bases, un régionalisme peut déjà être réalisé.

La décentralisation administrative sera la conséquence immédiate du régionalisme. Mais elle ne peut pas le précéder. Il s'y mêlerait des considérations politiques empêchant de choisir clairement entre ce qui doit ressortir de la fonction politique du pouvoir central. Dès que le régionalisme sera organisé, on découvrira aussitôt ce qui devra être enlevé aux ministères, ce qui devra leur rester. On ne peut pas le découvrir avant.

Nous n'apportons donc pas de projet de décen-

tralisation administrative, la décentralisation nous paraissant subordonnée au régionalisme.

*
**

II. — LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

La Constitution actuelle ne peut pas être maintenue pour de multiples raisons, dont la principale est que, faite par des monarchistes pour une restauration monarchique éventuelle, elle ne saurait convenir à une démocratie évoluée.

Il nous semble que la Constitution qui répondrait pleinement à nos vœux devrait distinguer nettement la représentation de l'intérêt national et celle des intérêts particuliers. C'est dans l'opposition et la conciliation de ces deux forces que nous trouverons l'équilibre social désirable.

En ce qui concerne l'intérêt national, nous voulons qu'il s'exprime en des institutions très fortes et très concentrées : d'où nécessité de supprimer tous les rouages compliqués (Sénat, présidence de la République), actuellement existants, et de simplifier l'organisme étatiste et gouvernemental.

MOYEN :

Chambre unique, élue au suffrage universel, avec des attributions limitées par la Constitution et se référant uniquement aux questions d'ordre national, élue pour six ans, avec renouvellement partiel tous les deux ans.

Un Conseil des ministres. Quand le président du Conseil, ayant posé la question de confiance, est mis en minorité, le pouvoir exécutif passe de plein droit entre les mains du président de la Chambre, qui choisit un nouveau président du Conseil. Celui-ci a pleine liberté pour constituer son Cabinet.

Lorsque, sur une question de politique internationale, se pose devant la Chambre la question de déclaration de guerre, l'assemblée se constitue aussitôt en Conseil national, siégeant à huis clos, votant au scrutin secret, sans aucune publicité des débats.

A ce pouvoir central garantissant fortement l'intérêt national, nous opposons comme contrepoids l'organisation effective des intérêts dans le cadre de la région.

La question de l'organisation de la vie régionale a déjà été traitée dans notre note sur le régionalisme : dans chaque région sera créée une assemblée régionale avec pouvoirs administratifs et même législatifs étendus, sous réserve du droit de veto suspensif du pouvoir central.

Celui-ci doit porter immédiatement la question devant la Chambre. Au cas de vote de la Chambre opposé à celui de l'assemblée régionale, la question est soumise à l'arbitrage d'un Conseil analogue à la Cour suprême des Etats-Unis.

(Les deux conceptions qui ont paru s'opposer le plus nettement au Congrès républicain de la Jeunesse sont celle de l'arbitrage et celle du referendum ; l'article ci-après rappelle les objections qui ont été présentées à notre conception, mais démontre que ces objections ne sont pas irréfutables.)

Arbitrage et Référendum

Tous ceux de nos camarades qui ont assisté au Congrès républicain de la Jeunesse et qui ont eu jusqu'ici l'occasion de traduire les impressions qu'ils avaient rapportées de ces débats — qui furent à la fois si fermes, si loyaux et si courtois — n'ont pas caché la joie très vive qu'ils avaient ressentie en découvrant dans la génération nouvelle tant d'éléments qui apparaissent comme étant de plus en plus nécessaires à une véritable régénération française. Ma satisfaction n'a pas été inférieure à la leur. Cependant je dois avouer qu'une inquiétude reste en moi. Elle ne vient pas, certes, de cette sérieuse et ardente jeunesse qui prit part à nos débats. Tous ceux-là communiaient dans une même foi, dans l'avenir de notre pays et dans celui de la République elle-même, reconstituée sur des bases nouvelles, plus solides et plus larges. Mais elle me vient des aînés, de ces républicains parlementaires qui n'ont su ressentir en face d'un mouvement aussi nouveau, aussi généreux, aussi riche de signification et aussi chargé d'espairs

et de promesses qu'une inquiétude quelque peu hostile, et qu'une réserve sans bienveillance. Elle me vient aussi de l'attitude d'une partie de la Grande Presse qui — sauf quelques heureuses et honorables exceptions — n'a systématiquement voulu prêter à notre tentative qu'un concours discret et parcimonieusement mesuré. Cette tactique a été d'autant plus remarquée que cette même presse d'information, qui se prétend républicaine, qui ne s'inspire, à l'entendre, que des grands intérêts nationaux, n'a daigné sortir un instant, ces jours-ci, de ses interminables potins de concierges sur des faits-divers scandaleux, que pour répandre aux quatre coins du pays le message du prince Victor Napoléon et les informations les plus tendancieuses sur les intentions politiques du duc d'Orléans.

Comment ces aînés, comment surtout cette Grande Presse peuvent-ils manquer à ce point de clairvoyance, qu'ils ne sentent pas qu'une véritable régénération nationale ne peut venir que des profondeurs de la nation elle-même ? Comment peuvent-ils se tromper à ce point sur les véritables aspirations du Pays, qu'ils s'imaginent que les masses travailleuses, dégoûtées du régime parlementaire bâtard qui est le produit direct de l'indéfectible Constitution monarchique de 1875, sont disposées à se jeter dans les bras du premier prétendant qui viendra s'offrir à elles ? Dans un tel acte de désespoir, il n'y aurait qu'une aggravation du mal dont souffre la France. Les amateurs de réaction brutale doivent pourtant discerner que Royalistes et Bonapartistes se paralysent et s'annihilent réciproquement. *L'Action française* précise bien la situation ; mais dans son aveuglement systématique et doctrinaire, elle ne se rend pas compte que la France n'a pas plus que faire du Roi de la Contre-Révolution qu'elle nous offre, que d'un prince qui a dans ses traditions de famille Waterloo et Sedan. C'est de nous seuls, et de la nation elle-même, que nous espérons le salut. Ce que nous voulons, ce que voudront bien-

tôt avec nous tous les Français, parce que cela seulement est nécessaire, c'est adapter véritablement les institutions républicaines aux besoins nouveaux, c'est organiser effectivement la Démocratie. Comment douter des réserves d'énergie et de patriotisme qui sont dans ce pays lorsque chaque jour nous apporte des faits d'héroïsme qui prouvent qu'est toujours vivante son âme généreuse ?

Et c'est parce que, regardant en nous-même et autour de nous, nous découvrons tant de ces vrais Français, que nous ne désespérons pas, que nous ne voulons pas désespérer. Il faut nous mettre courageusement à l'œuvre, dissiper les préjugés et les malentendus, éclairer et préciser nos conceptions, nous préparer à la tâche décisive qui pourra nous incomber, si la Démocratie, enfin éclairée, place dans les idées que nous défendons sa suprême confiance.



Pour commencer, reprenons notre controverse sur l'arbitrage et le référendum au point précis où le Congrès l'a laissée. Je rappelle brièvement l'état de la question. Antonelli et moi-même venions d'exposer les différents aspects de notre conception : organisation des intérêts dans la région ; décentralisation allant jusqu'à la création d'assemblées régionales jouissant d'un certain pouvoir législatif ; concentration des intérêts nationaux en des institutions très fortes : Chambre unique, Conseil des ministres, et nous faisons ressortir qu'il nous semblait indispensable, pour empêcher un groupe d'intérêts légitimes de se trouver écrasé par un organisme plus puissant, représentât-il un intérêt national par exemple, de prévoir les cas de conflit entre ces deux intérêts et de créer pour le résoudre une juridiction d'arbitrage analogue à la Cour suprême des Etats-Unis. A ce moment, Marc Sangnier

et R. Billecard prirent la parole et, avec une grande vigueur, discutèrent notre point de vue : comment cette cour sera-t-elle composée ? D'élus ? Alors soumis à toutes les tentations des élus. De fonctionnaires ? Alors, pas d'indépendance. Inamovibles ? Alors quel pouvoir entre les mains de ces hommes ! Quelle abdication de la part du peuple républicain !

Marc Sangnier déclare préférer à notre conception de l'arbitrage celle du référendum pour résoudre les conflits entre intérêts contraires. Et comme Antonelli lui fait remarquer très justement qu'on ne peut laisser aux citoyens usant d'un pouvoir politique, le soin de trancher entre des intérêts économiques, comme il insiste sur la nécessité de créer cet organisme d'arbitrage qui, par sa nature même, sera au-dessus des deux ordres d'intérêts, Marc Sangnier lui répond : « La question est ainsi admirablement posée ; cet organe supérieur à tout et ne tenant pas son pouvoir du peuple, c'est le roi ! Votre conception vous conduit à la Monarchie. Si le peuple ne peut pas être l'arbitre entre les conflits opposés d'intérêts, seul un roi peut dire : « Je suis la nation « autant et plus que le peuple. » Si nous ne remplaçons pas le roi par le peuple, nous marchons à la monarchie. »

Ces objections, lancées au cours du débat, avec la vigueur d'accent que sait apporter Marc Sangnier dans la discussion, firent grande impression sur l'assemblée. Une assemblée, quelle qu'elle soit, aime toujours qu'on lui reconnaisse toutes les compétences et tous les droits. Toutefois, à la réflexion, nous ne doutons pas que Marc Sangnier ne sente combien ses objections sont peu fondées.

Tout d'abord, on put lui opposer un argument de fait : les Etats-Unis ont un organisme de ce genre, et ne sont pas en monarchie. Mais surtout, comme j'ai cherché à le démontrer moi-même, nous devons partir de ce point de vue qu'un mouvement comme le nôtre n'aura de signification et de force que s'il prétend assurer aux groupements d'intérêts, aux

associations et syndicats de toute nature dans lesquels s'exprimera la vie sociale, « un statut légal et constitutionnel ».

La révolution de 1789 a assuré ce statut aux individus ; elle a créé le Droit civil avec des juridictions garantissant les intérêts légitimes de l'individu ; nous aurons, nous, à faire une œuvre analogue pour les collectivités. Et de même qu'on ne peut pas dire aujourd'hui que la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat sont au-dessus de la nation, parce qu'ils pourront faire triompher le droit individuel contre l'Etat, de même la Cour d'arbitrage, que nous prévoyons, et qui nous semble un organisme indispensable dans notre Constitution, ne sera pas au-dessus de la nation parce qu'elle départagera deux des institutions en lesquelles s'exprimeront des intérêts également légitimes et intéressants qui, chacun, feront partie intégrante de la vie nationale elle-même. Elle n'aura pas, notons-le, de pouvoirs législatifs proprement dits. Elle ne se prononcera que sur des questions d'« espèces », et s'il s'établit une sorte de jurisprudence de ses décisions, prenant force de loi, ce sera, nous l'espérons, avec la même autorité que celles qu'ont su conquérir dans leur domaine naturel dont on aurait tort de les faire sortir, le Conseil d'Etat et la Cour de cassation. Mais notre Cour d'arbitrage ne saurait être identique à ces deux assemblées.

Bien que — devant exercer son pouvoir par délégation — on puisse la concevoir comme composée de hauts magistrats ou de hauts fonctionnaires, sans qu'elle soit, pour autant, contraire aux principes républicains, il ne nous semble pas toutefois qu'ainsi constituée, elle répondrait au rôle que nous devons attendre d'elle. Aussi bien, n'est-ce pas ainsi que nous la concevons. Que doit-elle être ? Le nom que nous lui donnons le dit : une juridiction suprême d'arbitrage. Dès lors, son principe même établit son mode nécessaire de recrutement. Comme elle servira d'arbitre entre trois éléments essentiels, elle

doit être constituée par ces trois éléments : l'assemblée nationale, les assemblées régionales et enfin le gouvernement représentant le pouvoir exécutif, l'administration et la permanence de la tradition nationale.

Il est bien entendu que nous n'envisageons pour l'instant ici ce problème que sous l'aspect constitutionnel : nous le préciserons davantage quand nous l'étudierons sous son aspect économique. Dans l'état actuel de la question, nous pouvons prévoir que si cette cour devait comprendre, par exemple, trente membres, dix seront élus par l'Assemblée nationale au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, dix par les Assemblées régionales, dix enfin seront nommés par le gouvernement et choisis parmi les personnalités jouissant de la plus haute autorité intellectuelle et morale, unissant la plus large compétence technique aux plus hautes qualités de caractère. Dira-t-on qu'en France, on ne pourrait pas, en associant surtout tous ces éléments, constituer un organisme qui inspirerait confiance et respect à tous, et dont les décisions s'imposeraient, certes, par elles-mêmes, nous l'espérons, mais seraient en outre sanctionnées par la force publique ?

Qu'on veuille bien réfléchir, d'autre part, que les membres de cette Cour pourraient être élus ou nommés par exemple pour deux ans, et rééligibles. Que l'on veuille bien tenir compte du fait que tous les partis se trouveraient représentés dans cette institution et qu'ils auraient tous le même intérêt à s'y faire défendre par leurs hommes les plus éminents — et qu'on vienne nous dire ensuite si une assimilation est vraiment possible entre une Cour d'arbitrage ainsi constituée et la Monarchie ?

Nous ajouterons encore quelques précisions à cette rapide défense. Si nous concevons la nécessité de cette juridiction d'arbitrage, c'est précisément parce que l'organisation politique et sociale nouvelle tendra plus ou moins à tous les degrés à arbitrer, à concilier des intérêts que nous voulons laisser libres,

forts, riches d'initiative. Nous voulons organiser la Démocratie, nous ne voulons pas la détruire.

Nous ne voulons pas non plus écraser les minorités. Elles sont souvent plus près de la vérité que les majorités. Mais surtout dans le cadre de la région, et même pour les questions que nous avons qualifiées de mixtes, la Cour d'arbitrage, telle que nous la concevons, nous paraît seule pouvoir départager les intérêts en présence.

Ainsi, au terme de cette trop brève étude, qui ne fait qu'éclairer notre pensée sur un point particulier que nous estimons important, nous voyons bien apparaître que les deux conceptions qui se sont heurtées — fort courtoisement d'ailleurs — au Congrès, traduisent deux conceptions différentes de la Démocratie, mais qui ne sont pas nécessairement inconciliables : elles pourraient même, semble-t-il, se compléter très harmonieusement.

N'est-ce pas la preuve que rien ne peut être plus fécond que de nouveaux échanges d'idées sur les problèmes qui nous préoccupent ? Nous avons, en tous cas, la conviction profonde que c'est seulement de l'accord de toutes les bonnes volontés, cherchant en commun les solutions les meilleures, que la France peut sortir guérie et régénérée.

LÉON VANNOZ.

(Nous n'avons pas borné notre activité au rôle joué par nous au Congrès de la Jeunesse. Notre camarade Léon Vannoz, membre du Comité de la Démocratie Sociale en même temps que directeur des Annales de la Jeunesse Laïque, a défendu nos idées au Congrès de la Fédération à laquelle il appartient. Voici l'article que la Démocratie Sociale publiait à la veille du Congrès de Verdun.)

Le Congrès des Jeunesses laïques et la Réforme Politique et Administrative

Les 4, 5 et 6 août prochain, doit se tenir à Verdun, dans la Meuse, le neuvième Congrès de la Fédération des Jeunesses laïques de France. Les principaux Congrès précédents de cette importante Fédération se sont réunis successivement à Paris, à Nîmes, à Tours, à Marseille, au Puy, à Béziers, au Mans et, suivant la parole de M. Ferdinand Buisson, ils ont établi que la Jeunesse laïque est « une des forces vives de la Démocratie ».

Le Congrès actuel revêt une signification toute spéciale parce qu'en outre des discussions annoncées sur l'*Organisation de la bienfaisance laïque* et sur la *Crise de l'apprentissage*, dont les rapporteurs sont MM. Georges Boucoiran, de Nîmes, président du Comité de Contrôle, et Guillaume Jardin, ancien secrétaire général de la Fédération, et

adjoind au maire de Marseille, il comporte essentiellement dans son programme la discussion de la grave question de la *Réforme politique et administrative*, dont le rapporteur désigné est notre ami et collaborateur Léon Vannoz, président de la section de Paris de la Fédération des Jeunesses laïques et directeur des *Annales de la Jeunesse laïque*, dont on n'a pas oublié l'intervention récente au *Congrès républicain de la Jeunesse*.

Si, comme on doit le supposer, les débats peuvent prendre toute l'ampleur désirable, ce sera, dans un milieu exclusivement républicain et jeune par définition, la question de la revision constitutionnelle qui se posera dans toute son ampleur. L'importance de cette question n'échappe pas à ceux de nos aînés qui font preuve de clairvoyance.

Dans un éditorial du grand quotidien régional, *La France de Bordeaux*, M. Lucien-Victor Meunier, rédacteur en chef de ce journal, dont nous avons pu quelquefois discuter les idées, mais non suspecter les intentions ni surtout l'esprit républicain, fait les importantes déclarations suivantes :

« La deuxième question porte ce titre : *Réforme politique et administrative*, mais il est, croyons-nous, d'ores et déjà entendu que le problème de la revision constitutionnelle sera résolument abordé ; et ici encore le choix du rapporteur est fait pour nous inspirer confiance entière.

« Ce rapporteur est notre confrère, M. Léon Vannoz, directeur des *Annales de la Jeunesse laïque* ; et, tout récemment, à Paris, en un autre Congrès, M. Léon Vannoz a signé un rapport relatif à cette question capitale de la réforme constitutionnelle, rapport dont nous approuvons pleinement les conclusions essentielles.

« Suppression du Sénat ; suppression de la présidence de la République ; assemblée unique élue au suffrage universel pour six ans, avec renouvellement partiel tous les deux ans ; désignation du président du Conseil par le président de l'assem-

blée. C'est, on le voit, en partie du moins, le programme que nous défendons nous-mêmes depuis tant d'années.

« Nous n'avons pas besoin de dire quelle satisfaction ce sera pour nous si, à la veille du Congrès de Nîmes du parti radical et radical-socialiste, ces conclusions, qui seront défendues avec éloquence et force — et cela nous console de l'impossibilité où nous sommes d'aller nous-même les soutenir à Verdun — sont adoptés par le Congrès des Jeunesses laïques.

« Les « Jeunes » se trouvent ainsi avoir l'occasion de fournir à leurs aînés une indication précieuse. N'est-ce point la fonction normale, si l'on peut ainsi dire, de la jeunesse de marcher à l'avant-garde et, lorsque ceux que l'âge a rendus trop prudents peut-être, hésitent, doutent, d'aller de l'avant, vers le but, vers l'idéal ?

« L'espace nous fait défaut ici pour reproduire même quelques-uns des principaux arguments qui militent en faveur d'une réorganisation profonde de notre système politique. A quoi bon, d'ailleurs ? N'est-ce pas l'évidence même qu'on n'aboutira à rien ; qu'on ne fera rien tant qu'on ne se sera pas délivré de cette Constitution monarchique dont la République est prisonnière depuis trente-six ans ? Le spectacle, bien fait, assurément, pour réjouir nos adversaires, de l'impuissance parlementaire, de l'anarchie constitutionnelle au milieu de laquelle nous nous débattons, ne suffit-il pas à dissiper les dernières incertitudes ? Le provisoire que nous ont infligé les conservateurs de 1875 s'est scandaleusement éternisé : il est plus que temps d'organiser définitivement la République, en lui donnant enfin une Constitution démocratique ayant pour bases, comme nous ne cessons de le réclamer, la suprématie absolue du suffrage universel et la vérité et l'intégrité du régime parlementaire.

« Le neuvième Congrès national des Jeunesses laïques pourra rendre à la France et à la Républi-

que un signalé service s'il formule de façon précise, en un texte qui deviendra le point de départ des discussions, les revendications de ceux qui se rendent un compte exact des nécessités de l'heure présente et des devoirs qui incombent à tous les républicains.

« En ces temps incertains et troublés, où tant d'efforts perfides sont faits pour créer de périlleuses équivoques, nous serons heureux d'entendre les Jeunesses laïques parler haut et clair et dire ce qu'elles veulent. Elles peuvent, en ce moment, car la France est affamée de solutions, rallier à elles toute la démocratie militante. »

Nous avons cru bon de reproduire ces intéressantes déclarations qui ne font que donner plus de portée aux rapports qui ont été présentés par MM. Antonelli et Hertz, de la *Démocratie sociale* ; Vannoz et Vuillermoz, des *Annales de la Jeunesse laïque*, au récent Congrès républicain de la Jeunesse.

Si l'on ajoute que M. Lucien-Victor Meunier défendra vraisemblablement ses conclusions au prochain Congrès du parti radical et radical-socialiste, on constatera sans peine que l'idée d'une réorganisation politique et administrative intégrale fait des progrès, et que la question d'une révision de la constitution se posera bientôt en France avec une force encore insoupçonnée.

Nous publierons ultérieurement en entier le rapport de notre ami et collaborateur Léon Vannoz. Nous avons tenu, dès aujourd'hui, à souligner l'importance de la question posée, et à souhaiter bonne chance et bon travail aux congressistes de Verdun.

La Démocratie Sociale.

(Numéro du 30 juillet 1911.)

La Réforme politique et administrative

Rapport présenté et soutenu devant le IX^e Congrès de la Fédération des Jeunesses laïques de France, tenu à Verdun les 4, 5, 6 août 1911.

Mes chers Camarades,

Je voudrais m'efforcer de n'apporter ici qu'une sorte de schéma ou de thème qui servira de point de départ au débat qui va s'engager. Je ne me dissimule pas au surplus l'importance du formidable problème que nous nous flattons d'éclaircir, avec un optimisme et même une certaine ingénuité courageuse qui sont bien de notre âge. Je crois cependant que notre ardeur — fût-elle traitée de présomptueuse par les sceptiques — est plus sage que le laisser-aller un peu cynique, et que l'indifférence égoïste d'un trop grand nombre de nos aînés. Chacun sent que le régime parlementaire, auquel nous restons attachés, parce qu'il est la seule garantie que l'on ait trouvée jusqu'ici contre l'arbitraire et le despotisme, ne pourra cependant subsister et prospérer, que s'il s'adapte véritablement aux besoins nouveaux de la Démocratie. Comment peut se réaliser cette adaptation du régime parlementaire à ces besoins nouveaux, infiniment complexes, que nous sentons en nous et autour de nous : c'est tout le problème de la réforme politique et administrative.

Mes chers Camarades,

On peut se demander tout d'abord si une telle réforme n'est pas possible dans le cadre même de

la Constitution actuelle. A première vue, la chose ne paraît pas complètement irréalisable : il peut sembler séduisant, particulièrement à la plupart des hommes politiques qui bénéficient de situations acquises, de donner satisfaction aux aspirations, qu'ils sentent de plus en plus vives et légitimes, de la Démocratie, tout en introduisant un minimum de changement dans les cadres entre lesquels nous nous mouvons actuellement. Maintenir les grandes lignes de notre Constitution politique, celle de 1875, c'est-à-dire comportant un Président de la République, des ministres et deux Chambres à peine différentes l'une de l'autre, et en même temps réaliser des réformes profondes dans l'organisation administrative : grouper les départements, réorganiser les Conseils de préfecture, modifier considérablement le rôle des préfets, *déconcentrer* les affaires plutôt que *décentraliser*, tel est encore aujourd'hui l'idéal de certains parlementaires, qui comptent parmi les plus intelligents, et qui, de bonne foi, s'imaginent d'abord que leur programme est réalisable, et ensuite qu'il donnerait satisfaction aux aspirations profondes de la Démocratie. C'est d'une illusion de ce genre qu'est née la campagne intense — et à certains égards si intéressante — que l'on a vu grandir autour du problème de la réforme électorale et de la R. P. Illusion, disons-nous, car pour ses plus fermes partisans, pour ses plus clairvoyants défenseurs, la R. P. ne peut être qu'un moyen, non une fin. Mais il est bien à craindre que toutes les illusions de ce genre ne soient vouées, en définitive, à la stérilité et à l'impuissance. On commence à s'en apercevoir pour la réforme électorale ; on s'en apercevrait mieux encore dès qu'il s'agirait de réaliser une véritable réforme politique et administrative.

Toute la question se ramène, en effet, à cette interrogation : peut-on croire de bonne foi que des parlementaires pousseront l'héroïsme jusqu'à faire table rase de leur intérêt personnel ? Peut-on imaginer que de gaieté de cœur ils iront au-devant

d'une réorganisation politique et administrative qui pourrait avoir pour conséquence de leur faire perdre leur siège et avec lui tous les avantages considérables dont ils bénéficient aujourd'hui ? Car il est évident que la plupart seraient sacrifiés à la suite d'une tentative de ce genre.

Allons même plus loin. Admettons, si l'on veut — (et je suis sûr qu'on trouverait, quoi qu'on en dise, un plus grand nombre qu'on ne croit de ces parlementaires héroïques) — que, *pris individuellement*, face à face avec leur conscience, ils consentiraient à cette généreuse tentative de rénovation, quitte à perdre personnellement tous les avantages qu'ils retirent de la situation actuelle : une assemblée élue dans les conditions actuelles, que dis-je ? — deux assemblées, ne le pourraient pas.

Or, c'est là tout le problème. La situation véritable de la France et celle du régime parlementaire sont telles aujourd'hui qu'on ne peut commencer une réforme de quelque étendue sans mettre toute l'organisation présente en question. Voudrait-on, par exemple, entreprendre une réforme judiciaire ou administrative ? S'il s'agit seulement d'enlever à une ville son tribunal ou sa sous-préfecture, on verra aussitôt une levée de boucliers auprès de laquelle les émeutes de la Champagne ne seraient rien. Les intérêts particuliers s'insurgeraient contre l'intérêt général, et cela dans la France entière : aucun parlementaire, aucune assemblée élue avec le système actuel ne seraient capables de résoudre la difficulté.

La vérité pour quiconque veut se donner la peine de réfléchir, de discuter les faits et d'examiner les réalités, c'est qu'une réorganisation politique et administrative de la France qui apparaît à l'heure actuelle indispensable à tous les points de vue, aussi bien politiquement, que militairement, que judiciairement, qu'administrativement, qu'économiquement et que financièrement, ne peut avoir chance d'aboutir que si elle est *intégrale* et que si elle procède d'un mouvement d'ensemble irrésistible, qui d'em-

blée mettra la nation en présence d'un ordre nouveau.

Conception qui paraît hardie, à certains égards révolutionnaire, qui pourtant n'est que l'expression d'une vérité parfaitement étudiée et réfléchie. Conception d'ailleurs qui n'a rien d'effrayant en elle-même, si l'on veut se donner la peine d'examiner le programme même des réformes qu'il s'agirait d'appliquer.

Dans un précédent Congrès de la Jeunesse, où toutes les tendances de l'opinion républicaine étaient représentées, l'unanimité s'est faite sur le principe même et l'urgence de la réforme politique et administrative ; l'unanimité s'est rencontrée également pour reconnaître que ce problème se trouve lié à celui de la revision de la Constitution de 1875, qui nous régit encore. Mais cette constatation acquise, on a cessé d'être d'accord sur tous les moyens. Deux tendances essentielles se sont manifestées : celles des individualistes irréductibles, à l'ancienne manière, qui aboutit à la conception du plébiscite ou du referendum ; celle des intégralistes, des syndicalistes, des organicistes, des fédéralistes, qui ne conçoivent cette réforme qu'en fonction de toutes les données de la réalité sociale et économique actuelle. Sans nier qu'un accord plus ou moins facile puisse se faire entre les représentants de ces deux tendances, je crois, pour ma part, que c'est la deuxième qui est de beaucoup la plus vraie.

C'est pourquoi j'ai signé, comme directeur des *Annales*, et en compagnie de P. Vuillermoz, avec mes amis de la *Démocratie sociale* et des *Droits de l'Homme*, des notes sur les deux termes du problème.

(Ces deux notes sont celles qui figurent en tête du présent chapitre consacré à la Réforme politique et administrative.)

Après lecture de ce rapport, M. Lucien-Victor Meunier, qui a mené depuis longtemps, avec la

vigueur que l'on sait, une ardente campagne en faveur de la revision de la Constitution, écrit :

« Ce rapport proclame la nécessité de supprimer le Sénat et la Présidence de la République, et se prononce hautement pour les principes de l'Unité législative : — « Chambre unique, élue au suffrage universel avec des attributions limitées par la Constitution et se référant uniquement aux questions d'ordre national, élue pour six ans, avec renouvellement partiel tous les deux ans. »

« C'est exactement ce que je propose depuis tantôt un quart de siècle. »

M. Lucien-Victor Meunier triomphe ensuite, — non sans une pointe d'ironie, — de ce qui lui paraît être de la part de P.-A. Vuillermoz et de la mienne, une conversion à son système.

Je ne crains certes pas de reconnaître tout le profit que j'ai trouvé dans la remarquable et vigoureuse controverse qui s'est élevée sur cette question, et tout spécialement dans les articles de M. L.-V. Meunier. Toutefois, ce n'est pas son argumentation seule qui m'a convaincu. Je dirai même que je suis bien aise de voir M. Lucien-Victor Meunier donner son approbation au rapport que nous avons soutenu nous-même au Congrès de la Jeunesse.

Il est exact que je ne suis pas arrivé d'un seul coup à la conception de l'organisation *simplifiée* et *renforcée* de la représentation nationale telle que nous l'avons brièvement exposée dans le rapport qu'on vient de lire. Si l'on veut se reporter au texte des études antérieures que nous avons publiées sur cette question (1), on trouvera les raisons pour lesquelles « j'inclinai » vers le maintien d'une seconde assemblée. Je redoutais, je l'avoue, d'accord en cela avec beaucoup d'excellents républicains, les excès possibles d'une assemblée unique, *sans contre-poids* ; je craignais aussi ses « emballements » irréfléchis, et plus que tout encore, sa tyrannie, qui

(1) En particulier dans les *Annales de la Jeunesse Laïque*, années 1909, 1910 et 1911.

pouvait devenir effroyable. On a pu, dans des circonstances tragiques, supporter en France, et même exalter le rôle, héroïque par certains côtés, de la Convention. Mais il me semblait redoutable de revenir à cette conception qui ne suppose guère qu'un contrepoids : la guillotine. J'avoue que je rêve quelque chose d'autre et de mieux pour les minorités, et que je leur voudrais d'autres garanties que celles qui fleurissaient au tribunal de Fouquier-Tinville.

Aussi n'étais-je pas sans inquiétude sur la conception développée par notre ami Lucien-Victor Meunier. De là toutes les réserves que je formulais contre son système.

Il y avait encore autre chose : il ne me paraît possible de concevoir une révision constitutionnelle que par un accord de tous les Français ou, du moins, de l'immense majorité d'entre eux, décidés à assurer sur des bases plus larges et plus satisfaisantes, une organisation souveraine et définitive de la Démocratie. C'est pourquoi je cherchais des modèles et des précédents dans ces Constitutions de la Suisse et des Etats-Unis, qui ont fait la preuve de leur solidité et qui ont reçu la consécration des années et même des siècles.

Le projet que nous avons soutenu me paraît comporter le maximum d'avantages. En effet, comme il repose essentiellement sur la distinction très nette des intérêts particuliers, que nous organisons dans le cadre de la région et des intérêts nationaux, que nous voulons concentrer en des institutions très fortes, l'équilibre que nous recherchons naît de l'opposition de ces deux forces également légitimes. En donnant aux assemblées régionales une vie véritable, avec des pouvoirs délibératifs et même législatifs relativement étendus, principalement en matière économique et financière, comme en possèdent les cantons suisses et les Etats d'Amérique, on ranime la vie publique française et on lui donne une souplesse et une vigueur nouvelles ; mais, dès

lors, pour éviter tout danger de séparatisme, il faut concentrer, de toute évidence, les pouvoirs nationaux en une assemblée unique qui sera très forte et très respectée, parce qu'elle n'aura plus à s'occuper que des grands intérêts nationaux. Enfin, pour éviter l'oppression des minorités, l'étouffement d'un intérêt particulier légitime par un organisme plus puissant, fût-ce par l'Assemblée nationale elle-même, nous créons une Cour suprême d'arbitrage analogue à la Cour suprême des Etats-Unis, qui départagera les intérêts en conflit.

C'est sur l'institution de cette Cour d'arbitrage qu'ont porté et que porteront encore vraisemblablement les plus ardentes controverses. Certains ont prétendu que nous rétablissions ainsi le roi. Ils auraient voulu avoir recours, pour départager des intérêts particuliers et l'Etat, à l'appel au peuple, au referendum. Nous reviendrons au Congrès sur ces controverses. Qu'il nous suffise de rappeler et de préciser ici que cette Cour d'arbitrage exercera ses pouvoirs *par délégation* ; que pas plus qu'on ne peut dire que la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat sont au-dessus de la Nation, parce qu'ils peuvent dans certains cas donner raison aux individualités contre l'Etat, pas plus on ne pourra soutenir que cette Cour d'arbitrage sera au-dessus de l'Etat parce qu'elle départagera entre elles, dans l'intérieur de la Nation, des collectivités en conflit (l'une de ces collectivités fût-elle l'Assemblée nationale elle-même). Si l'on comprend la logique profonde de notre système, on constate qu'il assure puissamment *un statut légal aux collectivités au sein même de la Démocratie*. A côté de l'intérêt national, nous sauvegardons les droits des *intérêts particuliers*. Au lieu de la révolte, nous leur offrons une organisation effective dans la région, la nette distinction entre les intérêts économiques et sociaux particuliers et les vrais intérêts nationaux, et, enfin, la garantie suprême de l'arbitrage, qui aura une valeur constitutionnelle, c'est-à-dire que les sen-

tences seront sanctionnées de plein droit par la force publique.

On ne verra plus, dès lors, des incidents comme ceux du Midi ou de la Champagne, ou des grèves comme celle des postiers ou des cheminots. Toutes les collectivités, soit régionales, soit professionnelles, bénéficieront d'un statut légal, de garanties puissantes, mais, en même temps, devront se mouvoir dans les larges limites d'une bienfaisante légalité, avec le recours toujours possible à une juridiction d'arbitrage qui recueillera, à n'en pas douter, les respects de tous ; comme on a pu le constater en Amérique, où les décisions de la Cour suprême s'imposent même aux trusts les plus considérables. Les décisions de cette Cour seront, au surplus, toutes garanties ayant été assurées aux citoyens, sanctionnées par la force publique sans contestation possible.

En même temps, le régime représentatif et parlementaire se trouvera véritablement consolidé, l'Assemblée nationale n'ayant plus à user son prestige dans mille besoins dérisoires. Les représentants du peuple étant moins nombreux, étant dégagés des intérêts particuliers, n'étant plus les commis-voyageurs de leurs gros électeurs, pourront vraiment s'occuper des grands intérêts nationaux. Ils ne constitueront plus une foule, mais une assemblée ayant conscience de ses responsabilités. La plupart des hommes remarquables qui, aujourd'hui, soit à la Chambre, soit au Sénat, usent vainement leurs forces pour faire rendre à un système défectueux ce qu'il ne peut donner, pourront travailler en commun au sein de la nouvelle Assemblée nationale, où ils retrouveront l'autorité et le prestige. En même temps, nombre de députés ou de sénateurs actuels qui, au Parlement, font assez piètre figure, quel que puisse être leur mérite, trouveront au sein des assemblées régionales, où ils pourront rendre alors de véritables services, un rôle plus à leur portée, pour lequel ils auront vraiment

conscience de pouvoir être utiles à leurs concitoyens.



Telle est, mes chers camarades, la conception d'ensemble qui s'impose à nous lorsqu'on étudie sans parti pris, et dans un esprit foncièrement républicain, le grand problème actuel de la réforme politique et administrative. Car vous sentez bien que toute l'administration est liée à la politique, et que l'on ne réformera rien si l'on ne modifie tout.

Cette réforme d'ensemble, à laquelle, pour ma part, je donne mon adhésion, j'en propose à vos réflexions le plan fondamental. Outre les simplifications considérables qu'elle apporterait dans la vie publique, les facilités qu'elle assurerait aux citoyens pour faire valoir et respecter leurs droits, elle aurait pour conséquence d'assurer l'essor de la vie économique et commerciale du pays, en développant la vie provinciale, en répartissant sur toute la France cette force — et aussi ces capitaux — qui se concentrent actuellement un peu trop exclusivement sur Paris. Une plus grande souplesse assurée aux organismes administratifs, une décentralisation effective, reposant sur un régionalisme effectif, rendrait, sans aucun inconvénient pour l'unité nationale aujourd'hui assurée, leur vie profonde à nos admirables anciennes provinces, à leurs coutumes poétiques et à leur charme si prenant et si divers. Mais, en même temps, une telle réforme aurait pour autres conséquences de très grosses économies, non seulement immédiates, mais progressives, par extinction des fonctions inutiles. Réfléchissez que toutes les simplifications que la simple réflexion fait entrevoir lorsqu'on se place dans la logique de notre système, auraient pour conséquence une diminution importante des dépenses publiques. Cette considération est loin d'être à dédaigner dans un pays dont le budget atteint près

de quatre milliards et demi. Elle ne doit pas être celle qui doit le moins nous impressionner.

En effet, mes chers camarades, nous nous flattons d'unir l'idéal et le réel, le rêve et l'action, la pensée et la force. Nous nous flattons d'être aujourd'hui, et de faire surtout de ceux qui viendront après nous, des hommes complets, vraiment libres, et vraiment compréhensifs.

Nous concevons la République sous la merveilleuse apparence d'une nouvelle Pallas Athéné. Nous aimons notre pays comme les Hellènes du temps des guerres médiques aimaient le leur, avec une certaine fierté à l'égard des Barbares. Eh bien ! pour que notre pays soit libre, pour qu'il soit beau, pour qu'il soit fort, il me plaît d'avoir à le dire dans cette ville qui est si près de la ligne bleue des Vosges, il faut d'abord que nous assurions son harmonie intérieure par la réforme que je vous propose. Organisons-nous, agissons, réclamons cette réforme, préparons-la ; tant que nous n'aurons pas abouti à la révision de la Constitution monarchique de 1875 et à l'avènement glorieux de la Quatrième République, nous n'aurons pas de besogne plus importante à accomplir et nous n'aurons pas le droit de nous reposer. A la besogne, camarades ! Travaillons !

LÉON VANNOZ.

(Le Congrès des Jeunesses laïques adopta les conclusions déposées en séance publique à la suite de ce rapport, et après une intéressante et vive discussion à laquelle prirent part le rapporteur et nombre de congressistes. L'article suivant résume l'impression d'ensemble qui se dégageait des travaux de ce Congrès, qui obtint un vif succès. La séance de clôture de ses travaux fut présidée par M. Raymond Poincaré, actuellement président du Conseil des ministres, qui prononça à cette occasion un grand discours politique sur le rôle des instituteurs, discours qui eut un très large et légitime retentissement.)

Les tendances de la Jeunesse française

C'est tout ému encore des grandioses et réconfortantes manifestations auxquelles nous venons d'assister et de participer, que je rentre du neuvième Congrès de la Fédération des Jeunesses laïques, qui vient d'avoir lieu à Verdun. Pour ceux de mes camarades, et pour moi-même, qui depuis six années, n'avons ménagé ni notre temps, ni nos peines pour réorganiser cette grande Fédération en conciliant notre doctrine du libre examen et de la liberté d'opinion, avec les plus graves et les plus légitimes préoccupations nationales, ce Congrès marque comme une éclatante récompense de nos efforts. Peut-être des circonstances locales firent-elles que tous les républicains de la Meuse sentirent le besoin de se retrouver plus unis et plus forts autour de l'idée laïque, peut-être après les nouvelles manifestations du parti clérical à Nancy, jugèrent-ils indispensable d'affirmer bien haut leur force et

la puissante vitalité de l'idéal démocratique, peut-être enfin les récentes angoisses patriotiques de ces Lorrains de la frontière leur avaient-elles fait mieux sentir tout le prix qui s'attache à resserrer les liens moraux de la grande communauté française : les causes de l'accueil chaleureux dont nous fûmes l'objet n'importent guère. L'essentiel est que tant de bonnes volontés aient affirmé avec un incomparable éclat les convictions qui nous unissaient tous : la foi dans les progrès de l'esprit humain, la foi dans l'idée républicaine, la foi dans les destinées de la grande nation à laquelle nous sommes tous fiers d'appartenir.

Ceux qui ont pu suivre les séances du Congrès où furent discutées avec passion, mais avec courtoisie, l'importante question de la réforme politique et administrative et celles de l'organisation de la bienfaisance laïque et de la crise de l'apprentissage, ont pu constater tout le trésor d'idées neuves, riches, généreuses qui est enfermé dans le cœur de la jeunesse française. Et tous aussi ont pu admirer dans ces séances les qualités intellectuelles et le véritable talent oratoire de la plupart des congressistes. Certes, j'étais moi-même depuis longtemps renseigné sur la valeur de nombre de nos camarades, mais je puis dire qu'au cours de ce Congrès la plupart de nos amis se sont réellement surpassés et se sont révélés des orateurs accomplis. Toutefois ces qualités elles-mêmes ne seraient rien, ou seraient peu de chose, si elles étaient mises au service de volontés malfaisantes. Or, pendant tout le cours des débats, seule la passion de la vérité ou de la justice firent se dresser les orateurs les uns contre les autres, et sans jamais aucune de ces attaques personnelles qui rabaissent si souvent les discussions, et les salissent de mots violents. Même dans l'attaque très vive que R. Bruon dirigea contre le projet de réforme politique et administrative dont j'étais le rapporteur, avec des arguments que beaucoup de congressistes jugèrent au-dessous de son

grand talent de parole, c'était bien surtout, me sembla-t-il, le souci de maintenir intacte l'unité nationale qui lui faisait redouter le système d'organisation régionaliste et décentralisée que je proposais. Et dans la séance la plus mouvementée, dans le débat qui fut le plus agité, celui qui s'institua au sujet de la liberté d'opinion, c'était la seule passion de la justice d'une part, de la patrie de l'autre, qui s'opposaient dans les esprits et les cœurs de tous nos camarades, et il m'a suffi, après l'intervention si heureuse de notre ami Aimé Berthod, député du Jura, de les concilier dans une brève formule d'ordre du jour, pour réunir l'unanimité des congressistes, aussi ardents à vouloir maintenir les droits légitimes de la liberté de pensée et d'écrire, qu'à réprouver avec énergie le sabotage et l'antipatriotisme.

Ainsi dans tous les travaux du Congrès proprement dit se manifesta un esprit admirable, à la fois de discipline et d'indépendance. Mais ce fut au dehors surtout que l'on pût juger de quelle merveilleuse qualité est la fraternité française. Lorsque, au sortir des plus chaudes discussions, les congressistes se retrouvaient mêlés entre eux, et mêlés à la population verdunoise, ce n'était plus que bonne humeur, gaieté charmante, esprit français. Nos camarades du Midi surtout se montrèrent incomparables d'entrain, de jovialité à la fois chaude et fine, et je suis sûr que l'antique cité de Verdun, dont le rôle de citadelle avancée garde en tout temps quelque chose de sévère, conservera longtemps le souvenir des excellents Méridionaux qui firent retentir ses murs de chansons et de propos inattendus. Ce fut certainement comme un ardent rayon de soleil, comme de fortes effluves de senteurs pénétrantes que l'on percevrait tout à coup, au cours d'une triste journée d'hiver. Certainement la vaillance de ces graves et soucieuses populations en a été renforcée. Elles ont compris que derrière elles, gardiennes vigilantes de la frontière, l'âme

française tout entière vivait, et que ce qu'il y avait de plus différent du germanisme dans la nation elle-même, venait attester là avec le prodigieux symbolisme des réalités profondes, l'irréductible opposition des tempéraments et des races. Et comme elles durent sentir tressaillir en elles, au plus lointain d'elles-mêmes, des résonnances émouvantes et héroïques, lorsqu'au soir de la grande fête qu'elles nous offraient magnifiquement au théâtre, à la fin de la représentation qui fut si joyeuse, si pleine d'éclats de rire, soudain tous les congressistes se levèrent, et, en même temps que jouait l'orchestre, dans un élan unanime, à pleine voix, comme au temps de 92, entonnèrent en chœur la *Marseillaise* ! On sentait que ceux qui chantaient ainsi sauraient aussi combattre et mourir, pareils à leurs ancêtres de Valmy, — dont le champ de bataille était si proche.

Ah ! certes, à deux pas de la frontière allemande, voilà qui nous donne confiance dans la vitalité française et dans la force indestructible de la patrie.

Un renouveau de l'instinct national s'affirme. Aujourd'hui c'était cette grande Fédération des Jeunesses laïques de France, — qu'il n'y a pas si longtemps encore on représentait comme pourrie d'antipatriotisme, — qui attestait énergiquement en même temps que ses généreuses espérances d'avenir meilleur son irréductible foi patriotique et sa sérieuse volonté réformatrice. Hier c'était la grande manifestation des étudiants répondant aux injurieuses attaques de la *Strassburger Post*. Avant-hier, c'était les représentants de tous les groupes républicains de la jeunesse s'unissant en un Congrès pour discuter sur l'organisation de la Démocratie et pour jeter les bases d'un ordre nouveau. Partout même réveil d'énergies. Sans doute il ne faut pas nous laisser aveugler par un trop généreux optimisme. Bien des difficultés subsistent encore, bien des oppositions d'idées, de tendances ou de

sentiment ne sont pas encore effacées. Je l'ai bien senti moi-même, au cours du débat si intéressant sur la réforme politique et administrative, et dans la discussion même des conclusions de mon rapport : les mêmes distinctions qui avaient été faites par nous à la suite du Congrès de la Jeunesse, doivent être soulignées encore après le Congrès de Verdun. Les mêmes objections qui nous étaient présentées par Marc Sangnier, Billecard et quelques autres de nos camarades dans la salle de la Société de Géographie, nous ont été opposées à Verdun presque avec les mêmes mots et dans les mêmes termes par Bruon et quelques autres de nos camarades qui, chose curieuse, se croient les pires adversaires de Marc Sangnier. On nous a, là aussi, rapproché de M. Charles Maurras. L'opposition que nous signalions subsiste donc entre les individualistes d'une part, et d'autre part les intégralistes, les organicistes, les syndicalistes, les fédéralistes qui ne conçoivent la réforme politique et administrative qu'en fonction de toutes les données de la réalité sociale et économique actuelle.

Mais, malgré cette distinction nécessaire, on peut dire qu'une sorte d'esprit commun anime toute la jeunesse française. En toutes circonstances, elle affirme en même temps qu'une excellente originalité de conception, un souci très vif de ne pas contredire la tradition nationale. Avec son goût du progrès véritable, et son sens des réalités, elle pourra, si elle sait comprendre toute la portée du rôle qu'elle peut jouer, accomplir une œuvre utile et durable. Grâce à ses efforts, une véritable rénovation à la fois sociale et nationale peut se produire.

Des manifestations, comme celle à laquelle nous venons d'assister à Verdun, sont bien faites pour nous donner courage et confiance.

LÉON VANNOZ.

(En même temps que nous cherchions à répandre ainsi nos idées par une action vigoureuse, nous continuions à approfondir spéculativement les notions fondamentales qui sont à la base de notre conception.)

Le Régionalisme

A propos d'un livre de M. J. Charles-Brun

Depuis dix ans et un peu plus, l'idée régionaliste a fait, en France, des progrès considérables. Elle a pu grouper en une même action, ou plus simplement en un même sentiment, des hommes de milieux différents, littérateurs, publicistes, hommes politiques, d'opinions par ailleurs opposées. Dans la liste de ceux qui l'ont, peu ou prou, acceptée ou défendue, on voit figurer MM. Clemenceau, Barrès, Poincaré, Ribot, Briand, Deschanel, Beauquier, Roger Lambelin, Cruppi, H. Bérenger, Ch. Maurras, Paul-Boncour, Joseph Thierry, Emile Combes, Barthou, Paul Doumer, Grousseau, Aulard, A. Dubost, Ajam, etc..., « dans un désordre très expressif », suivant le mot de M. Charles Brun. Ce désordre, au reste, n'est point pour étonner. L'idée régionaliste a participé du vaste mouvement intellectuel d'où sont sorties les conceptions sociales les plus récentes, et en particulier celle de la Démocratie Sociale. Or, on sait, du reste, ici, que ce mouvement intellectuel a jeté quelque désordre dans les catégories si nettement ordonnées des opinions de la génération précédente. Toutefois, précisément parce que la thèse régionaliste a été formulée plusieurs années avant

qu'on eût songé à élaborer consciemment les systèmes d'ensemble qui pourraient seuls lui donner, en quelque sorte, son ossature, elle a rallié à elle des théoriciens et des politiciens qui se sont depuis séparés. Il importe donc, aujourd'hui, de dégager nettement l'idée, d'en montrer exactement la portée, et, comme le dit l'auteur de ce livre, « de marquer le point précis où en sont arrivés les régionalistes au moment où ces pages sont livrées à l'impression et de résumer dix ans de travaux, dont le public n'a souvent connu que des résultats assez inexactement transcrits. »

Pour cette tâche, nul n'était mieux qualifié, certes, que M. S. Charles-Brun, délégué général de la Fédération Régionaliste Française, directeur du journal *L'Action Régionaliste*. Il a été mêlé activement, depuis dix ans, à toutes les manifestations de la propagande régionaliste. Son livre, si riche de documentation et où tous les aspects de la question sont tour à tour mis en lumière d'une plume toujours alerte et précise, a pu paraître à d'aucuns lecteurs superficiels, un peu léger. L'erreur est complète. Sous le charme de l'écrivain, quiconque voudra s'en donner la peine retrouvera aisément la pensée forte, l'érudition et la documentation parfaites qui font de ce petit livre le travail le plus complet qu'on ait encore publié sur le régionalisme.



L'auteur, après avoir, dans des chapitres très précieux comme instruments de travail, bourrés de documentation et admirablement ordonnancés, mais qu'on pourrait qualifier pourtant de préliminaires, résumé les critiques qu'on adresse aux *excès de la centralisation française*, rappelé la législation décentralisatrice déjà réalisée, et enfin montré ce qu'est *le plus grand régionalisme*, c'est-à-dire le régionalisme de tout le monde, aborde son chapitre fonda-

mental, qui est intitulé *Caractères propres du régionalisme*.

Après avoir déclaré que « le régionalisme véritable n'est pas plus un ensemble d'aspirations qu'une sentimentalité », l'auteur va s'efforcer de le définir ; sans doute, il semble bien qu'il l'ait déjà fait, quelques pages auparavant, en écrivant : « La forme convenable à la France d'aujourd'hui paraît être la constitution de grandes régions, dotées de centres et présentant une vie propre : c'est le *régionalisme*. Mais M. Charles Brun ne saurait se contenter de définir ainsi par l'extérieur, il va pousser son analyse plus loin et... nous allons, alors, voir apparaître, sous le nom de *régionalisme*, une conception sociale d'ensemble qui se rapproche singulièrement de celle à laquelle nous avons donné le nom de *Démocratie Sociale*.

Le régionalisme, nous dit-il tout d'abord, est une méthode : « Questions d'art, de littérature, d'enseignement, questions politiques, économiques ou sociales, le régionaliste, quand il les traite, introduit toujours, dans son étude, le facteur « diversités ». Envisageant, d'après cette méthode, le problème politique, c'est-à-dire celui des rapports de l'*Etat* et des *Institutions*, qui sont les groupements formés spontanément au sein de la *Nation*, l'auteur écrit : « Ils (les régionalistes) estiment que la France, si elle est une, n'est pas uniforme et que la nature et l'histoire y ont, de longue date, constitué des groupements dont le bon ordre de l'*Etat* exige que l'on respecte les diversités essentielles. Ces groupements, ils les nomment, à défaut, d'autre mot peut-être, « régions », d'où « régionalisme ». Substituez au mot « région » celui de « syndicat », que nous avons choisi à défaut d'autre, et vous aurez là, n'est-il pas vrai, l'essence même de notre « syndicalisme intégral ».

Le régionalisme, dit ensuite M. Charles Brun, est une discipline, et il écrira, avec sa précision habituelle : « Le régionaliste est un réaliste. » Il dira même, quelques pages plus loin : « Le régionalisme

est vraiment une philosophie. » Il est regrettable que le caractère de l'œuvre ait empêché M. Charles Brun d'insister, comme il aurait aimé probablement, sur ce point particulier. Mais n'est-il pas curieux de rappeler que nous-mêmes, quand nous avons voulu préciser notre conception sociale, avons été conduits tout naturellement à la rattacher au mouvement philosophique contemporain de Bergson et de William James. M. Charles Brun ne s'inspire-t-il pas des mêmes idées alors qu'il écrit : « C'est une vue philosophique que cette part faite, dans notre développement, à l'inconscient ou au subconscient sentimental, à la terre et aux morts », alors qu'il définit son régionalisme comme une conciliation (ô William James) entre « Tradition et progrès », « individualisme et unitarisme », « particularisme et patriotisme ».

Et cette affinité des disciplines intellectuelles se manifeste dans les moindres détails. Quelque part nous trouvons : : « Il (le régionaliste) écarte les idéalismes nuageux. Beaucoup d'entre nous ne peuvent s'empêcher de considérer avec un sourire la tentative de légiférer pour l'homme, quand ils estiment que c'est déjà trop de légiférer pour le Français. » Et ailleurs, il condamne d'un petit mot sec au bas d'une page, tout le rationalisme révolutionnaire : il a écrit, dans le texte, « amour des libertés », et il note, au-dessous : « Et non de la liberté, *mot vague et qui ne signifie rien.* » Il n'est point jusqu'à son respect pour « Proudhon », dont les citations sont nombreuses et significatives, qui ne contribue à faire l'âme du « régionaliste » qu'est M. Charles Brun, très proche de la nôtre, purs syndicalistes.

Au reste, M. Charles Brun est amené lui-même à cette confusion que nous faisons volontairement entre régionalisme et syndicalisme, quand il écrit : « le groupe corporatif leur paraît un de ces groupements primaires dont nous avons parlé et sous la discipline desquels l'individu se développe », et

quand il fait avec MM. de la Tour du Pin et de Lautivy, comme nous l'avons fait nous-mêmes, « de la représentation des droits et des intérêts professionnels la base des Etats régionaux ».

*
**

Est-ce que si semblables dans leurs tendances et leurs thèses générales, « régionalistes », comme M. Charles Brun, et « syndicalistes », comme nous, vont se séparer quand il s'agira de donner des solutions immédiates ? Ouvrez le livre.

Vous noterez tout d'abord que l'auteur se refuse, tout comme nous, à « fixer dans tous ses détails l'organisation régionaliste qu'il rêve », et il invoque, pour sa justification, la phrase de Proudhon : « Je suis en mesure de donner les préliminaires de cette organisation sociale, dont les dernières lois ne peuvent être connues qu'au fur et à mesure de la production des faits nouveaux sans lesquels il m'est impossible de passer outre. »

Quand, toutefois, il indique sur certains points précis quelque solution immédiate, c'est précisément celle que nous avons proposée nous-mêmes. C'est ainsi que l'idée d'une « Cour suprême », arbitre entre les *intérêts privés* et l'*intérêt national*, qui nous a valu, de la part de M. Marc Sangnier, l'accusation de royalisme, nous la retrouvons dans un des articles essentiels du programme régionaliste, et M. Charles Brun peut écrire : « De plus, au sommet de la hiérarchie, le programme minimum de notre parti a toujours prévu la création d'une juridiction arbitrale chargée de connaître des conflits entre l'individu, la commune, la région et l'Etat. »

A propos de la liberté de l'enseignement, nous retrouvons encore chez notre auteur des solutions qui nous sont familières. On se souvient qu'au Congrès républicain de la jeunesse, la discussion fut, sur ce point, assez vive. Pour notre part, nous soutenions que l'on ne pouvait donner de solution abso-

lue et que celle-ci devait varier avec le temps et les conditions du milieu. Aujourd'hui, disions-nous, la liberté d'enseignement doit, si l'on ne veut point en faire une arme aux mains des partis, se concilier avec certaines règles communes pour toute la France, comme celle de la laïcité, mais nous pouvons concevoir, pour un avenir plus proche peut-être qu'on ne pense, un système plus large, plus libéral. Or, M. Charles Brun écrit : « Nul ne s'étonnera que des régionalistes, partisans de la séparation de l'école et de l'Etat, aient reconnu à la région, ou même à la commune, ou même aux seuls pères de famille de la commune, le droit de subventionner le genre d'instituteurs qu'il leur conviendrait de choisir. D'autres, au contraire, au nom de l'« unité morale » du pays, s'ils demandent une plus grande élasticité des programmes et une part faite à l'enseignement régional exigent une part d'enseignement commune à toute la France et une direction générale commune aussi. »

Autre exemple. Notre ami Léon Vannoz, pour expliquer sa conception de la distinction entre ce qui est d'intérêt général, national, et ce qui est d'intérêt privé, local, choisissait, au Congrès républicain de la jeunesse, l'exemple des retraites ouvrières dont le principe est d'intérêt général, mais dont le mode d'application doit rester chose d'intérêt privé. Or, écoutez M. Charles Brun : « Veut-on une application de cette méthode à un des problèmes qui ont le plus vivement sollicité l'attention des économistes et des politiques, et la sollicitent encore ? Nous parlons des retraites ouvrières. Le législateur français n'hésite point : limite d'âge commune à tous les métiers, allocation égale pour tous les bénéficiaires de la retraite. Voilà l'uniformité. Les régionalistes n'hésitent point davantage à se prononcer en sens contraire : démence pure, déclarent-ils... »

Autre exemple, plus probant encore. Quand nous avons dû exposer notre conception de l'organisation administrative, nous nous sommes déclarés parti-

sans du syndicalisme des fonctionnaires, mais adversaires d'un statut *légal* que nous opposions à ce que nous appelions le statut *contractuel*. Or, M. Charles Brun, signalant la divergence des régionalistes sur ce point, laisse percer son sentiment qui est, nous semble-t-il, très proche du nôtre, puisqu'il rappelle un de ses articles de *l'Action régionaliste* au titre significatif : *Un ordre nouveau*.

On pourrait ainsi multiplier les exemples. Toujours la pensée de l'auteur du « régionalisme » se révèle proche de la nôtre. Et M. Charles Brun a si bien senti le danger qu'il y avait, pour l'originalité de la thèse, dans cette confusion possible avec d'autres théories voisines, qu'il a pris soin de se défendre et de séparer ceux qui sont régionalistes *d'abord* des autres.

Ce critérium du pur régionalisme on le trouverait, à l'en croire, dans cette formule : « Le régionalisme veut essentiellement la région et le centre régional », « par ces mots, dit-il, toute équivoque est dissipée ». Sans doute, le régionalisme s'oppose ainsi à la thèse de ceux qui, avec M. Charles Maurras, revenu de ses erreurs de jeunesse, veulent *d'abord* « la restauration du pouvoir central », mais il s'oppose moins nettement, nous semble-t-il, à la thèse de ceux qui veulent placer l'organisation régionaliste sur le même plan, par exemple, que l'organisation professionnelle (nous ne disons pas, avec M. Paul-Boncour, *après* l'organisation professionnelle). En faveur de notre opinion, nous pourrions en appeler à M. Charles Brun lui-même, qui, en plusieurs passages de son livre, nous semble attacher une importance qui n'est pas exclusivement régionaliste à l'organisation professionnelle des intérêts.



En vérité, là nous semble être le point faible du régionalisme, tel que nous le présente M. Charles

Brun, considéré comme une méthode, comme une discipline intellectuelle, comme une *solution sociale*. Le cadre régional est un des cadres dans lesquels doivent s'organiser les intérêts libérés de la tutelle étatique, mais ce n'est pas le seul. A forcer ainsi le sens d'un mot, choisi à défaut d'autre, dit M. Charles Brun lui-même, on court certains dangers, celui d'être mal compris et surtout d'être *trop peu* compris. N'est-ce point ce que voulait dire Mistral, cité par Charles Maurras, lorsqu'il déplorait, lors de la fondation de *l'Action régionaliste*, qu'on n'eût point usé d'un terme plus sonore, plus agréable, « claquant mieux » ? Le mot de « syndicalisme intégral », que nous avons adopté, prête lui-même à quelque confusion. Il nous semble, pourtant, plus compréhensif que celui de « régionalisme ». Espérons que le livre de M. Charles Brun contribuera, ayant montré si nettement la réalité de la chose, à la découverte du mot qui l'exprimera.

ETIENNE ANTONELLI.

(Poursuivant notre effort logique, nous précisons d'autre part dans cette étude notre attitude, à la veille du Congrès Régionaliste de Bourges. (Numéro du 27 août 1911 de la Démocratie Sociale.)

Réforme Administrative et Régionalisme

La réforme administrative par le régionalisme apparaît de plus en plus comme une nécessité. Elle ne sera toutefois possible que si cette idée féconde n'est pas déformée par les passions et les intérêts égoïstes des partis politiques.

On ne peut plus nier que l'idée d'une réorganisation complète de notre Constitution politique et administrative fasse dans l'opinion des progrès rapides. Après les débats du Congrès républicain de la Jeunesse qui mirent en pleine lumière des sentiments antiétatistes des congressistes, unanimes à réclamer la révision de la Constitution de 1875 et la réorganisation de l'administration suivant des vues nettement décentralisatrices ; après le Congrès de la Jeunesse laïque de Verdun qui se prononça dans le même sens avec une force et une précision plus caractéristiques encore, voici qu'on annonce qu'un nouveau Congrès régionaliste va se tenir à Bourges du 15 au 17 septembre prochain. Ce Congrès se réunira sous les auspices de la Fédération régionaliste française. Il semble bien qu'aucune étroitesse de vue politique n'ait présidé à son organisation : la plupart des adhérents à ce Congrès sont des écrivains, des artistes, des hommes de

plume ou de pensée. Il n'en présente peut-être qu'un plus grand intérêt. Mais, toutefois, à certaines conditions que nous voudrions brièvement indiquer ici.

Il y a dans la conception régionaliste une idée profonde et exacte : par la centralisation excessive que le régime napoléonien, aggravé par tous ceux qui se sont succédés en France depuis cent dix ans, a fait peser sur toutes les branches de l'activité nationale, un malaise de plus en plus caractéristique se fait sentir dans la nation elle-même. Il y a, dirait-on, anémie du corps tout entier, à l'exception de la tête et du cerveau qui sont congestionnés. Si l'on ajoute que par la surcharge des fonctions diverses, dues aux régimes successifs que nous avons subis dans ces cent dix ans de vie publique désordonnée, nous avons abouti au système administratif le plus compliqué, le plus coûteux et le moins pratique que l'on puisse concevoir, nous aurons mis en valeur quelques-unes des raisons qui militent en faveur d'une réorganisation complète de l'organisme politique et administratif de la France. Remarquons, d'autre part, comme on l'a fait déjà mille fois, que tout nous y convie ; que l'évolution va certainement dans ce sens ; que toutes les innombrables découvertes qui ont si considérablement rapproché les distances, facilité tous les moyens de communication et d'échange, rendent non seulement possible, mais infiniment désirable et utile une nouvelle organisation régionaliste de la France, organisation qui sera plus souple, plus vivante, et beaucoup moins dispendieuse que celle que nous subissons.

Les régionalistes peuvent également faire remarquer que, malgré la centralisation intensive actuelle, on commence toutefois à voir apparaître à la surface du sol français des centres de vie que fait naître le mouvement économique, le trafic par les voies ferrées ou les voies navigables, et qui préparent ainsi la *renaissance* des futures capitales de nos

anciennes provinces régénérées. C'est ainsi que dans une récente brochure sur la *Réforme politique* (1), reposant sur un régionalisme effectif, M. Lucien-Victor Meunier a pu citer, sans s'écarter beaucoup de la réalité, les noms de vingt-cinq futures capitales des régions administratives : Lille, Amiens, Rouen, Caen, Rennes, Nantes, Tours, Orléans, Paris, Reims, Nancy, Troyes, Besançon, Dijon, Bourges, Poitiers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble, Nîmes, Marseille, Montpellier, Toulouse, Pau.

On voit donc que non seulement l'idée régionaliste fait des progrès, mais qu'elle commence à se préciser singulièrement, et qu'une foule de considérations du plus haut intérêt militent en sa faveur. Cependant, n'hésitons pas à le dire, un danger la menace encore : c'est que cette idée si intéressante redevienne une machine de guerre entre les mains de certains partis politiques. Si, d'une part, les partis rétrogrades s'emparent de cette idée, la travestissent, la déforment pour renforcer leurs insoutenables prétentions ; si, d'autre part, les républicains sont assez peu clairvoyants pour laisser à leurs adversaires seuls le soin de se réclamer d'une idée exacte ; s'ils laissent se former contre eux un parti très fort qui exploitera cette idée en la viciant dans ses effets, on peut être sûr que la plupart des conséquences heureuses que l'on pourrait attendre pour notre pays d'une tentative de réorganisation politique et de régénération nationale, par le régionalisme, ne se produiront pas. Nombreux sont ceux qui ont des intérêts particuliers opposés à ce qui serait l'intérêt général ; nombreux aussi sont ceux qui, pour des raisons d'éducation ou de tempérament, sont les adversaires nés de tout régime de liberté vraie. Ceux-là, soyons-en sûrs, feront une résistance désespérée. Ils prétendront que l'unité nationale sera en péril ; ils annonceront la dissolution de la patrie ; ils fulmineront contre le fédéralisme. Et si le peuple voit que les seuls défenseurs du ré-

(1) Alfred Jacquin, édit., Poligny (Jura).

gionalisme sont des hommes qu'il a eu l'habitude de rencontrer dans tous les camps des adversaires de la République, il craindra une nouvelle duperie ou une hypocrite manœuvre tentée contre la démocratie, et il prendra partie contre le régionalisme, contre la revision de la Constitution, contre la réorganisation pacifique et harmonieuse de la France, pour le parti des centralisateurs à outrance qui conduiront le pays à une révolution sociale violente et sanglante, où la brutalité d'en haut ne pourra triompher de la jacquerie d'en bas qu'au prix de répressions impitoyablement féroces, et c'est la nation tout entière qui pourra sombrer dans la tourmente si survient la guerre étrangère.

Henri Hertz a remarqué très justement que les tendances nouvelles que l'on voit s'affirmer en France, notamment dans le syndicalisme largement compris, sont une sorte de contre-victoire de l'esprit des Girondins sur l'esprit des Jacobins. Il faut peut-être aller plus loin, et soutenir que c'est la victoire du véritable esprit républicain, du véritable esprit de la Révolution française. Ne nous laissons pas arrêter par certaines constatations superficielles, telles que le remplacement des anciennes provinces par la division administrative de la France en départements : les raisons politiques et pratiques qui militaient alors contre les provinces et le régime des douanes intérieures doivent contribuer à ce que nous ne nous égarions pas sur les vraies tendances de la Révolution. Elle ne fut pas au début favorable à la centralisation étatiste, et elle ne le fut jamais que sous la pression de circonstances intérieures et extérieures plus fortes que ses propres tendances et ses propres désirs. Non seulement les Girondins étaient des décentralisateurs audacieux et intelligents, des régionalistes avant la lettre, mais beaucoup de Montagnards l'étaient aussi : il suffit de se reporter aux idées des plus rigides conventionnels, par exemple aux idées de Carnot et de Billaud-Varenes sur l'organisation de l'armée, pour com-

prendre que ceux-là mêmes qu'on a représentés, par la suite, comme les pires centralisateurs, ne l'étaient pas en réalité et n'avaient pu l'être que sous la pression des circonstances. N'oublions pas non plus que la vraie manifestation dans laquelle la Révolution française a le mieux traduit ses aspirations et ses rêves généreux fut la magnifique fête des Fédérations au Champ de Mars.

Le seul vrai centralisateur fut Napoléon, héritier direct du génie romain. C'est le poids de la cuirasse de fer, dans laquelle il a emprisonné la France, que nous sentons encore peser sur nous.

Si nous voulons donner à notre pays le régime de vie libre auquel il aspire, sachons bien comprendre que la République ne peut pas être hostile au régionalisme, car le régionalisme intégral, comme le fédéralisme et comme le syndicalisme intégral, sont les aboutissants logiques de la plus pure idée républicaine... L'œuvre d'un Proudhon est là pour en témoigner. L'unité nationale aujourd'hui n'a plus rien à craindre d'aussi profondes réformes et d'aussi graves transformations. Mais cela, je l'ai dit, à une condition : c'est que la réforme politique et administrative, par l'organisation régionaliste de la France, ne devienne pas une machine de guerre entre les mains maladroites des adversaires de la démocratie.

LÉON VANNOZ.

(Les idées dont nous nous réclamons s'imposent de plus en plus à ceux que préoccupent les problèmes politiques. Nous suivons leurs discussions avec intérêt. Parmi les plus caractéristiques fut celle qui mit aux prises MM. Sembat et Maurras, et que nous résumions ainsi, en la commentant, dans le numéro du 3 décembre 1911 de la Démocratie Sociale.)

Sembat et Maurras

M. Charles Maurras triomphe, dans *L'Action française*, de M. Marcel Sembat qui a eu le courage d'écrire, dans le dernier numéro de la *Revue de l'Enseignement primaire*, un article intitulé : REVISION, où il reprend, avec l'autorité qui lui appartient, les idées sur la réforme constitutionnelle que nous avons souvent développées ici même et, on s'en souvient, au Congrès républicain de la Jeunesse du mois de juin dernier.

M. Marcel Sembat remarque : « Cela se détraque. Le phénomène est évident, admis par tout le monde, vérifié chaque jour. Bien ! et que faire ? » La cause de tout cela, « c'est l'institution politique elle-même... tout le monde est d'accord qu'il y a quelque chose de changé et qu'une revision sérieuse s'impose » et M. Sembat ajoute : « Il faut réformer profondément l'organisation du pouvoir exécutif ».

Mais comment ? M. Marcel Sembat fait alors un aveu dont va l'accabler M. Charles Maurras :

« Les monarchistes ont un plan. Les républicains n'en ont pas. Charles Maurras et *L'Action française* proposent de reconstruire sur le plan de la vieille maison d'avant la Révolution. Ils ne refusent pas d'employer les matériaux modernes, mais ils s'en tiennent (?) aux vieux (!) plans. Ils proposent donc une solution. Les républicains n'en proposent aucune. Tout homme averti de la puissance des idées comprend aussitôt que si nous restons dans cette situation réciproque, l'idée royaliste finira infailliblement par l'emporter sur l'absence d'idée républicaine. Le problème constitutionnel est posé devant l'opinion par les derniers scandales avec cruauté. Il faut réveiller de son sommeil l'opinion républicaine, et préciser nos idées sur l'organisation dans une démocratie. »

M. Charles Maurras a alors beau jeu à lui prouver que « l'opinion républicaine est parfaitement incapable de résoudre un problème que les siècles n'ont pas résolu et que la réflexion démontre insoluble ».

Et nous n'hésitons pas, pour notre part, à reconnaître que M. Charles Maurras a raison contre M. Marcel Sembat : tel que celui-ci le pose, le problème est insoluble. Mais ne peut-on le poser autrement ?

La République actuelle n'est qu'une *monarchie sans monarchie*.

Lorsque M. Marcel Sembat propose de « réformer profondément l'organisation du pouvoir exécutif », M. Charles Maurras est en droit de lui répondre : la seule réforme de ce genre est le rétablissement du monarque absent.

Mais M. Marcel Sembat aurait pu dire : Faisons de la République actuelle une véritable démocratie, au lieu de la monarchie sans monarque qu'elle est aujourd'hui, et nous n'aurons plus besoin de monarque. Au lieu de « réformer profondément l'or-

ganisation du pouvoir exécutif », *organisons la démocratie.*

Qu'aurait objecté Charles Maurras ? « On ne quittera pas ce cercle. On n'organisera pas cette démocratie ... Nous dénions aux démocrates jusqu'au pouvoir d'articuler une pensée loyale... je lui répète qu'on ne rompra le silence qu'avec des mots tout à fait dépourvus de sens,.. » et il aurait certainement conclu : « Cela est d'une évidence mathématique. »

Mais les affirmations, sans preuves, ne sont des évidences que pour celui qui les émet.

*(Soucieux enfin de ne pas laisser déformer par la polémique des partis les lignes essentielles du programme qui nous paraît être celui de l'avenir, nous intervenions en ces termes au cours des controverses qui précédèrent la chute du cabinet Cail-
laux. (Numéro de la Démocratie Sociale du 31 décembre 1911.)*

Pas d'équivoque

Personne n'est dupe des velléités « revisionnistes » de certains journaux officieux. La Revision de la Constitution ne doit pas se faire au profit de la Chambre contre le Sénat, mais au profit de la Nation elle-même.

Nous assistons depuis quelque temps à un spectacle assez curieux : dans certains milieux et dans certains journaux radicaux, qui, d'ordinaire, professent à l'égard du problème constitutionnel une hostilité inquiète assez mal dissimulée, ce ne sont qu'allusions menaçantes, sous-entendus tendancieux mettant le Sénat en garde contre une campagne qui pourrait être dirigée contre « les élus du suffrage restreint ». La raison de cette attitude adoptée par une partie de la presse ultra-ministérielle n'est que trop claire. Le Sénat ayant décidé de nommer dans ses bureaux au scrutin de liste, avec représen-

tation proportionnelle, une grande commission chargée de faire la lumière sur toutes les circonstances qui ont accompagné ou précédé les récentes négociations franco-allemandes, il semble à quelques-uns qu'une trop vive clarté projetée sur certains détails des négociations n'aurait rien pour eux de très agréable. Il y a plus. Par la composition même de cette commission qui comprend dix-huit anciens ministres, parmi lesquels les anciens présidents du conseil qui siègent au Luxembourg, le Sénat a clairement manifesté son intention de se livrer à une étude approfondie de notre politique étrangère, et de dégager de l'étude des événements qui viennent de se produire, une ligne d'action très nette pour la direction future des relations extérieures de la République. Le Sénat marque ainsi sa volonté d'affirmer son existence et d'imposer au besoin ses prérogatives. Comme une telle affirmation gêne, en ce moment, et, pour des raisons personnelles, certains hommes politiques qui ne conservent qu'à la Chambre un reste d'influence décroissante, on laisse entendre aux « pensionnaires » du Luxembourg, suivant l'aimable méthode allemande de « la pression du Droit », que le suffrage universel, que la démocratie auront tôt fait de réduire à rien d'aussi exorbitantes prétentions.

Nous ne voulons pas ici revenir sur les controverses de l'accord franco-allemand ; ce qui nous intéresse en l'espèce dans ce débat, et ce que nous voudrions souligner d'un trait net, c'est l'attitude de certains radicaux, qui se croient « avancés », à l'égard du problème constitutionnel.

On se souvient que c'est nous ici, dans ce journal, qui avons, au Congrès de la Jeunesse, apporté la formule, qui a paru la plus hardie, de Revision constitutionnelle. Nous nous sommes prononcés pour l'établissement d'une Assemblée nationale unique, chargée de s'occuper spécialement des grands intérêts nationaux, et pour l'organisation de la France en vingt-cinq régions administratives ayant à leur

tête des assemblées régionales jouissant de pouvoirs très étendus en matière économique et financière. Le signataire de cet article, d'autre part, a présenté et soutenu comme rapporteur de la commission chargée d'étudier le problème de la Revision de la Constitution, une étude approfondie de la question au Congrès des Jeunesses laïques de Verdun.

Il ne saurait donc y avoir de doute sur nos opinions, et sur nos intentions. Plus que jamais, d'ailleurs, nous sommes convaincus d'avoir formulé certaines observations dont un avenir prochain, croyons-nous, démontrera la justesse. Nous sommes donc bien à notre aise pour juger l'attitude de cette partie de la presse radicale remplie, en ce moment, de sous-entendus « revisionnistes ».

A notre avis, on cherche à créer une équivoque, qui pourrait devenir redoutable si on la laissait prendre corps.

Il ne saurait dans notre pensée, en aucun cas, et surtout pas dans les circonstances actuelles, où le Sénat accomplit tout son devoir en mobilisant les hommes de la plus haute valeur qu'il renferme, pour une œuvre nécessaire de salut national, être question de laisser s'accréditer cette aberration, purement démagogique, qu'une campagne en faveur de la Revision de la Constitution doit être une campagne *en faveur de la Chambre des Députés* CONTRE *le Sénat*. Telle n'est pas, telle ne fut jamais notre pensée, pas plus d'ailleurs que celle qui tendrait à nous représenter partisans du Sénat contre la Chambre.

Le problème de la Revision de la Constitution est un problème national, qui se posera, à son heure, dans sa complexité et dans son ampleur. L'établissement d'une Chambre unique ne peut être que la conséquence de la décentralisation régionaliste et de l'établissement d'assemblées provinciales, que nous réclamons. Nous prétendons que la démocratie n'est pas encore réalisée, et nous voulons la réaliser en lui donnant les institutions qui lui permettront

seules de se développer harmonieusement et de vivre de sa vie propre. Mais nous sommes des réalistes, en même temps que des idéalistes ; nous croyons à la valeur de nos idées, mais nous croyons que leur valeur est attachée précisément à une étude attentive de la réalité : Nous ne sommes pas des cabolins qui jouons avec les mots et les formules. Pour nous, la conception revisionniste, que nous avons mûrement étudiée, est chose trop sérieuse pour en faire une arme de parti dans une discussion particulière. C'est pourquoi ceux qui cherchent à créer une équivoque au sujet de la Revision de la Constitution, n'auront pas d'adversaires plus déterminés que nous.

Non seulement nous ne serons pas dupes, nous-mêmes, de cette équivoque, mais nous ferons tout pour empêcher qu'en se produisant elle fasse illusion à qui que ce soit. La Revision de la Constitution ne doit pas se faire au profit d'une des assemblées actuelles contre l'autre ; elle doit se faire, et elle se fera au profit exclusif de la Nation elle-même.

LÉON VANNOZ.

III

LES SERVICES PUBLICS

L'Organisation des Services publics

Note lue au Congrès Républicain de la Jeunesse au nom de MM. Antonelli, Hertz, Steens, Vannoz et Vuillermoz, de la Démocratie Sociale et des Annales de la Jeunesse laïque.

Un service public peut se définir : l'exploitation par la nation, représentée par l'Etat, d'une entreprise au profit de la nation. Ce qui caractérise un service public, c'est donc l'intérêt national.

Quels sont les services, dans une nation, qui doivent être considérés comme consacrés à l'intérêt national, et, par conséquent, constitués en services publics ? On discute longuement sur ce point préalable. Nous l'estimons secondaire. Les circonstances, les faits, la marche et le choix qui se font d'eux-mêmes, dans une Société, l'indiquent suffisamment au fur et à mesure.

Un service public combine l'intérêt national auquel il s'emploie, avec les intérêts particuliers des hommes qu'il emploie. Il fait donc partie de ces organismes mixtes dont nous avons déjà parlé, pour lesquels il faut prévoir des conflits d'intérêts entre l'intérêt national et les intérêts particuliers.

L'intérêt national avec tout ce qu'il comporte, c'est-à-dire la propriété du matériel, l'outillage et l'agencement administratif seront entre les mains du pouvoir central.

Les intérêts particuliers, avec tout ce qu'ils entraînent, c'est-à-dire les garanties de subsistance, de justice et de prévoyance, seront représentés, con-

formément à la logique de notre système, par des syndicats. Il y aura, il ne peut pas ne pas y avoir dans une société placée sous le régime du syndicalisme intégral des syndicats de fonctionnaires.

Comment se régleront les contestations entre l'Etat et ses employés, entre l'Etat et les syndicats de fonctionnaires ?

La réponse est bien simple et il n'y en a qu'une possible : par un statut.

Que sera ce statut ? Sera-t-il légal, c'est-à-dire rédigé et imposé par l'Etat ? Sera-t-il contractuel, c'est-à-dire rédigé, débattu et consenti par les deux parties ?

La réponse, non plus, n'est pas douteuse. Le statut ne pourra être que contractuel ; il ne pourra être que librement signé, d'égal à égal, par l'Etat et les syndicats de fonctionnaires.

C'est ce statut qui parera à la grève des fonctionnaires, qui sauvegardera ainsi l'intérêt national contre l'empiètement des intérêts particuliers. Le droit de grève pourra exister et subsister : mais, par le fait d'un statut en prévoyant les causes possibles, ils n'aura plus lieu de s'exercer.

C'est, d'ailleurs, ce qui arrivera dans tous les cas où la grève, actuellement, signale l'absorption menaçante des intérêts les uns par les autres. Lorsque le syndicalisme généralisé fonctionnera, les débats d'intérêts n'auront plus de raison de s'accuser et de s'aviver par la grève. Ils se solutionneront, à l'amiable, entre les syndicats, ou entre l'Etat et les syndicats et, en dernier recours, à l'aide de la juridiction suprême d'arbitrage que nous avons prévue.

Ainsi : syndicats de fonctionnaires et statut contractuel. Tels sont les deux rouages qui nous paraissent essentiels pour obtenir dans une Démocratie sociale une organisation des services publics qui soit rationnelle, et qui réduise les risques de conflits au minimum.

(La conception qui, à première vue, paraît très hardie, mais qui en réalité n'est que logique, que nous exposons dans la note qu'on vient de lire, n'est pas sans soulever de vives objections dans la pratique, de la part des individualistes de la vieille école. La nouveauté effraie toujours. L'article suivant, paru dans le numéro du 23 avril 1911 de la Démocratie Sociale, souligne avec humour l'effarement de certains orthodoxes en face des réalités et des aspirations nouvelles.)

Autour des Evénements Récents

Le Temps et le Congrès des Professeurs de l'Enseignement secondaire. — Les incidents de l'Aube. — Le Congrès de Saint-Quentin.

Le rôle des Cassandre fut toujours ingrat, mais il procure des voluptés intimes et parfois, avec le temps, des revanches douces. Mais, savants, mes maîtres, si vous tenez à votre tranquillité, gardez-vous de réfléchir sur le présent et de regarder vers l'avenir. L'avenir appartient aux somnambules, aux tireuses de cartes et aux poètes, vous n'avez pas le droit d'y porter vos inductions audacieuses.

Pourtant, je me souviens de ce que disait hier l'un de nous :

« Il n'y a aucun procédé pour prévoir l'avenir d'une manière scientifique, ou même pour discuter

sur la supériorité que peuvent avoir certaines hypothèses sur d'autres ; trop d'exemples mémorables nous démontrent que les plus grands hommes ont commis des erreurs prodigieuses en voulant ainsi se rendre maîtres des futurs, même les plus voisins. Et cependant, nous ne saurions agir sans sortir du présent, raisonner sur cet avenir qui semble condamné à échapper toujours à notre raison. »

Et le savant qui vient d'écrire ces lignes sceptiques et désabusées, coordonne les inductions qu'il tire de l'étude du présent, bâtit un système. Alors commence son calvaire.

Incompris des indifférents, il passe pour un fou et, quand il a le verbe d'un Proudhon, pour un fou de génie ; les amis les plus sympathiques et les plus indulgents gardent toujours au coin des lèvres, en l'écoutant, un sourire sceptique et railleur.

Parlez-vous, essayez-vous d'expliquer ce que l'étude des faits présents vous laisse entrevoir de l'avenir, vous vous apercevrez bientôt que l'auditeur vous écoute en rêvant à sa maîtresse ou à sa boutique. Écrivez-vous, offrez-vous, dans un livre, votre idée longuement mûrie à vos amis, à ceux dont il vous plairait de retenir l'attention, votre frère vous dit : « J'ai lu ton livre hier soir, entre 10 et 11 heures, avant de m'endormir », et votre ami le plus cher vous écrit, entre les récits de deux anecdotes sentimentales : « Ton livre m'a beaucoup intéressé, mais je fais des réserves sur la thèse », et, huit jours après, vous retrouvez chez lui votre livre aux feuillets non coupés.

Mais qu'importent les déceptions, les railleries amères des jaloux, l'indifférence des inconnus, la paresse des amis ! Ne pas être compris, n'est-ce pas le sort de tout homme qui apporte une parole d'apparence nouvelle ? Puis, quelle volupté n'éprouve-t-on pas à voir se réaliser peu à peu dans les faits les prévisions formulées, à voir les autres tendre inconsciemment vers ce but que le raisonnement a fait pour nous lumineux et proche, en quelque sorte !



Pour ma part j'ai éprouvé hier, en ma qualité de prophète syndicaliste, si j'ose dire, une de ces joies intimes qui consolent de bien des déceptions en ouvrant mon journal du soir. Un rédacteur, évidemment indifférent aux thèses syndicalistes qui nous intéressent ici, signalait que la Fédération nationale des professeurs de l'enseignement secondaire devait discuter dans son prochain Congrès quelques questions qu'il jugeait fâcheuses. Laissons ici la parole à notre homme :

« Le mandat impératif sera-t-il imposé aux représentants élus de cet enseignement dans les conseils académiques et au conseil supérieur ? La Fédération des professeurs doit-elle s'affilier à la Fédération des fonctionnaires ? Or, de quelque manière qu'on présente l'une et l'autre, elles ne mènent à rien de moins qu'à poser le problème : l'Association des professeurs de lycées demeurera-t-elle exclusivement professionnelle ou prendra-t-elle les habitudes et les caractères syndicalistes ? Tout le danger du problème est là. Il convient que personne ne s'y méprenne, ni ceux qui le veulent poser à nouveau, ni ceux qui regrettent qu'une telle réunion le laisse encore poser. »

« L'Association des professeurs de lycée demeurera-t-elle exclusivement professionnelle ou prendra-t-elle les habitudes et les caractères syndicalistes ? » Qu'est-ce à dire, monsieur le rédacteur ? Convendriez-vous qu'il y a entre l'Association professionnelle, telle qu'on l'a conçue jusqu'ici dans notre régime régalién actuel et l'Association syndicaliste une différence de nature ? S'il en est bien ainsi, nous enregistrons votre aveu avec un plaisir sans mélange. Oui, monsieur, entre l'association impuisante et mesquine d'aujourd'hui et l'association syndicaliste libérée, il y a une différence de nature

si considérable que nous en faisons la base d'une régénération complète de la société moderne aussi considérable que celle de la Renaissance dans le passé, et que nous reprenons à notre compte la parole du grand Proudhon : « Le vingtième siècle ouvrira l'ère des Fédérations où l'humanité recommencera un purgatoire de mille ans. »

Mais sans doute, monsieur, vous sourirez et vous direz que nous interprétons faussement votre pensée. Pour vous, n'est-ce pas, l'association professionnelle est seule légitime et l'association syndicale, c'est le désordre, l'anarchie. Désordre, anarchie, ce sont les grands mots coutumiers dont on vous écrase. Mais que veulent-ils dire ? Si vous entendez seulement que l'association syndicaliste implique un désordre par rapport à l'ordre actuel, nous vous le concédons volontiers. Mais soutiendrez-vous qu'il ne puisse exister d'ordre, c'est-à-dire de vie sociale en dehors de l'ordre capitaliste et régalien actuel ? Nous le contestons et les faits se chargent de nous donner raison.

*
**

Voyez comme votre ordre est maltraité par les vigneronns champenois. On se raille de vos sous-préfets, on se gausse de vos gendarmes et l'on fait coucher vos soldats sous le drapeau rouge, on brûle les propriétés, on menace les gens. Et pourquoi, s'il vous plaît ? Parce que vous avez prétendu substituer votre ordre régalien à l'ordre spontané régionaliste qui n'est, en somme, qu'une forme de l'ordre syndicaliste. Si, au lieu d'imposer la délimitation, de Paris à coups de décrets, forgés par des gens incompétents et lointains, vous aviez laissé les intéressés débattre la question entre eux, vous ne vous heurteriez pas aux difficultés présentes. Qui a décidé de cette grave question où se jouaient les intérêts vitaux de deux régions ? Des influences po-

litiques et administratives : un sénateur très influent, quelques députés pressants et un Conseil d'Etat pressé. Mais qu'en est-il résulté ? Les intérêts lésés et oubliés se sont organisés spontanément avec une facilité déconcertante, en présence d'un pouvoir central maladroit et affaibli, et ils ont opposé à l'ordre actuel ce que vous appelez le désordre et ce que nous appelons leurs aspirations vers un ordre nouveau, où les intérêts se concilieront par le contrat au lieu de s'opposer sous les coups de l'autorité. Je sais bien qu'on me dira que les intérêts étaient inconciliables. Je répondrai que rien n'est moins prouvé. Sans doute, aujourd'hui, dans l'exaspération des passions soulevées, un terrain de conciliation est difficile à trouver. Mais, c'était auparavant que la tentative devait être faite, au moment où les esprits plus calmes auraient été disposés aux concessions possibles. Personne, pas même les vignerons, n'aime le désordre pour le désordre. On se serait très probablement entendu alors. Dans le cas contraire, mais alors seulement, l'intervention d'un pouvoir central, énergique et fort, aurait réussi à imposer une solution nécessaire. Son intervention arbitrale aurait été toute différente de celle d'aujourd'hui qui n'a pour but que de réprimer des désordres dont les erreurs et les faiblesses du gouvernement lui-même sont la cause certaine.

Ainsi, les faits, ici encore, viennent nous prouver que notre conception syndicaliste de l'ordre vaut bien votre conception régaliennne, dont la vanité et l'impuissance se manifestent de plus en plus.

*
**

Et dans le domaine de la politique pure et des idées, la même évolution se manifeste. Le parti socialiste tient ses assises à Saint-Quentin. Quel est l'enseignement qui se dégage de ces quatre jours de débats un peu confus ? Pour les adversaires, le

Congrès a prouvé seulement une fois de plus l'opposition latente, mais irréductible, qui existe entre les deux fractions guesdiste et jaurésiste ; pour les amis, au contraire, le Congrès a prouvé la solidité de cette *Unité* qui résiste à tous les assauts et sort grandie de tous les débats. Mais examinons les choses de plus près. M. Guesde, ni Jaurès n'ont triomphé, ils ne se sont pas non plus réconciliés. En réalité, ce qui a triomphé, avec Vaillant, c'est la théorie de la politique des intérêts de classe qui s'oppose aussi bien au réformisme des uns qu'au révolutionnarisme intransigeant des autres.

Le parti socialiste, parti ouvrier, veut des résultats qui profitent directement à la classe ouvrière. Et voilà pourquoi, sur des questions qui l'auraient, il y a dix ans, passionné, comme celle de la nationalisation des chemins de fer ou celle des régies municipales, le Congrès de Saint-Quentin est resté hésitant, indécis, railleur avec Lafargue dédaignant Milhaud et un peu attristé avec Thomas, constatant les efforts mal compris de son ami « pour donner une théorie à un parti qui n'en a pas ». La masse socialiste ne comprend plus très bien les roueries de la politique socialiste parlementaire, et cependant quand Jaurès parle des résultats à obtenir à propos de la réintégration des cheminots, on excuse tout, même le vote sur les crédits Malvy. Ainsi, peu à peu, s'élabore dans les faits une théorie socialiste nouvelle qui a déjà son nom, qui nous est venue d'Italie, comme l'*Harmonie* de Musset, et qui est le socialisme syndicaliste. Et de la sorte le grand courant d'idées socialistes se pénètre de la mentalité syndicaliste nouvelle, malgré tous les pontifes et tous les dogmes qui ne font pas défaut, on le sait, au socialisme.

Et la constatation de ce fait apporte une douce revanche au Cassandre syndicaliste que je suis.

ETIENNE ANTONELLI.

Chez les Fonctionnaires

(Cet article a paru dans la Démocratie Sociale du 31 décembre 1911, c'est-à-dire quelques jours avant la chute du ministère Caillaux.)

On sait que le Conseil des ministres a examiné le projet de statut des fonctionnaires. Il a constaté « que l'avant-projet élaboré par la Commission de la Chambre soulevait de nombreuses et vives objections » et a décidé qu'il fallait présenter un texte nouveau.

Les gens sérieux jugeront que la plaisanterie dure vraiment un peu trop.

C'est le 21 mai 1906 qu'un décret de M. Sarrien chargea une Commission d'élaborer un projet sur les associations de fonctionnaires. Un projet de loi fut déposé le 11 mars 1907. Un rapport fut déposé par M. Jeanneney en février 1908. Nouveau projet de loi, nouveau rapport de M. Chaigne : nous arrivons à novembre 1908. Le gouvernement fait étudier le projet par ses services et présente un nouveau projet à la fin de mai 1909. M. Chaigne déposa son rapport le 18 juin 1909. Puis on songea au budget, aux élections et... en juin 1910, le gouvernement déposait un nouveau projet qu'une nouvelle Commission étudie depuis ce temps.

Enfin on va aboutir... doucement, dit M. Caillaux.

Le projet de la Commission soulève « de nombreuses et vives objections », et il va nous en préparer un autre. On nommera une nouvelle Commission qui élaborera un nouveau projet. Pourquoi voulez-vous que cela finisse ?

Et cependant les fonctionnaires continueront à jouir de toutes les garanties nécessaires !

Tout de même qu'on y prenne garde, les meilleures plaisanteries ont une fin. L'incertitude qui plane sur les droits des fonctionnaires est lourde de conséquences, elle pourrait bien, un de ces jours, déclencher quelque formidable conflit comme celui de la grève des postes. Certains symptômes paraissent inquiétants.

Voici l'affaire Léger, dont M. Charles Dulot nous contait l'autre jour l'histoire dans le *Temps*. Un instituteur adjoint, M. Paoli, envoie à son recteur une lettre ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit : M. Livrelli, directeur à Vivario, raconte volontiers ceci :

« Au cours d'un tête-à-tête, le vice-recteur m'a dit : Marignana est un poste de confiance... Vous êtes un homme à poigne... Voulez-vous aller à Marignana ? Il y a là deux adjoints, deux ros-sards, qu'il faudra faire marcher. »

« Si ce propos est inventé par M. Livrelli, il constitue une baroque diffamation professionnelle que vous sanctionnerez, je n'en doute pas. Si vous l'avez véritablement tenu, permettez-moi de vous rappeler à plus de réserve. »

Le vice-recteur, indigné par le ton de cette lettre, répondit séance tenante :

« Je n'ai pas l'habitude d'admettre que mes subordonnés me parlent ainsi. Si je n'ai pas, dans un délai de cinq jours, une lettre d'excuses pure et simple, je vous traduit devant le Conseil départemental pour vous infliger une peine disciplinaire, ou je demande au préfet votre déplacement d'office. »

M. Paoli répliqua :

« S'il est vrai que vous m'avez traité de « rossard », je ne sais pas trop de quoi je pourrais avoir à m'excuser.

« Si ce n'est pas vrai, de quoi pourrais-je m'excuser encore ? Suis-je responsable des mensonges de M. Livrelli ? »

M. Paoli est déplacé et M. Léger, secrétaire général de la Fédération nationale des Instituteurs, adresse une lettre de protestation au recteur.

M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, décide que M. Léger sera poursuivi pour avoir écrit une « lettre comminatoire ».

Devant le Conseil départemental, sept voix se déclarent en faveur de l'instituteur, l'opinion contraire recueillant également sept voix. Bien que le vote eût été secret, conformément à la loi, le préfet se leva et déclara :

— J'ai assez manifesté mon sentiment pour qu'on sache que j'ai voté pour la censure. Ma voix comme président étant prépondérante, c'est l'avis favorable à la censure qui est adopté.

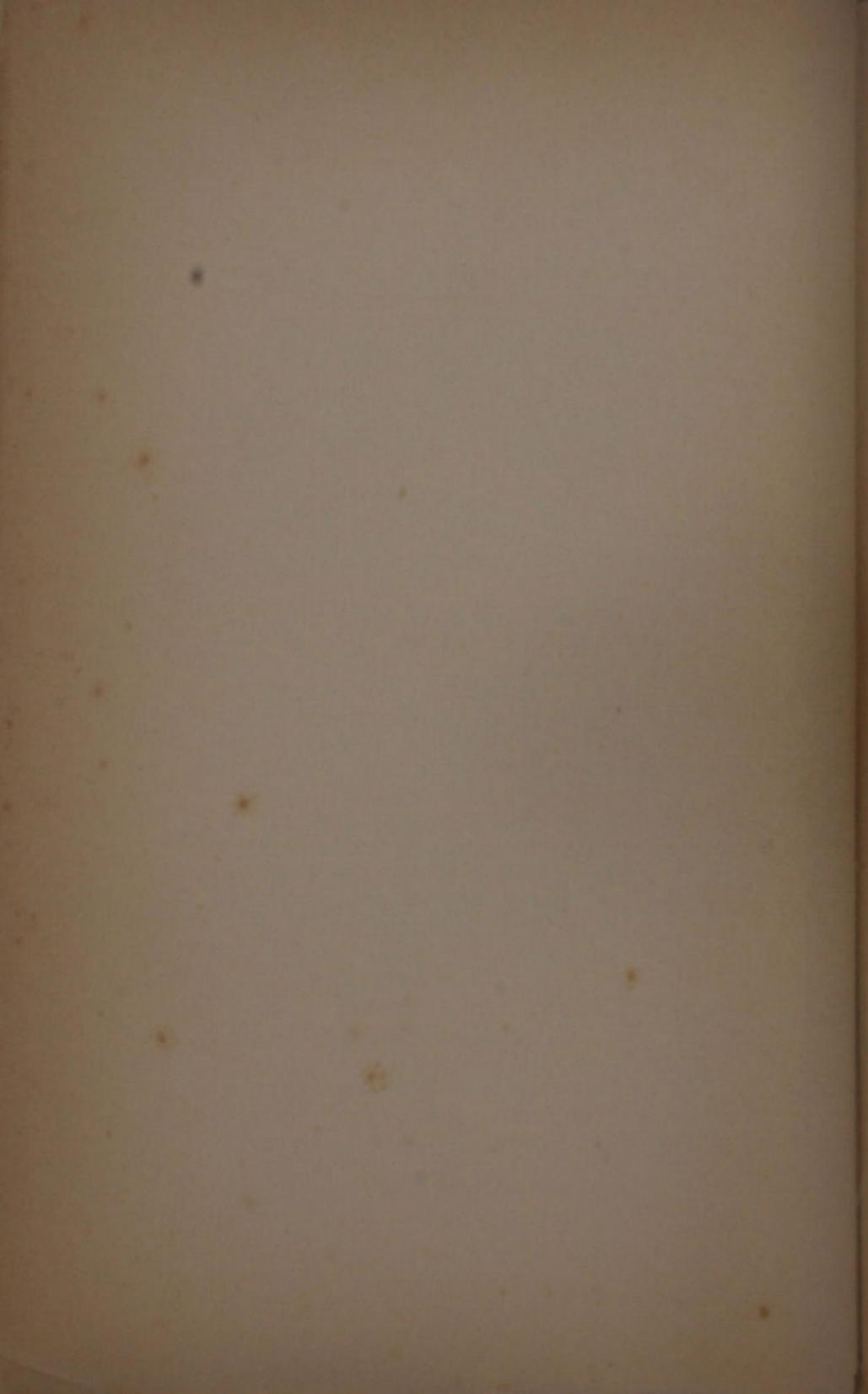
Naturellement une grave agitation règne chez les instituteurs depuis cette singulière sentence.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est là un fait exceptionnel.

Je sais qu'à l'heure actuelle existe dans la corporation des douaniers une agitation qui a des causes presque identiques.

Partout, dans le monde des fonctionnaires, des incidents de même ordre éclatent journellement. Le plus élémentaire bon sens commande d'arrêter par la fixation d'un statut ces troubles qui proviennent de l'incertitude qui plane encore sur le droit d'association des fonctionnaires. Mais vous verrez que le Parlement n'y songera pas avant qu'un incident très grave ne l'y ait obligé. Alors, il sera trop tard !

ETIENNE ANTONELLI.



IV

LA RÉFORME ÉLECTORALE

LA REFORME ELECTORALE

Note lue au Congrès Républicain de la Jeunesse au nom de MM. Antonelli, Hertz, Vannoz et Vuillermoz de la Démocratie Sociale et des Annales de la Jeunesse laïque.

La réforme électorale, si l'on se rallie au système constitutionnel qui a été exposé au nom du groupe de la Démocratie sociale, doit être double.

Elle doit, en effet, porter, d'une part, sur le mode d'élection de la Chambre nationale, et, d'autre part, sur le mode d'élection des Conseils régionaux.

Il importe que les règles soient, dans ces deux cas, totalement différentes, puisqu'il s'agit d'assurer dans le premier la représentation de l'intérêt national, et dans l'autre la représentation des intérêts particuliers.

Plus la différence dans ces deux modes d'élection sera considérable, plus aisément seront assurées la distinction et l'opposition de ces forces sociales d'où dépend l'équilibre de l'ensemble.

Comment ce but sera-t-il atteint ? Par l'application des principes suivants :

L'élection des représentants de la Chambre nationale doit se faire uniquement sur des questions d'ordre national. Il faut que tout, dans le fonctionnement du système éloigne de l'esprit de l'électeur cette idée que le député qu'il désigne est son député.

Pour les Conseils régionaux, le système électoral

doit reposer sur un principe contraire. Le député n'y doit représenter ni des individus ni un intérêt général et doit être un simple mandataire d'intérêt. Il devra donc être élu par les groupements d'intérêts.

La réforme régionaliste n'est pas encore assez étudiée ni même mûrie dans les faits pour qu'il soit nécessaire de pousser plus loin et de bâtir dans le détail un projet d'organisation électorale pour les Conseils généraux.

Au contraire, la réforme électorale pour la Chambre nationale est à l'ordre du jour. Voici le projet qui nous paraît répondre le mieux en même temps à la conception d'ensemble que nous venons d'esquisser et aux nécessités actuelles.

PROJET :

La Chambre comprend six cents députés élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. La circonscription électorale est le département.

On établit un quotient électoral unique d'après le nombre total des votants dans la France entière.

Chaque liste départementale obtient autant d'élus qu'elle contient de fois ce quotient.

Tous les restes de tous les départements sont additionnés et chaque parti, qui a formé une liste nationale, obtient sur cette liste autant de représentants que le total des restes des départements contient de fois le quotient électoral.

Il est aisé de se rendre compte que dans ce système la représentation des grands partis est assurée à une unité près, que l'électeur perd jusqu'à l'idée de voter pour un homme ou un intérêt particulier.

Cette réforme électorale, qui est immédiatement réalisable, est la plus urgente de toutes. Car, aucune autre ne pourra être réalisée ni même conçue par la Chambre actuelle. C'est donc sur cette réforme que nous devons faire porter tout l'effort de notre propagande immédiate.

(Le système exposé dans la note précédente fut développé et précisé par nous dans les deux articles suivants parus dans les numéros du 2 et 9 juillet de la Démocratie Sociale.)

Comment doit se poser le Problème

Il ne s'agit point, comme le pensent les démocrates individualistes, d'assurer la justice arithmétique dans la représentation des individus, mais de contribuer à l'organisation de la démocratie sociale.

Le Parlement va à la réforme électorale comme un chien battu, piteusement, honteusement, sous le fouet de l'opinion, avec des révoltes qui renversent des ministères et des soumissions fausses qui guettent une défaillance, mais enfin, il y va. Tous les espoirs malsains des étrangleurs de couloirs ont dû se résigner : la petite mare est condamnée. Pleurez, grenouilles, pleurez !

Mais par quoi la remplacera-t-on ? Il faut craindre que, sous le manteau de la R. P. on ne parvienne à nous faire adopter quelque monstre inavouable. Toute réforme électorale ne constituera pas nécessairement un progrès. D'innombrables projets, d'origine parlementaire ou extraparlémentaire, ont vu le jour depuis deux ans et les plus sincères proportionnalistes ne sont point encore unanimes. Le projet de la commission n'est accepté par beaucoup que comme un pis aller et, sans doute, subira encore au cours de la discussion, de nombreuses retouches.

On peut admettre, sans se montrer trop pessi-

miste, qu'il ne sortira du débat actuel qu'une réforme boiteuse dont les imperfections offriront un thème facile d'ironie aux adversaires de la première heure et qu'il faudra nécessairement corriger. Il importe donc que chacun, dans le parti républicain, prenne, dès maintenant, ses responsabilités, en indiquant ce qu'il attend de la réforme relative qu'il accepte et comment il concevait la réforme intégrale. Jusqu'ici, à travers l'opposition acharnée des intérêts et par suite aussi des nécessités de la propagande populaire, qui implique tous les grossissements et même certaines déformations d'idées, ce point est resté assez imprécis dans beaucoup d'esprits, même de proportionnalistes convaincus. Essayons de le préciser.

**

Résumons tout d'abord le débat entre adversaires et partisans de la réforme. Nous pourrions écarter dès l'abord, sans nous y attarder, l'argument de ceux qui prétendent qu'elle se fera *contre* le parti républicain. Des hommes, comme MM. Jaurès, Millebrand, Ferdinand Buisson, en ont fait bonne justice depuis longtemps.

Arrêtons-nous aux arguments sérieux et... sincères. Les adversaires de la réforme nous disent : Nous la repoussons parce qu'elle ne mettra pas, en somme, beaucoup plus de justice dans le scrutin et que, par contre, elle nous apportera beaucoup de complications nouvelles. Les partisans ripostent sur le même ton : la R. P. est plus juste que vous ne le prétendez et elle est moins compliquée que vous ne le dites ; et ils nous le prouvent en accumulant les chiffres groupés en élégants petits tableaux — qu'on se reporte au rapport de M. Groussier. Là-dessus, chacun interprète, suivant ses goûts et surtout ses intérêts, chiffres et petits tableaux.

Mais, au fond, n'est-il pas vrai, tous ces gens, adversaires ou partisans, partent d'un même principe qui est, au reste, celui qui domine tout notre

droit public actuel. Ce principe, nous le connaissons bien, c'est celui de la démocratie individualiste. L'individu est la cellule politique primitive, c'est lui seul qu'il s'agit de représenter au Parlement. L'idéal du régime démocratique, dans cette conception, serait le gouvernement direct, dans lequel tous les individus collaboreraient en même temps au pouvoir législatif et exécutif. Sans doute, comme le dit Rousseau « à prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais », toutefois, c'est de cet idéal que nous devons nous rapprocher. Si tout le monde, nous dit-on, ne peut participer au pouvoir directement, il faut du moins que chacun y soit représenté. Il est bien certain que, dans ces conditions, le problème de la réforme électorale ne peut se poser que sur le terrain de la *justice arithmétique*, c'est une question de plus ou moins exacte représentation.

Cette conception de *démocratie individualiste*, qui soutient les arguments de la plupart des proportionnalistes républicains tout comme ceux de leurs adversaires, est particulièrement manifeste dans l'étude que notre ami *M. Maurice Level* consacre, dans *Les Droits de l'Homme* (numéros des 18 et 25 juin), à la réforme électorale. C'est ainsi qu'il fait appel à la tradition révolutionnaire pour justifier ses réserves en ces termes :

« Nous demandons la Proportionnelle pour garantir la représentation des opinions de la minorité. On nous l'offre comme un système de représentation des partis. Entre le mandant et le mandataire, surgit un tiers : le parti ; c'est comme si le suffrage était devenu à deux degrés.

« Remarquons ceci : A l'aurore de la liberté, au temps du farouche individualisme, il n'y avait pas de parti. A la Législative l'emploi d'expressions comme « la gauche » et « la droite » entraînait un rappel à l'ordre. C'est que chaque député devait délibérer seul, en tête à tête avec sa conscience

d'homme, sans qu'à son oreille glissât le verdict préalable et impératif de son groupe. »

Il termine son étude en proposant, pour pouvoir accepter malgré tout la R. P., de faire en quelque sorte des *partis organisés* les *mandataires* des individus, de simples *candidats* :

« L'essentiel, c'est que les partis seront, eux aussi, des *candidats*. Ils auront les voix qu'ils auront méritées par le libéralisme de leur organisation, par leur action parlementaire, par leur propagande dans le pays. »

Le souci perce bien de conserver à l'individu, cellule sociale élémentaire, sa suprématie incontestée. M. Maurice Level rejoint ici M. Marc Sangnier, du *Congrès républicain de la Jeunesse*, lui aussi proportionnaliste, lui aussi individualiste.

Sans doute, les partisans de la R. P. invoquent d'autres arguments. Ils nous disent bien : le système actuel est éminemment corrupteur ; celui que nous voulons lui substituer fera disparaître cette corruption. Mais leurs adversaires ont beau jeu à répondre que la corruption n'est pas dans le régime électoral, mais dans les individus. Comme les soldats que vous savez, qui, habillés de bleu ou de rouge, fuyaient toujours, élus proportionnellement ou majoritairement, nos députés resteront... des hommes. Quand les partisans de la réforme nous disent encore : voyez ce Parlement impuissant et déconsidéré, parce que composé de médiocres, et dites-nous s'il n'est point urgent d'en améliorer le recrutement ? ne peut-on répondre à ces trop naïfs réformateurs : Pensez-vous que le jour où les partis seront proportionnellement représentés au Parlement, le niveau intellectuel et moral des représentants se sera élevé ?

En somme, nous devons toujours en revenir à l'argument de justice arithmétique : la R. P. est plus juste, parce qu'elle assure une représentation plus exacte des individus, au prix seulement d'une légère complication.

En vérité on sent bien qu'il y a autre chose, dans le débat, que cette misérable question de chiffres, susceptible tout au plus d'intéresser quelques mathématiciens comme M. Painlevé ou M. Cels. Si les vieux républicains individualistes se taisent là-dessus c'est que le vice auquel il s'agit de remédier n'est point dans le mode de scrutin, mais dans le régime lui-même où l'élu représente l'électeur, l'électeur représente des intérêts privés et où personne ne représente l'intérêt général. Tous les reproches dont on accable le mode de scrutin actuel, c'est au principe même qu'il faut les adresser. C'est ainsi que la corruption des législateurs et leur médiocrité sont des conséquences tellement naturelles de ce régime de démocratie individualiste que Rousseau, dont nous invoquons tout à l'heure le témoignage, les prévoyait déjà lorsqu'il écrivait, dans le *Contrat social*, à propos du régime démocratique et de ses excès : « Il n'est pas bon que le corps du peuple détourne son attention des vues générales pour les donner aux objets particuliers. Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques ; et l'abus des lois par le gouvernement est un mal moindre que la corruption du législateur, suite infaillible des vues particulières. »

Mais s'il en est ainsi, ce n'est pas seulement le mode actuel de scrutin qu'il faut abandonner, mais encore le principe même sur lequel repose tout notre système de représentation, ce principe en vertu duquel l'intérêt de la nation étant supposé de même nature que l'intérêt de l'individu peut et doit logiquement s'exprimer dans une somme d'intérêts individuels. Il faut qu'à la démocratie individualiste actuelle nous substituions une démocratie sociale dans laquelle les intérêts privés des individus et des groupements d'individus seront si nettement distingués des intérêts sociaux qu'aucune confusion ne sera possible entre eux.

La réforme électorale n'aura de valeur que dans la mesure où elle contribuera à faciliter cette dis-

inction entre les intérêts privés et l'intérêt général ou social.



De ce point de vue, le problème de la réforme électorale change entièrement d'aspect. Sans doute nous demeurons toujours fidèles au principe de la représentation proportionnelle, mais ce n'est point dans un sentiment de justice abstraite et arithmétique, c'est parce que, grâce à cette représentation plus exacte de toutes les opinions un parti, même s'il ne représente que des intérêts privés comme aujourd'hui, aura une moindre tentation de considérer la chose publique comme la sienne propre. La représentation proportionnelle impliquant d'autre part la formation de grands partis *nationaux* et l'élaboration de programmes *nationaux* contribuerait nécessairement à dégager l'intérêt général des intérêts privés qui l'étouffent aujourd'hui.

Mais il est bien certain que d'autres mesures, comme l'élargissement des circonscriptions en particulier sont nécessaires, sans lesquelles celle-ci serait tout à fait insuffisante ; à l'inverse, certaines mesures atténueraient la portée de la réforme, en permettant la considération d'intérêts privés ou personnels là où seul doit intervenir le sentiment de l'intérêt général : telles le panachage, le vote cumulatif, l'apparement.

De ce point de vue, la réforme la plus parfaite, celle qui se rapprocherait le plus de l'idéal à réaliser, serait celle qui écarterait de l'esprit de l'électeur et de l'élu l'idée qu'ils représentent des intérêts privés de quelque nature qu'ils soient, individuels, professionnels, régionaux ou autres. En un mot, la réforme idéale serait celle qui assurerait le *minimum de représentation aux intérêts et le maximum de représentation à l'intérêt national*. C'est

dans cet esprit qu'avait été élaboré le projet que nous avons soumis au *Congrès républicain de la Jeunesse* et qui avait encore le mérite, qui n'est pas à dédaigner en la matière, de la simplicité, comme nous le montrerons dans un prochain article, en développant ce projet.

ETIENNE ANTONELLI.

Le Système du Quotient National

Son mécanisme. — Sa simplicité et ses autres avantages. — Les objections qu'on peut lui faire.

J'ai dit dans quel esprit nous voulions concevoir la réforme électorale. Pour nous, celle-ci n'aura de valeur que dans la mesure où elle facilitera la distinction entre l'*intérêt national*, le seul que la Chambre doit représenter et les *intérêts* privés, régionaux professionnels ou autres. J'ai dit encore que tout disposés à accepter, volontiers, une réforme partielle, pourvu qu'elle ne soit pas un obstacle à de futures améliorations, nous avons soumis au Congrès républicain de la Jeunesse un autre système, et qui représente pour nous le plus parfait qui soit actuellement réalisable. C'est le système que je me propose d'analyser maintenant.

Son mécanisme est fort simple, le plus simple de tous ceux qu'on ait proposés jusqu'ici, en même temps qu'il est le plus parfait du point de vue de la pure justice arithmétique.

Le département reste la circonscription électorale territoriale. L'élection se fait au scrutin de liste. Les listes signées de 10, 20 noms au plus, sont déposées à la préfecture ; elles indiquent sur quelle liste nationale elles entendent reporter leurs restes.

Les électeurs votent. Ils ont le droit de modifier l'ordre des noms sur une liste, mais le panachage

et le vote cumulatif sont interdits. Tout nom rayé est considéré comme rejeté en queue de liste.

On additionne le nombre des votants de la France entière ; on divise ce total par le nombre de députés à élire. On obtient ainsi le quotient national.

Chaque liste départementale fournit d'abord autant de députés qu'elle contient de fois ce quotient.

Les restes de toutes les listes départementales sont reportés, conformément aux déclarations préalables sur les listes nationales formées par les parties nationales et déposées au ministère de l'Intérieur.

Chacune de ces listes nationales fournit alors autant de députés qu'elle contient de fois le quotient.

Si certains députés étaient nommés à la fois sur la liste nationale d'un parti, et sur une liste départementale, cette dernière désignerait le candidat qui suivait immédiatement le dernier élu.

Il est clair que, dans ce système, le reste final étant nécessairement inférieur au quotient national de chaque parti, obtient une représentation exactement proportionnelle au nombre de voix obtenues dans le pays, à une unité près. C'est le système le plus parfait au point de vue arithmétique en même temps que le plus simple.

C'est surtout celui qui est le plus conforme aux principes que nous voudrions placer à la base de toute réforme électorale sérieuse.

Par la formation de ces grandes listes nationales, dressées par les partis, et le rattachement nécessaire de toute liste départementale à une de ces listes nationales, on oblige l'électeur à se dégager des considérations d'ordre purement local, puisque son vote aura nécessairement une répercussion d'ordre national.

D'autre part, les candidats pourront, du moins lorsqu'ils seront des personnalités politiques de premier plan, faire passer dans leurs programmes les questions d'ordre local, après celles qui sont exclusivement d'ordre national, la formation des listes

nationales garantissant ces individualités contre les surprises des coalitions locales.

Enfin, toutes les opinions, les plus neuves, les plus hardies, tous les partis jeunes, pourront espérer être représentés au Parlement, puisqu'il suffira d'avoir obtenu, *dans la France entière*, un nombre de voix égal au quotient national, alors même qu'on n'aurait obtenu qu'un nombre de voix infime dans chaque circonscription, pour avoir droit à un représentant.

On a fait à ce système un certain nombre d'objections que nous allons rapidement passer en revue.

On nous a dit tout d'abord : vous allez créer deux catégories de députés, il y aura des députés régionaux et des députés nationaux qui vont s'opposer dans le Parlement. Notons d'abord que presque toujours les députés dits nationaux auront été élus d'abord sur une liste départementale. On pourrait même exiger que chaque élu de la liste nationale ait obtenu, grâce à une multiplicité de candidatures qu'on pourrait réduire à trois, par exemple, un nombre de voix égal au quotient, sur les listes départementales. D'autre part, députés régionaux et députés nationaux représentant le même nombre de voix et n'étant que les membres de grands partis nationaux, au même titre, il ne pourrait y avoir entre eux d'opposition sérieuse.

On a reproché ensuite à notre système la longueur fatale des opérations électorales. Ce reproche ne nous atteint pas, ces opérations étant postérieures au vote qui constitue le seul acte réclamé de l'électeur. Remarquons que le système est, sans contredit, mille fois préférable au système actuel qui laisse planer l'incertitude pendant tout l'intervalle des deux tours de scrutin, entretenant ainsi dans le pays une fièvre malsaine.

On nous a dit encore : avec votre système on ne sait pas à l'avance le nombre de députés d'un département. La remarque est exacte. Mais quel inconvénient existe-t-il à ce qu'il en soit ainsi ? Ce

qu'il faut obtenir par l'élection des députés nationaux, c'est une représentation exacte des *opinions* et non pas une représentation *territoriale*. Il faut éloigner des esprits cette idée, qu'un député représente un territoire déterminé, si l'on veut créer des partis, c'est-à-dire des courants d'opinions véritablement nationaux. Sans doute, tant que le département restera une circonscription administrative en même temps qu'électorale, il y aura quelque inconvénient, en vérité bien léger, à cette incertitude de représentation. Mais nous considérons que la réforme électorale doit être liée à la réforme régionale. Quand la représentation des intérêts sera assurée dans le cadre de la région et de la profession, il n'y aura aucun inconvénient à ce qu'un département, devenu une pure circonscription territoriale, ait un nombre de représentants indéterminé.

Les adversaires du projet font enfin valoir cet argument que son application changerait trop, et trop brutalement nos habitudes. Nous concédons volontiers que le changement serait considérable, mais nous pensons que les habitudes actuelles de nos petites mares stagnantes sont si mauvaises que les meilleures réformes seront celles qui rompront avec elles le plus vite et le plus complètement. Notons que ces habitudes ne peuvent pas être confondues avec des traditions, qui sont choses toujours vénérables et auxquelles on ne doit toucher qu'avec la plus extrême prudence. N'est traditionnel que ce qui a pénétré jusqu'à l'âme ; l'habitude n'atteint que notre esprit ou nos sens. Or, en l'occurrence, le mode de scrutin n'est que la chose superficielle, la chose d'habitude qui enveloppe, la chose profonde qui a acquis aujourd'hui un caractère traditionnel, je veux dire le suffrage universel. Nous ne touchons pas à celui-ci ; nous nous contentons de le fortifier pour lui donner sa pleine valeur.

Telle est la réforme électorale intégrale qui aurait nos préférences. Sans doute nous sommes trop soucieux des résultats, trop foncièrement réalistes, pour

considérer que, hors de ce projet, il n'est point de salut. Nous accueillerons, certes, avec joie, toute réforme qui nous permettra d'entrevoir la possibilité d'autres améliorations postérieures, nous repoussons seulement les pseudo-réformes, inventées par nos arrondissementiers en déroute, pour mettre obstacle à l'évolution future dans le sens que nous avons indiqué.

Notre projet n'a que la valeur d'une indication, qu'il était peut-être nécessaire de donner à cette heure trouble, où à travers toutes les concessions, on risque de s'égarer.

ETIENNE ANTONELLI.

(Après avoir, dans les deux études que l'on vient de lire, exposé notre attitude spéculative, nous montrons dans l'article suivant, paru dans la Démocratie Sociale du 26 novembre 1911, après l'élection de Neuilly, où le parti radical fut battu, quelles justifications la réalité se charge d'apporter à nos théories. Le Parti radical, victime de sa propre inertie qui en fait la dupe des partis de classe, ne peut se sauver que par la Réforme électorale.)

La Leçon de la Défaite Radicale

La leçon de dimanche sera-t-elle la dernière, et sera-t-elle comprise ? Elle a dû cependant être sensible aux radicaux. La circonscription de M. Hector Depasse, radical-socialiste décédé, était disputée par un libéral, un radical-socialiste et un socialiste unifié. Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : M. Nortier, libéral, 6.010 ; Fabiani, radical, 3.452 ; Pierre Laval, unifié, 3.317. C'était le succès assuré du radical, au second tour, si l'unifié se désistait en sa faveur. Mais le socialiste ne se désista point et, dimanche dernier, le libéral était élu par 6.738 voix.

Deux questions se posent. La première n'a, en vérité, d'importance que pour les radicaux naïfs et attardés qui oublient leurs plus récentes déclarations de principes pour s'étonner d'une situation qu'ils ont contribué à créer. Lorsqu'ils crient à la trahison et demandent pourquoi le socialiste ne

s'est pas désisté, conformément à la vieille discipline républicaine, les unifiés ont beau jeu à leur rappeler le Congrès de Nîmes, du mois dernier, où le parti radical brisait solennellement avec le socialisme.

La seconde question mérite plus d'attention. Pourquoi M. Fabiani, orateur écouté et membre influent du Comité de la rue de Valois, ancien président de la Ligue de propagande radicale et radicale-socialiste, n'a-t-il pu rallier autour de son nom que 3.491 voix sur 22.135 inscrits et 13.417 votants, dans une circonscription représentée jusqu'à ce jour par un radical-socialiste ? Pourquoi cet abandon, cette indifférence des électeurs ?

La réponse à ces questions, c'est chez les radicaux eux-mêmes qu'il faut l'aller chercher.

Le parti radical est un parti sans programme. Tous les projets de réformes qui constituaient jadis le sien ont été ou réalisés ou abandonnés. On a fait la séparation des Eglises et de l'Etat, les retraites ouvrières ; on a abandonné l'impôt sur le revenu ; tué, au Sénat, la réforme constitutionnelle et administrative, et combien d'autres. Mais le parti radical, dont l'originalité reposait précisément sur ce fait qu'il était uniquement et essentiellement un parti de *progrès* et de *réformes*, alors que les autres, progressistes ou socialistes, étaient *d'abord* des partis *de classe* qui ne réclamaient le progrès et les réformes que dans l'intérêt de leur classe, le parti radical, châtré de son programme de réformes, n'a plus aucune raison d'être.

Son attitude politique devant le pays comme au Parlement ne saurait plus, par suite, être qu'indécise, flottante. En l'absence d'un programme propre, positif, il doit se résigner à appuyer, au gré du moment et de l'inspiration, la politique de classe des autres partis. Et c'est ainsi qu'il va de contradiction en contradiction, antisocialiste à Nîmes et antibourgeois à Neuilly, n'osant même plus être anticlérical avec ce sectarisme affiché qui était plus

digne, tout de même, que le sectarisme honteux d'aujourd'hui. Il ne satisfait personne et il indispose tout le monde. Il n'est plus que le *parti-tampon* destiné à recevoir tous les coups des partis de classe.

Ajoutez qu'il est le parti le plus corrompu. Oh ! sans doute, les hommes du parti radical ne sont pas pires que les autres, au point de vue moral : la corruption morale est partout. Toutefois, il faut reconnaître que le parti radical étant au pouvoir et voulant y rester malgré tout, ne s'appuyant sur aucun intérêt de classe, sur aucune force, aucun sentiment d'ordre collectif, mais seulement sur les intérêts individuels, est plus exposé que tout autre à la corruption. D'autre part, même quand il n'en est pas directement responsable, il porte devant l'opinion, le poids de cette corruption générale des mœurs publiques, parce qu'il est au pouvoir.

Toutes ces raisons ont pris plus de valeur à mesure que des circonstances extérieures suscitaient un réveil salutaire des énergies, une confiance nouvelle dans les destinées du pays. A une opinion publique, tendue vers l'action, le parti radical n'apparaît plus que comme un parti de veulerie, de décadence, qui subsiste à l'heure actuelle comme un anachronisme.

Telles sont les raisons profondes de cette défaite radicale de Neuilly, dans l'indifférence des électeurs, défaite qui marque plus de mépris et de dégoût que d'opposition et qu'on pourrait, en vérité, appeler bien plutôt une *victoire des abstentionnistes*.

Et pourtant il existe dans le parti radical des esprits éclairés, audacieusement réformateurs, actifs, jeunes, qui sont venus à lui parce qu'il était le parti démocratique le plus dégagé de tout intérêt de classe, et qui rêvent de refaire de lui un parti de progrès social hardi qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Mais à ceux-là nous avons dit, depuis deux ans, et nous ne cesserons de redire : il est, *pour vous*, une réforme primordiale, qui commande toutes les autres, c'est la réforme électorale.

Hâtez-vous de la voter et de la faire la plus large, la plus complète possible, dans le sens de la représentation proportionnelle.

Le système de la représentation proportionnelle, en effet, en mettant fatalement les personnalités au second plan et les idées au premier, vous obligera à la *netteté* et à l'*unité* du programme et votre action parlementaire, dès lors, pourra être précise et féconde, en même temps que vous serez par là libérés, dans une certaine mesure, de la tutelle avilissante des comités électoraux locaux.

Le système vous obligera, d'autre part, *au courage* qui vous manque d'affirmer votre originalité, en face des partis de classe, en écartant de vous la tentation des tractations timides où vous jouez toujours et fatalement le rôle de dupes.

Si vous ne vous ralliez pas à la réforme électorale, vous continuerez à mourir lentement de consommation, trahis ou dupés par les uns et les autres, entre les deux partis de classe dont l'opposition grandit de votre affaiblissement même, au plus grand détriment de l'idéal démocratique.

La nécessité de la réforme électorale, telle est la leçon immédiate qui se dégage pour le parti radical lui-même, ou du moins pour les éléments encore sains du parti radical, de l'élection de Neuilly.

Voudra-t-il enfin le reconnaître ?

ETIENNE ANTONELLI.

(Dans le dernier numéro de l'année 1911 de la Démocratie Sociale, nous jugions les résultats de nos efforts et l'article écrit alors nous paraît former la conclusion naturelle de ce recueil.)

CONCLUSION

Le Travail d'une année

Nous nous sommes plu à feuilleter notre effort d'une année ; nous avons effeuillé les semaines ; nous avons regardé tomber un à un les événements. Les passions que nous avons ressenties ont de nouveau frôlé notre cœur. Un journal a la vie d'une plante, vie fugace et qui s'efface ; quand on le considère au bout d'une année, il est plein de floraisons mortes, il est empli d'automne. Mais, comme une plante, il possède en lui une sève secrète qui, elle, ne tarit pas, qui s'entête à refleurir, qui veut s'obstiner à produire de l'ombrage et à exhaler de la persuasion.

Nous n'avons pas à expliquer ici l'opiniâtreté qu'il nous a fallu montrer, afin d'empêcher notre arbre encore frêle d'être déraciné, d'être abandonné, d'être exproprié, d'être vendu. Ce sont des mérites, dont nous n'avons pas le droit de faire étalage, et auxquels nous n'entendons pas que l'on s'arrête.

Nous ne sommes pas, ici, gens de systèmes. Nous n'avons pas construit, avant toutes choses, un portique frappé de cartouches, marqué d'allégories et de vastes maximes, sous lequel toute notre année, toutes

nos années ont passé, avec un air d'assurance et de triomphe. Cette précaution, cette gloire et cette sécurité anticipées, nous les avons laissées à d'autres qui en tirent de faciles effets et d'ingénieux mensonges. Nous sommes plus modestes ; nous sommes aussi plus ambitieux.

Nous ne voulons pas du succès qui tient à une formule fascinante. Nous nous refusons à ce que ceux qui s'attachent à nos idées, soient dupes et n'y trouvent, contre les incertitudes et les fluctuations de la réalité, que les agréments d'une illusion. Nos idées et la réalité ne se quittent pas. Nos idées restent dociles à ce qui est. Elles s'en nourrissent ; elles s'en inspirent ; elles fructifient plus ou moins nettement, plus ou moins complètement, suivant que les faits sont plus ou moins riches et plus ou moins propices. C'est comme lorsque la saison et le climat sont bons ou mauvais pour un arbre : il est plus ou moins fécond.

Qu'a donc été la saison, qu'a donc été le climat de cette année pour la récolte de notre arbre ?

Nous pouvons dire qu'aucune année n'aura été meilleure. Nous pouvons affirmer que, de plus en plus, les faits se sont orientés et ont convergé vers nous.

Sans vaine forfanterie, nous les avons relevés et analysés soigneusement et nous avons démontré qu'ils inclinaient tous à faire valoir les principes d'une Démocratie sociale, fondée sur l'organisation spacieuse et variée des intérêts.

Ces faits ont été de deux sortes : ceux qui font partie de l'exercice du régime politique et social existant ; ceux qui sont apportés par l'initiative et l'aspiration des adversaires de ce régime.

Les faiblesses des ministres, les hésitations arrogantes et les palinodies du Parlement, les abus de pouvoir, les lenteurs et les prodigalités de l'Etat, combien de fois cette année nous a-t-il fallu y revenir ! Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on attaque les formes légales de son pays, et les hommes

qui ont charge de son bonheur. Nous aurons, du moins, appris cette année que ces attaques ne se prolongeront pas inutilement, car le pays lui-même est las ; il se réveille ; il se révolte. Et déjà, c'est à guider son désir de reconstitution, c'est à conduire sa main impatiente que nous pouvons prétendre. Nos critiques continuelles, portant sur cent détails à la fois, aisément déjà se groupent et se concentrent en une active entreprise, contre-partie et consolation de l'amère nécessité de vilipender et de détruire.

C'est là que nous nous rencontrons avec des groupes ou des partis, possédés de la même généreuse pensée. Socialistes, syndicalistes, néo-royalistes, démocrates catholiques, libres penseurs, il n'est pas de jour que nous n'ayons disputé, soit avec eux, soit contre eux, en vue de fixer la voie juste et véritable, dans laquelle engager les destinées de la patrie. Avec les doctrinaires abstraits et impitoyables, doctrinaires du pouvoir collectif ou doctrinaires du pouvoir unique, nous avons eu à toute occasion, des contestations et des explications dont, de notre part du moins, la fermeté n'a pas exclu la courtoisie. Avec les autres, avec les diverses ligues démocratiques, nous avons sans peine trouvé des raisons de concorde et de collaboration. Après les avoir exprimées et discutées par écrit, en cette campagne sur le Parti nouveau que nous avons résumée en une précédente brochure, nous avons voulu donner à ce loyal effort commun, une consécration publique. Ce fut le CONGRÈS RÉPUBLICAIN DE LA JEUNESSE, du mois de juin, puis le CONGRÈS DE LA JEUNESSE LAIQUE de Verdun, qui vint préciser et renforcer nos aspirations de réforme politique intégrale.

Ainsi, parallèlement, nous sapions les bases de la République caduque, et nous posions celles de la République nouvelle. On ne nous accusera pas d'outrage si nous nous flattons d'avoir présenté au Congrès républicain de la Jeunesse le devis le plus solide et le plus logique, en ce qui touche l'organisation des pouvoirs régionaux et du pouvoir cen-

tral dans la future démocratie. Nous avons surtout mis en lumière l'urgence de faire confiance à la vie sociale des intérêts, sans lui imposer une pesante tutelle politique d'Etat ou de partis, car c'est de l'obscurcissement de tous les intérêts, par l'obsession de la politique que viennent et la gêne matérielle et la dépravation morale dont souffre tant la nation.

Notre travail critique et notre travail d'édification se sont rejoints sur la question de la réforme électorale que nous considérons comme la première pierre du régime prochain et celle sur laquelle basculera le régime actuel.

Pendant que se poursuivait cette double besogne paraissait le livre de notre camarade : ETIENNE ANTONELLI, intitulé : LA DÉMOCRATIE SOCIALE DEVANT LES IDÉES PRÉSENTES, dans lequel est exposée, avec une précision rigoureuse, la doctrine du syndicalisme intégral des intérêts, la nôtre.

Mais de ce livre ressort, surtout, l'esprit dans lequel nous combattons.

Nous ne faisons aucune promesse absolue. Nous ne faisons, non plus, aucune critique absolue. Nous avons foi en l'enseignement qu'au jour le jour les événements procurent. Nous en profitons nous-mêmes et nous invitons ceux qui nous suivent à employer leur discernement à en profiter.

C'est de l'évidence et du penchant des événements économiques, sociaux et politiques, que se sont composées les pensées directrices auxquelles nous obéissons. Ce sont les événements économiques, sociaux et politiques qui leur fourniront, au fur et à mesure des circonstances, leurs proportions, leur ampleur, leur plénitude.

Nous aurions pu, d'ores et déjà, nous ériger en parti, et certains se sont étonnés que nous ne l'ayons pas fait. Nous aurions pu tirer à nous ce Parti Nouveau dont plusieurs essaient, peut-être, de s'attribuer le mérite et la propriété. Nous n'avons pas voulu, nous ne voulons pas le faire.

Il y a assez de partis qui dévorent la France et qui s'entre-dévorent. La France a été assez à l'école des partis. Le vrai parti nouveau, le seul, sera : la réalité nouvelle. Et la préparer, à même la réalité, chaque jour après chaque jour, chaque semaine après chaque semaine, en touchant d'un esprit nouveau les vieilles coutumes, telle est, selon nous, la seule œuvre légitime et salutaire que l'on ait le devoir de se proposer. On donne, par là, l'exemple de cette liberté d'âme, et de ce goût de souplesse bienveillante qui animera la démocratie sociale, qui réconciliera des Français, longtemps séparés, et ressuscitera la spontanéité et l'aisance de la vie française, depuis plus d'un siècle captive des formules politiques, des formules sociales, des prédications et des déclamations de toutes sortes, si contraire à sa tradition avante et intuitive.

Durant l'année nouvelle, nul doute que les faits ne s'accroissent, au profit de nos idées. Nous pressurerons nos sollicitations et nos attaques. Nous ferons tout pour que le suffrage universel soit purifié, le parti radical remanié, l'Etat amendé.

Le deuxième Congrès républicain de la Jeunesse, nous l'espérons, nous donnera l'occasion de développer notre programme en matière d'organisation économique et sociale.

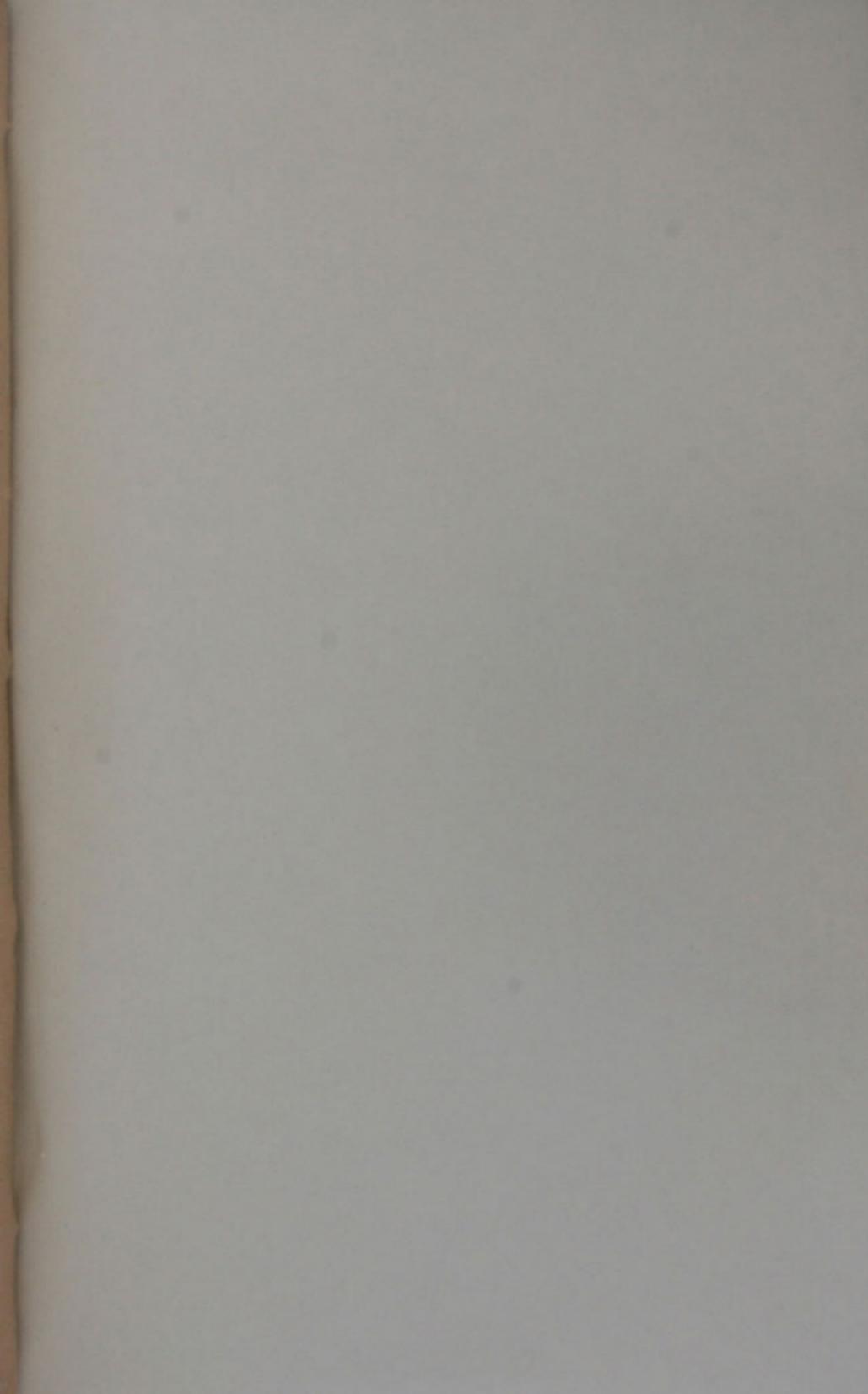
Souhaitons à la France une démocratie plus digne d'elle, un esprit public plus conforme à ses nobles et allègres facultés, un gouvernement qui, en ayant plus d'autorité sur elle, lui en prête plus sur les autres peuples.

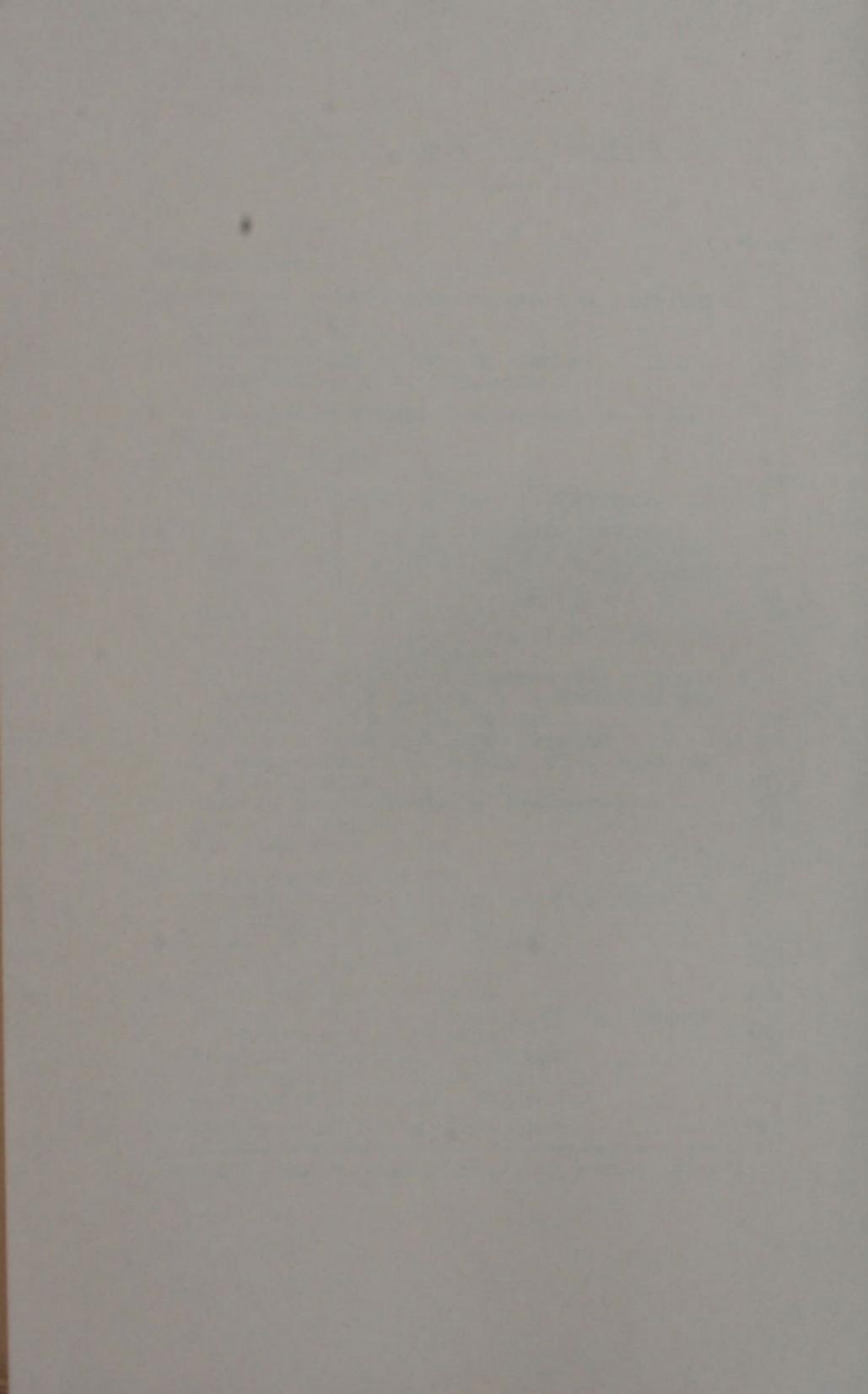
Souhaitons-nous de pouvoir continuer de participer à cette grande métamorphose !

LA DEMOCRATIE SOCIALE.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVERTISSEMENT	5
INTRODUCTION. — LES TERMES GÉNÉRAUX DU PROBLÈME	
POLITIQUE ACTUEL.....	7
La Crise de la Démocratie.....	7
Vers un sentiment national régénéré.....	20
L'Organisation de la Démocratie.....	27
I. — LE PREMIER CONGRÈS RÉPUBLICAIN DE LA JEUNESSE	33
Avant le Congrès.....	37
Les Résultats du Congrès.....	42
Les Jeunes Républicains contre l'Etatisme.....	48
II. — LA RÉFORME POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE....	53
Notes lues au Congrès républicain de la Jeunesse, sur Décentralisation et Régionalisme et sur la Question constitutionnelle.....	55
Arbitrage et Référendum.....	59
Le Congrès des Jeunesses laïques et la Réforme politique et administrative.....	66
La Réforme politique et administrative (Rapport présenté au IX ^e Congrès de la Fédération des Jeunesses laïques de France).....	70
Les Tendances de la Jeunesse française.....	80
Le Régionalisme (A propos d'un livre de M. J.-Ch. Brun).....	85
Réforme administrative et Régionalisme.....	93
Sembat et Maurras.....	98
Pas d'équivoque !.....	101
III. — LES SERVICES PUBLICS.....	105
Note sur l'Organisation des Services publics, lue au Congrès de la Jeunesse.....	107
Autour des Événements récents.....	109
Chez des Fonctionnaires.....	115
IV. — LA RÉFORME ÉLECTORALE.....	119
Note sur la Réforme électorale, lue au Congrès républicain de la Jeunesse.....	121
Comment doit se poser le problème.....	123
Le Système du Quotient national.....	130
La Leçon d'une Défaite radicale.....	135
CONCLUSION. — Le Travail d'une année.....	139







ALBIN MICHEL, Éditeur, 22, rue Huyghens, Paris

Henri DAGAN

L'ART DE GOUVERNER

d'après les Philosophes
et les Grands Hommes d'État

Un fort volume de 724 pages, prix : 5 francs

Bibliothèque de la Démocratie Sociale

HISTOIRES CONTEMPORAINES

*La « Démocratie Sociale »
contre l' « Action Française »*

Prix : 1 franc

André MATER

*La Séparation de l'Église
Révolutionnaire et de l'État*

Prix : 0 fr. 50
